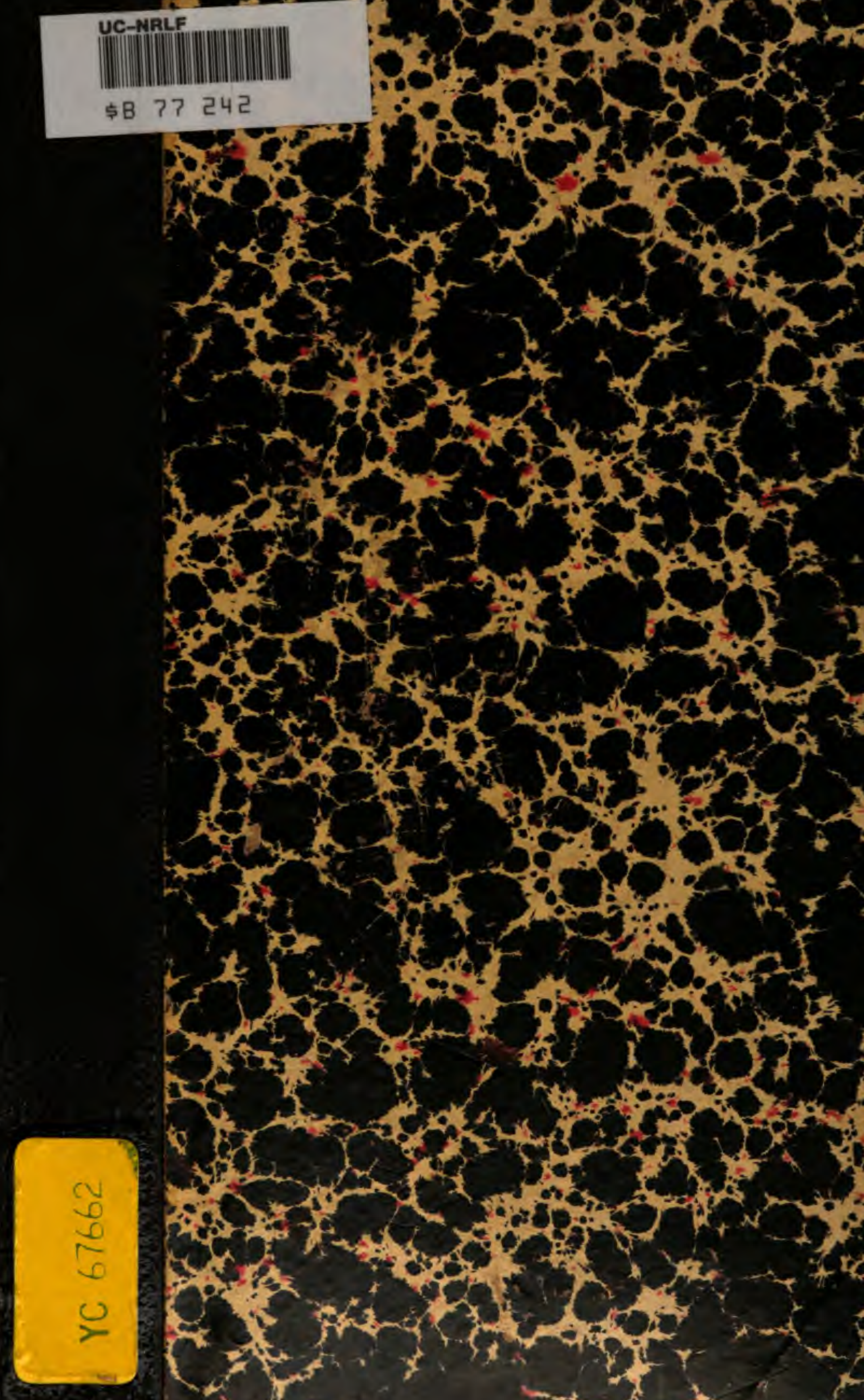

UC-NRLF
$B 77 242
YC 67662


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

I

CHAIR ET VIANDE
LA NEUTRALISATION DE L'ARTICLE DÉFINI
A PROPOS DE CLAVELLUS

RÉSUMÉ DE CONFÉRENCES FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE
DES HAUTES ÉTUDES

PAR

J. GILLIÉRON

EN VENTE
A LA LIBRAIRIE BEERSTECHER
NEUVEVILLE
CANTON DE BERNE (SUISSE)

1915

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

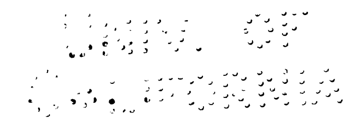
I

CHAIR ET VIANDE
LA NEUTRALISATION DE L'ARTICLE DÉFINI
A PROPOS DE CLAVELLUS

RÉSUMÉ DE CONFÉRENCES FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE
DES HAUTES ÉTUDES

PAR

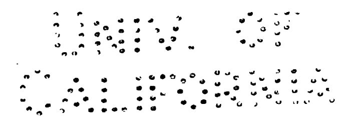
J. GILLIÉRON



EN VENTE
A LA LIBRAIRIE BEERSTECHER
NEUVEVILLE
CANTON DE BERNE (SUISSE)

—

1915



PATHOLOGIE

ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

NOTES PRÉLIMINAIRES

Le titre de *Pathologie et thérapeutique verbales* que nous nous proposons de donner à une série d'études dont voici la première, n'est pas de nous. Il appartient à M. Mario Roques et devait servir de titre à des travaux que nous comptions publier en commun sur les mutilés phonétiques et les substituts créés par la langue pour parer aux rencontres homonymiques qui menaçaient la plupart dans leur existence. Il nous a paru depuis susceptible d'une plus large attribution et tout à fait approprié aux recherches que nous avons faites à l'École des Hautes-Études depuis l'apparition de notre étude sur l'aire de **clavellus**. C'est sous ce titre qu'avec l'approbation de M. Roques nous publions le présent travail.

VALEUR DES CARACTÈRES

Les formes latines sont en caractères gras (**caro**).
Les formes patoises sont en caractères italiques (*tser*).
Les formes ou types français sont en petites capitales (VIANDE).
Les formes entre guillemets doivent être interprétées comme s'appliquant seulement aux valeurs sémantiques (« viande »).

CHAIR ET VIANDE EN FRANÇAIS.

Tandis que les autres romanes ont gardé au prolongement de **caro** le sens ancien en sa plénitude, ou disons plutôt — puisqu'il ne saurait jamais être question d'une équivalence complète d'un mot d'une langue avec le correspondant d'une autre — tandis que les autres langues romanes n'ont pas éprouvé le besoin d'une scission dans la tradition sémantique de **caro,** le français, à partir d'une époque qui ne saurait remonter au delà du xve siècle, a restreint cette tradition et l'a laissée envahir par **vivenda.**

Par son affectation à une partie sémantique de **caro,** le mot VIANDE a, peu à peu, perdu sa valeur étymologique de « nourriture » qu'il avait gardée jusqu'à l'époque classique de la littérature française, et qui existe encore de nos jours dans certains parlers[1].

La substitution partielle de **vivenda** à **caro** répond-elle à une nécessité ou à une opportunité d'ordre sémantique ? C'est peu probable, puisque ni les autres langues romanes, ni, à notre connaissance du moins, les langues étrangères avec lesquelles le français a été en contact direct, n'ont éprouvé cette nécessité ou cette opportunité. S'agit-il, au contraire, d'un hasard ? Mais, pareil hasard existe-t-il dans une langue littéraire ?

D'ailleurs, dans les deux hypothèses, pourquoi **vivenda,** dont le sens étymologique a survécu presque jusqu'à nos jours à l'infiltration dans le domaine de **caro,** n'a-t-il pas exercé tout son pouvoir sémantique vis-à-vis de **caro** ?

1. Nous l'avons signalée nous-même à Vionnaz, où **vivenda** désigne le « pain et le fromage », nourriture essentielle des gens de ce pays. — On verra plus loin comment s'explique la survie de VIANDE « nourriture » encore longtemps après son intrusion dans **caro.**

pourquoi n'a-t-il pas laissé à ce dernier uniquement l'aire d'où il ne pouvait le déloger (« chair » non alimentaire) et lui abandonne-t-il, notamment, la « chair » de poisson [1] ?

Le latin **caro**, ou plus exactement **carnem**, devait aboutir en français à CHAR, et telle est la forme uniquement usitée jusqu'au xve siècle, c'est-à-dire jusque vers l'époque où, d'après les textes cités par Littré, VIANDE « nourriture » se substituait partiellement à **caro**. Ce n'est qu'au xve siècle qu'apparaît la forme CHAIR, due à une tendance de changement réciproque entre *ar* et *er* qui pouvait affecter **caro** et l'a réellement affecté, comme elle aurait pu le laisser indemne comme CHARME, etc. [2]. Par la transformation de CHA/R en CHAIR, ou proprement CHER, **caro** entrait en collision avec CHÈRE, né de CHIERE, né de **cara**, dont l'évolution sémantique de « visage » à « bon accueil, bon repas » l'a rendu synonyme de **caro**. « *Un jour de CHÈRE » (**cara**)[3] était un jour où l'on faisait CHÈRE, où l'on faisait gras, où l'on mangeait CHER (**caro** sémantiquement diminué de la chair de poisson) — tandis que les jours maigres on ne tolérait en fait de CHER que la CHER de poisson.

Pour écarter la conception d'un état lexical où l'on aurait eu d'une part

CHAR = chair non alimentaire + chair de poisson ;
d'autre part CHÈR(E) = chair alimentaire — chair de poisson
et pour constater la quasi-nécessité de l'intervention lexicale

1. Le lecteur voudra bien nous permettre de poser le problème sous cette forme simplifiée, c'est-à-dire sans tenir compte de CHAIRS, qui, sémantiquement, rentrent dans la même catégorie que « chair de poisson ». Le problème ne saurait souffrir de cette restriction.

2. Cette tendance s'est produite entre le xive et le xvie siècles, dit le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter, Thomas, § 302 et 312.

3. Cette expression, que, momentanément, nous accompagnons ici d'astérisque, on verra par la suite qu'elle existait réellement.

d'un tiers (VIANDE), il importe d'examiner soigneusement la nature de l'évolution de *ar* en *er*, donc la nature de l'évolution de CHAR à CHAIR, qui est la cause immédiate de l'échec subi par **caro** et de tout le mouvement lexical consécutif.

Le Dictionnaire général nous dit :

§ 302. « Si **a** est entravé, il se maintient régulièrement à l'origine ; mais, entre le XIVe et le XVIe siècle, il a une tendance à se changer en E : **arrha**, ARRES et ERRES ; **asparagum**, ASPARGE et ASPERGE ; **carnem**, CHARN, CHAR, et CHER, CHAIR ; ***carptiat**, (il) JARCE et GERCE ; haut allem. **garba**, JARBE et GERBE ; ***sarpa** SARPE et SERPE.

§ 312. Nous avons vu que A de **a** entravé devant **r** avait eu, à partir du XIVe siècle, une tendance à se changer en E. Inversement, à la même époque É et È, dans les mêmes conditions, s'échangent avec A : allem. **bohlwerk**, BOULEVER puis BOULEVARD ; HERSE a dû se changer en HARSE, d'où HARCELER, anciennement HERSELER ; **hernia**, HERGNE puis HARGNE. On peut rappeler ici LARME de **lacrima**, devenu LAIRME, LERME, puis LARME ».

Ces citations constatant l'existence de deux courants contraires et de la même époque nous permettent de conclure — il nous paraît impossible d'admettre une autre supposition — à un courant (populaire ou littéraire, provincial ou parisien) contrarié et aboutissant parfois à de fausses régressions.

La fluctuation entre ER et AR qui résulte de cet état de choses est rendue bien manifeste par l'historique que nous donne Littré de tous les exemples cités par le Dictionnaire général[1], et il n'y a aucune raison pour que cette fluctuation phonétique n'ait aussi affecté **caro**.

1. Voir notamment la remarque sur ARRHES.

Nous ne pouvons nous attarder à l'examen de chacun de ces mots; mais nous ne saurions ne pas commenter les exemples que Littré nous donne du mot CHAIR.

Son « historique » contient pour le XVe siècle — le seul qui importe ici — cinq exemples qu'il présente dans la suite chronologique suivante :

1) CHAIR (Froissart).
2) CHAIR (Froissart).
3) CHAR (Ch. d'Orléans).
4) CHAIR (Ol. Basselin).
5) (à ung jour de) CHAR (Bibl. des Chartes).

Antérieurement à la date de ces exemples, nous ne trouvons toujours que CHAR, postérieurement toujours que CHAIR.

La série des exemples du XVe siècle nous montre à l'évidence la fluctuation. Que cette fluctuation doive être attribuée à la diversité d'origine des auteurs ou non, peu importe ici.

Le cinquième exemple, A UNG JOUR DE CHAR que Littré fait suivre de la traduction UN JOUR DE GRAS, mise entre crochets, a une importance capitale pour nous.

S'il confirme que **caro** a abouti un jour à figurer dans cette expression dont nous nous sommes servi plus haut — en la faisant précéder toutefois d'astérisque — pour éclairer la marche de **caro** vers VIANDE, par contre il paraît par sa forme CHAR réduire à néant la valeur de toute l'argumentation qui précède; car, en effet, la forme CHAR semble marquer cet exemple d'une date chronologique antérieure à la collision de CHAR (**caro**) avec CHÈRE (**cara**).

Selon ce que nous avons cherché à démontrer, pour que UN JOUR DE CHAR fût UN JOUR DE GRAS, il fallait qu'il fût UN JOUR DE CHAIR.

Au XIVe siècle UN JOUR DE CHAR n'eût rien signifié, puisque le mot CHAR s'appliquait alors aussi bien à la CHAIR-VIANDE qu'à la CHAIR de poisson, n'aurait pu prendre naissance, puisqu'il n'y avait pas opposition entre ces deux derniers.

Au XVIe siècle, d'autre part, CHAR avait cessé d'exister.

C'est au XVe siècle seul que UNG JOUR DE CHAR est compréhensible, et il ne l'est que si l'on adopte notre argumentation. Il s'est produit à une époque de fluctuation entre CHAR et CHER. En employant la forme CHAR (provincialisme ou archaïsme, forme populaire ou forme littéraire), l'auteur usait d'une expression qui ne pouvait émaner que de la forme CHAIR ; c'est un JOUR DE CHAIR qui a fait naître UN JOUR DE CHAR à une vie sans doute bien éphémère, sinon tout à fait individuelle.

Cet exemple, ainsi commenté, fait bien concevoir l'opportunité de l'intervention d'un tiers, de l'intervention de VIANDE qui met ordre à un état d'anarchie, se substitue comme champion à **cara** dans l'emprise de celui-ci sur **caro**.

L'incursion de VIANDE dans le domaine de **caro** ne s'est naturellement pas produite sans avarie grave pour lui-même : il en a perdu son sens primitif.

CHÈRE (« visage »), par sa collision formelle et sémantique avec **caro** a subi la même avarie. La disparition de CHÈRE « visage » s'est produite de meilleure heure que celle de VIANDE « nourriture ». Cela tient à ce que de CHÈR(E) « visage » à CHÈR(E) « viand(e) » l'écart sémantique est bien plus grand que de VIANDE « nourriture » à VIANDE « chair », si toutefois les phénomènes d'origine littéraire peuvent être soumis aux mêmes considérations que ceux qui se produisent dans les parlers populaires.

La perte de l'un et de l'autre de ces mots a été facile-

ment compensée par de multiples concurrents de toute époque.

Cependant on ne peut s'empêcher de constater que le trouble apporté par la collision phonétique de **caro** avec **cara** et l'intrusion de VIANDE dans l'histoire de **caro** n'a pas encore complètement disparu, du moins dans certains milieux, et contraste encore avec l'admirable stabilité des mots de la langue française. Je n'en veux pour preuve que la traduction d'un passage d'un journal allemand qui me tombe aujourd'hui même sous les yeux [1] :

« Il est arrivé que des consommateurs qui n'avaient pu satisfaire leur appétit avec de la nourriture « animale » — viande ou poisson — en raison de son prix, sont sortis du restaurant aussi affamés qu'ils y étaient entrés. »

Au XIVe siècle CHAR aurait satisfait le traducteur. Dès le XVe il se serait trouvé embarrassé.

Aussi bien, les lexicographes, à plus forte raison les professeurs qui enseignent le français aux étrangers, éprouvent-ils une grande difficulté à rendre compte, brièvement et palpablement, de la différence actuelle entre CHAIR et VIANDE et entend-on aujourd'hui parler de NOURRITURE CARNÉE, de RÉGIME CARNÉ, alors que nos dictionnaires ne signalent CARNÉ qu'avec sa valeur technique : DE COULEUR DE CHAIR. L'enrichissement qui résulte du dédoublement sémantique de **caro** dans ses dérivés pourrait avoir des inconvénients (comp. CARNÉ avec CARNATION).

L'histoire de la succession à **caro** latin, nous l'avons établie uniquement sur la base offerte par le dictionnaire de Littré [2].

1. *Matin* du 22 février 1915.

2. Nous attirons l'attention du lecteur plus particulièrement sur les exemples et les expressions suivants donnés par Littré aux mots VIANDE, CHAIR, CHÈRE :

Son évidence — si toutefois on nous permet d'user de ce mot — était offusquée d'une part par la nature de l'évolution phonétique en cause (ER > AR, AR > ER), d'autre part par la nature du parler où les faits se sont produits, par la nature de la langue littéraire qui a été soumise à une fluctuation d'influences notamment littéraires ou populaires. C'est l'élément littéraire, en dehors de sa collaboration phonétique, qui y est, en particulier responsable de la survie dont témoignent VIANDE et CHÈRE dans leur valeur de « nourriture » et de « visage ».

L'évidence eût été sans doute moins offusquée, s'il s'était agi d'un développement historique qui se serait effectué en dehors de la langue littéraire, dans une région patoise d'une certaine étendue et offrant par là des données de géographie linguistique aptes à nous servir de fil conducteur.

Ceci nous amène tout naturellement à parler des matériaux que nous fournit l'Atlas sur notre sujet, de signaler avant tout la pénurie de ses matériaux qui ne nous a pas permis dès l'abord de le mettre en œuvre, comme c'est notre coutume.

Dieu donne *viande* à toute *chair* (Calvin).

On a défendu de manger *chair*, comme si c'eust été une *viande* polluée (Calvin).

Ne m'achète point de *chair*, Car tant soit elle friande L'esté je hay la *viande* (Ronsard).

Chez le roi, la *viande* est servie, se disait les jours maigres comme les jours gras (Maintenon).

Le saumon n'est pas une *viande* de malade.

Chère de commissaire « un repas où l'on sert viande et poisson, locution qui vient du temps où il y avait des chambres mi-parties de catholiques et de protestants, les commissaires faisant les uns maigre, les autres gras ».

Ni *chair* ni poisson.

CHAIR ET VIANDE D'APRÈS L'ATLAS.

Il est très pauvre de renseignements.

Il est muet sur l'histoire de « chair » en dehors de sa concomitance avec « viande ».

Il ne nous fournit sur « chère » que ce que les cartes FIGURE (566, 754), MUSEAU (893), FAIRE LA MOUE (1859) ont bien voulu nous en trahir. Les cartes FIGURE en signalent l'existence actuelle avec sa sémantique latine dans cinq points du Roussillon, dans le Cantal à 715, 717 et en Italie à 992. Dans ce dernier point, le mot prend une valeur péjorative, puisqu'il figure également dans la carte MUSEAU. La carte 1859 (FAIRE LA MOUE) nous le montre nettement et uniquement péjoratif à 967 et à 777, 786. Cette valeur péjorative est évidemment le résultat de l'adoption des mots littéraires, par conséquent plus relevés, tels que FIGURE, VISAGE, etc. Il est évident que les questions posées par M. Edmont aux sujets n'ont pu faire apparaître toutes les formes de CHÈRE existant encore en gallo-roman. C'est ainsi que dans le Supplément, non encore publié, figurera au mot VISAGE un *tẹyą̊rà* (889) qui n'avait pas été évoqué.

L'Atlas est également muet sur VIANDE antérieur à son intrusion dans la sémantique de **caro**.

D'ailleurs nous doutons fort que des questions telles que FAIRE BONNE CHÈRE, CHAIR DE POISSON, IL LUI A ENLEVÉ UN MORCEAU DE CHAIR, etc. eussent abouti à des renseignements bien précieux pour l'étude de nos mots.

Quant à la carte VIANDE (1383), qui est, en somme, l'unique point d'appui que nous fournisse l'Atlas, elle se présente à nous sous un jour qui exclut une interprétation claire et exempte de doutes.

En effet, sans doute le mot français VIANDE lui-même, et plus certainement encore son sens actuel) a recouvert des territoires bien plus vastes que celui où, de par son évolution sémantique exceptionnelle, il a pu prendre naissance. Il n'a laissé à son prédécesseur issu de **caro** que la moitié à peine du domaine gallo-roman, et encore cette moitié, plus particulièrement dans ses parties géographiquement les plus exposées, est-elle dès maintenant fortement entamée et à la veille d'être conquise : on y trouve **caro** en concurrence avec VIANDE.

L'invasion du français VIANDE n'est pas due uniquement à une servilité aveugle des parlers populaires à l'égard de la langue littéraire. L'héritage qu'ils tenaient du latin **caro** a pu présenter de graves inconvénients suscités par des collisions formelles autres encore que celle dont la littérature a été victime : l'adoption du mot français y remédiait.

Faire le départ dans le domaine actuel de **caro** entre son existence autochtone et son intrusion paraîtrait téméraire en l'absence d'autres documents que ceux dont nous disposons, en l'absence notamment de renseignements sur l'évolution sémantique de CHIERE (**cara**) ; mais pour une autre raison encore, celle qui repose sur la fluctuation phonétique ER : AR, laquelle existe aussi dans les parlers populaires.

Rien, par exemple, ne serait plus tentant que de faire fond sur la présence clairsemée de formes CHIERE pour CHAIR qui ont déconcerté M. Herzog dans ses *Neufranzösische Dialekttexte* (75) et qui semblent confirmer de la façon la plus heureuse notre conception de la collision de **caro** avec **cara**. Mais, leur apparition indépendante en plusieurs régions, alors que pour la réalisation de la collision ayant eu lieu en français littéraire, il faut un concours de conditions phonétiques et sémantiques qui n'a pu

se produire que tout à fait exceptionnellement, c'est-à-dire le concours de :

l'existence de **cara**, avec sa marche sémantique, échelonnée, jusqu'à CHÈRE = « repas gras », au moment de l'arrivée phonétique de **caro** à l'étape CHER, étape de sa collision ;

leur apparition indépendante en plusieurs régions, disions-nous, fait catégoriquement rejeter cette confirmation trompeuse.

Examinons un des exemples de M. Herzog.

A Granges, près Plombières (Vosges) ;

cara — s'il y existait — était CHIERE, puisque **capra**, dans le même texte, est représenté par *ɛyef* ;

carne y est CHIÉ

La solution qui confirmerait la genèse de **carne** > CHIÉ sous l'influence de CHIE(RE) est nécessairement fausse ; car, si ce patois a conservé *ɛyef* (**capra**), il n'a pu avoir réduit CHIER(E) (**cara**) à CHER, réduction nécessaire pour qu'il y ait collision avec CHER (**caro**).

Donc : CHIÉ (**caro**) ne peut être qu'un CHAIR ou proprement CHER français introduit à Granges à l'époque où son parler avait *ɛy* en regard du français *ɛ* (réduit de *ɛy*) — et c'est encore l'état de chose actuel — et où par naturalisation phonétique le parler populaire faisait du fr. CHER un CHIER. Nous ne pouvons envisager sérieusement une autre explication, d'après laquelle, à Granges, un hypothétique CHIÈRE (**cara**), arrivé — hypothétiquement — à la valeur sémantique de « repas gras, gras » aurait supplanté **caro**.

Quand nous aurons ajouté que la fluctuation entre *er* et *ar*, qui a existé à une certaine époque dans la langue de l'Ile-de-France, existe encore actuellement dans les parlers populaires et qu'il y a des formes CHAR qui peuvent

remonter à CHER, on comprendra l'absence dans notre travail d'une carte interprétative de VIANDE.

Aucune des raisons ci-dessus exposées ne saurait cependant mettre obstacle à l'examen d'une particularité de la carte VIANDE, à l'examen d'un problème dont la solution révèle des aperçus intéressants sur les moyens employés par les parlers pour sortir d'un état de détresse lexicale. Voici ce problème :

CHAR DANS LES PATOIS DU NORD.

Quelques points du Pas-de-Calais (283, 284, 285, 286, 287, 276), du Nord (272, 282), de la Belgique (293, 294), formant une aire cohérente, ont de **caro** une forme qui est en contradiction avec la phonétique. Cette forme est CHAR. Elle est singulière à deux égards : d'une part par la présence du *c* au lieu de *k*, d'autre part par sa voyelle qui va se révéler comme un archaïsme.

Il ne saurait faire de doute que **caro** n'eût existé partout sous sa forme phonétique régulière de *kar* dans le Nord de la France[1], là où le **c** devant **a** se maintient sans se palataliser et où même, vraisemblablement, un son français *c* aurait été naturalisé en *k* à l'époque moderne. Or, cette forme régulière y a totalement disparu et son aire a été submergée par l'envahisseur VIANDE, qui lui-même, n'a, sans doute, recouvert qu'imparfaitement une aire *car* plus ancienne dont il ne reste plus que la parcelle constituée par les points ci-dessus énumérés et où il vit soit seul, soit en concurrence avec VIANDE.

Quelle est la cause qui a fait disparaître *kar* ?

1. Voir le Dict. de GODEFROY, Suppl. *chair*.

Tant que l'article féminin est resté *la*, la coexistence de
la *kar* (CHAIR) et de le *kar* (CHAR)
n'avait pas le caractère de menace dangereuse pour l'un ou l'autre. C'est ce que nous enseigne jusqu'ici la coexistence d'homonymes de genre différent. Il n'en fut plus de même lorsque l'article féminin devint *le* (comme *ma, ta, sa* > *me, te, se*); la collision devint complète et intolérable.

Où était le remède à cet état pathologique ?

Nous avons vu des parlers, en pareille occurrence, recourir à leur propre fonds, tel le gascon qui, privé du mot ÉPI, en collision avec ÉPINE, ressuscitait le mot *kabel*, tombé en désuétude dans sa signification de « cheveu », suggestionné qu'il était par la puissance étymologique de la grande famille *kap* (« tête »). Une suggestion semblable a fait disparaître presque totalement du Midi de la France la forme phonétique de **caballum**, remplacée par une forme patoisée du français CHEVAL.

Mais ce recours au propre fonds, témoignage d'indépendance et de vitalité provinciales, a disparu presque totalement de nos jours, depuis que presque tous les parlers de la France sont privés de l'élément directeur régional qui police l'action mécanique, aveugle, destructrice de la phonétique, depuis qu'ils sont délaissés par les classes instruites et lettrées, toutes converties au français littéraire.

Dans leur pauvreté génétique, dans leur misère actuelle, les parlers — nous n'en exceptons pas la langue illustrée par Mistral — ont recours à la grande pourvoyeuse qu'est la langue littéraire [1] et leurs emprunts sont moins souvent

1. Nous verrons dans une prochaine étude des parlers, fourvoyés comme en une impasse sous l'action aveugle des lois mécaniques de la phonétique, faire volte-face, rebrousser leur cours phonétique sous la tutelle de la langue littéraire plus prévoyante, plus perspicace, plus capable d'œuvre réparatrice. Le français est la providence des parlers qui s'égarent.

peut-être les effets d'une servilité à son égard que ceux d'une nécessité causée par l'engrenage des lois phonétiques qui provoquent un désarroi lexical, auquel ils ne savent plus remédier autrement que par l'emprunt.

C'est ainsi que, dans sa détresse lexicale, le Nord de la France, antérieurement au XVI[e] siècle, a emprunté CHAR à la langue de Paris et a ainsi réparé le mal causé par l'évolution de l'article *la* à *le* à ce mot spécialement. A ce mot spécialement, disons-nous, car nous allons voir tout à l'heure que cet emprunt n'a été qu'un remède de fortune auquel on a été obligé d'avoir recours, tant que le parler en détresse n'eut pas adopté un régime général et préventif qui se fût sûrement aussi appliqué à la forme de **caro**, déchue par le fait de sa collision, et eût ainsi sauvé *kar*.

On a tenté soit de nier, soit de mettre en doute, soit de restreindre le rôle délétère de la phonétique en tant que créatrice de produits homonymes qui obligent le parler à remanier son patrimoine lexical, le contraint constamment à un travail de réparation. Nous croyons pouvoir prétendre qu'il n'est aucune loi phonétique qui, dans le long cours d'un parler, s'effectue sans causer des dommages nécessitant une œuvre de réparation et des modifications de tout ordre, que la phonétique est responsable de la disparition d'une grande partie des mots du patrimoine latin, qu'une foule des disparus sont des déchets de l'usure phonétique, qu'une foule de mots nouveaux sont des compensations, plus ou moins heureuses, à ces déchets.

Presque toutes les études qui suivront celle-ci dans la publication : *Pathologie et thérapeutique verbales* auront pour objet de démontrer cette thèse par des exemples qui remonteront parfois à la langue latine de l'époque classique.

Neutralisation de l'art. défini.

Cas pathologiques.

1) *Exemples de la perturbation qui en résulte dans le lexique.*

Pour entraîner la conviction du lecteur en ce qui touche la nécessité d'une intervention lexicale lors de la collision de CHAIR et CHAR en *le kar* et l'importance du désarroi causé par la collision de *la* avec *le* dans le lexique du Nord de la France, il nous paraît utile de recourir à une constatation qui sera la base d'une étude future sur le MERLE et le LORIOT [1]. La Gaule romane a conservé le latin mel, tandis que ce mot a disparu en Wallonie.

La Gaule romane a conservé le latin **merula** (sous une forme féminine ou masculine), tandis que ce mot a disparu en Wallonie et dans une région limitrophe en France.

Les deux mots ont été frappés à mort par la phonétique, mais l'ont été diversement, et, de ce chef, ils ont aussi succombé diversement.

En effet,

par une évolution des plus régulière, **merula**, en Wallonie, devait devenir *la mierle*, par assimilation *la mielle*, et par la collision de *la* avec *le*, *le miel(le)*, qui était l'aboutissement de **mel** latin ;

par une évolution des plus régulière, **merula**, au sud du territoire précédent et où l'**e** entravé ne se diphtongue pas, devait devenir *la merle*, par assimilation *la mel(l)e*

1. Cette étude ne pourra paraître qu'après que nous aurons recueilli des matériaux de contrôle dans un territoire actuellement envahi par l'ennemi. Elle bouleversera entièrement toute l'explication — par trop ingénieuse — que nous avons précédemment donnée pour établir la filiation des formes intermédiaires entre NOIRE et **merula**. Cette explication date d'une époque où nous usions encore de certains tours de passe-passe qu'excusait une méthode surannée.

qui est l'aboutissement de **mespila** latin, ou, si l'on prend pour point de départ le masculin — nous étudierons cette alternative dans l'article annoncé — *le merle* devait devenir *le melle*, *le mele*, qui est l'aboutissement du latin **mespila** et la forme que celui-ci avait prise lors de la collision de *la* avec *le*.

Voilà pourquoi, en Wallonie, on dit *lam* [1] pour « miel » (= LARME, cf. le français GOUTTE = eau-de-vie) et MAUVIS ou GRIVE pour « merle » (disparition des deux mots en collision). Voilà pourquoi, plus au sud, MERLE a disparu et a été remplacé par MAUVIARD ou par une série de formes que nous étudierons dans l'étude annoncée. Si l'on se refuse à admettre que MERLE a disparu, parce qu'il allait devenir ou était devenu l'équivalent soit de MIEL, soit de NÈFLE, que MIEL a disparu, parce qu'il allait devenir ou était devenu l'équivalent de MERLE, que répondra-t-on aux questions suivantes :

Comment se fait-il que, seuls des parlers gallo-romans, le wallon et le picard aient perdu MERLE, alors que tous deux seuls ils étaient soumis à une loi qui devait fatalement faire aboutir ce mot à celui qui désignait soit la NÈFLE soit le MIEL ? Comment se fait-il que seul des parlers gallo-romans, le wallon ait perdu MIEL, alors que seul il était soumis à une loi qui devait fatalement faire aboutir ce mot à « merle » ? Comment se fait-il que des substituts de « merle » et de « miel » aient envahi seulement des territoires où ils remplaçaient des mots rendus par la phonétique inaptes à leurs fonctions ?

Il nous semble qu'il y a ici non pas probabilité, mais certitude.

1. Voir : MEYER-Lübke, *Wortgeschichtliches* dans la Zeitschr. für rom. Phil., XXIX.

2) *Changement du genre des substantifs.* *Neutralisation des flexions génériques de l'adjectif.*

L'évolution de l'article féminin *la* à *le* a été pour la langue de l'extrême nord de la France la cause directe d'une catastrophe linguistique que l'on peut comparer, par son importance, à celle qu'a produite en français la disparition des formes du cas-sujet.

La première conséquence qui en devait résulter fut l'ébranlement du genre des substantifs.

A tous les mots qui commençaient par une voyelle, qui étaient précédés de l'art. *l'* et non de *le* ou de *la*, qui au gré des influences analogiques inhérentes à certains mots changeaient de genre ou flottaient entre le masculin et le féminin et sont par conséquent l'apanage d'une région beaucoup plus étendue que la nôtre (âge, orage, ouvrage, air, etc., etc.) viennent s'ajouter une foule d'autres qui sont propres à la région de *la* > *le*. On en trouvera une liste, très incomplète naturellement puisqu'ils n'y figurent qu'à titre d'exemples, dans le *Lexique Saint-Polois* de M. Edmont (2[e] partie, page 316).

Il est malheureusement fort probable que les études les plus approfondies, pour ne pas disposer de textes patois suffisants qui datent de cette époque, n'aboutiront pas à en dresser une liste complète, parce que, dans l'état actuel du patois, tel mot qui de féminin était devenu masculin et vice-versa, peut être le résultat d'un retour au genre originaire sous l'influence du français — influence dont la présence effective se manifeste déjà à l'époque où *kar* équivalait à « char » et à « chair » et qui n'a cessé depuis de se faire sentir, influence qui doit, selon nous, avoir même

été déterminante dans la réfection d'un article générique remplaçant l'article neutralisé.

Les textes anciens nous révèlent un mot NUIT du genre masculin, nous le révèlent bien vivant en Picardie, d'autre part, les *Lettres picardes* de P.-L. Gosseu de Vermand, qui ne datent pas de 100 ans, nous le montrent encore (*o nüi* « à la nuit »); nous ne savons s'il existe encore comme masculin actuellement, cela est douteux à en juger par le parler de Saint-Pol qui ne le connaît plus que comme féminin, mais tout fait supposer que le genre féminin actuel est dû à un retour sous l'influence française.

« Nuit » qui n'est nulle part masculin dans la Gaule romane ailleurs que dans l'aire à article neutre était devenu masculin en Picardie évidemment sous l'influence directe de « jour »; mais la puissance analogique de « jour » fût restée latente, si la neutralisation de l'article n'était venue la déclencher (LE JOUR ET LE NUIT).

L'évolution de *la* à *le* était donc devenue un élément de désorganisation pour le genre des substantifs. Longtemps sans doute la langue ne réclama pas impérieusement une intervention. L'examen historique auquel on soumettrait les mots de notre région ayant changé de genre pourrait, ce nous semble, fixer l'intensité de la désorganisation en même temps que la durée de l'interrègne duquel date l'emprunt de *ear*.

Toutes les parties du discours en dépendance directe avec le substantif étaient menacées de perdre leurs flexions génériques.

Ainsi, l'adjectif indéfini TOUT, TOUTE est réduit dans une bonne partie de l'aire à collision de LA avec LE à la forme neutre TOUT et, en Gaule romane, là seulement. TOUT la nuit (Atlas 929).

Il est curieux de voir comment, pour ce mot particuliè-

rement, la langue se débat ensuite contre la tyrannie phonétique, la paralysie dont elle est affligée. Outre qu'elle a sauvé du naufrage une forme *tut* à laquelle elle donne une fonction particulière (Lexique Saint-Polois), elle a éprouvé le besoin de recourir à un traitement qui n'appartient en propre qu'à la pharmacopée du français littéraire, à la résurrection d'une consonne ne vivant plus que dans la tradition graphique, à l'*s* de TOUS, pour redonner quelque individualité au pronom pluriel; elle dit tou*s*, comme les Parisiens, et comme nous disons *plus* et non *plu* lorsque nous voulons écarter l'équivoque à laquelle ce mot peut donner lieu : Y en a *plu*; mais y en a *plus* (= davantage).

Le Picard en a même affublé son vieux mot *tartous* (= trestous).

Il faut bien se garder de faire nécessairement remonter la neutralisation de TOUT à un âge antérieur à celui de l'existence de l'article démonstratif CE, CELLE, en prétextant que CE, CELLE aurait empêché TOUT de se neutraliser (TOUT CE PAYS, mais TOUTE CELLE CONTRÉE), car nous ne savons pas si, lorsque LE PATRON EST LÀ devint CE PATRON EST LÀ, TOUT ne persistait pas encore sans article.

N'importe quel adjectif pouvait être affecté dans sa vie flexionnelle par la neutralisation de l'article défini, et nous aurons l'occasion d'en présenter un cas frappant dans le prochain fascicule que nous publierons (BLANC-BLANQUE).

Nous nous contenterons ici d'en signaler un exemple, qui s'offre à nous comme par hasard et fort à propos à l'occasion de notre remarque sur TOUT, dans la carte (ELLE VIT) TOUTE SEULE.

On y voit que SEUL a perdu sa forme féminine, comme TOUT, et, de sa combinaison avec ce dernier, il est résulté les quatre réalités suivantes .

ELLE VIT SEUL
ELLE VIT TOUTE SEUL
ELLE VIT TOUT SEULE
ELLE VIT TOUT SEUL

NEUTRALISATION DE L'ART. DÉFINI.

TRAITEMENTS THÉRAPEUTIQUES.

1) *L'article démonstratif.*

Au fur et à mesure que se multiplia le contact avec le français — qui est toujours le but plus ou moins lointain, plus ou moins fatal auquel tendent les parlers, souvent par des détours — la langue populaire eut de plus en plus conscience des inconvénients que présentait, comparé au français, l'état d'anarchie engendré par l'évolution de *la* à *le*. Elle n'opère pas un retour de *le* à *la*, mais elle use d'un compromis : la distinction de genre était sensible pour elle dans l'adjectif démonstratif CE, CELLE, qui était employé dans un rappel du substantif énoncé une première fois par *le*, article sans genre, neutre si l'on veut ; elle use de ce démonstratif comme d'un moyen propre à recouvrer la distinction des genres, autrement dit, lui enjoint les fonctions de l'article défini, déchu d'une faculté différentielle qui lui paraît nécessaire au même titre, par exemple, qu'à son adjectif possessif.

On ne s'étonnera pas que nous fassions entrer en ligne de compte la comparaison avec le français, que nous admettions celle-ci comme opérante à cette époque, puisque l'emprunt de la forme CHAR dénote déjà le contact intime des deux langues. Cependant nous avouons qu'elle n'est pas un facteur indispensable dans l'intervention thérapeutique de l'adjectif démonstratif.

Il ne nous est pas permis de poser la question : pourquoi le parler en détresse ne retourne-t-il pas à la distinction générique antérieure qui lui serait indiquée par celle du français ?

Une langue populaire peut, sans inconvénient, emprunter des mots à quelqu'autre langue, pourvu que ses emprunts ne contrecarrent pas, ne dénaturent pas ses lois fondamentales. Le picard peut admettre dans son sein le fr. CHAMPIGNON, parce qu'il possède les sons qui constituent ce mot et qu'aucun caractère de ce mot ne l'offusque : selon la conception qu'il s'en fera, il le gardera tel quel, il pourra en faire *kãpiŋõ*, s'il le rattache à « champ » ou s'il a tendance outrancière de naturalisation, ce qui est souvent le cas dans les points les plus périphériques d'une aire ; mais retourner à un état délaissé pour des causes phonétiques supérieures équivaudrait — du moins serait-ce le cas ici — à recréer un ancien état de choses pour le détruire le lendemain.

Quoi qu'il en soit, la langue du Nord de la France a cessé de dire

le foire se tient à Arras ; *celle* foire est très fréquentée

pour dire dès lors :

celle foire se tient à Arras ; *celle* foire est très fréquentée.

Il en est de même pour les mots masculins.

On voit ainsi que, si la nécessité d'une intervention lors de la collision

le kar (CHAIR) avec *le kar* (CHAR)

s'était produite alors que la palingénésie différentielle de l'article défini (< adj. dém.) était en usage, on aurait eu la coexistence réelle de

ꞓel kar avec *ꞓ'kar*

comme nous avons, en français, la coexistence réelle de

LE LIVRE avec LA LIVRE,

que *ear* trahissait, comme nous l'avons dit plus haut, un remède de fortune de date antérieure, que *ear* n'existerait pas actuellement dans le Nord de la France si l'intervention de la palingénésie différentielle de l'article défini s'était produite dès l'apparition de la confusion de *la* avec *le*.

Il est bien naturel que ni l'imminence du danger qu'elle allait courir à la suite de la collision, ni même les symptômes du cas pathologique — dont *ear* est l'indice certain, selon nous — n'ont pu trouver la langue prévenue, instantanément prête à parer les coups que lui portait la collision, qu'il a fallu une expérience du désarroi causé et qu'il y a eu une tentative d'accoutumance.

Le démonstratif, dans ses nouvelles fonctions de substitut, fait encore sentir sa virtualité démonstrative, puisqu'il ne remplace pas partout l'art. déf. : on sait que son emploi offre quelque analogie avec celui de l'art. déf. à certaine période du vieux-français. Dans ses fonctions de démonstratif il se fait renforcer des adverbes CI et LÀ dans une mesure bien plus grande que ne le ~~fait~~ font le français et les parlers voisins et compense de cette façon la déperdition sémantique causée par ses fonctions de substitution (cf. la carte de l'Atlas CETTE ANNÉE dans ses deux exemples).

2) *Le pronom personnel de la 3e pers, comme explétif.*

Un autre caractère particulier à la même région est l'emploi des pronoms personnels IL, ELLE, ILS, ELLES après le substantif sujet de la phrase :

Le patron est là > le patron IL est là.
Le patronne est là > le patronne ELLE est là.

Il rétablissait la distinction du genre abolie par la neutralisation de l'art. déf. Il faisait donc les mêmes fonctions que l'art. démonstr.; mais tandis que ce dernier était opérant sur le sujet et sur les compléments, le pronom explétif ne l'était que sur le sujet, par contre il avait une action sur le subst. capable de démonstrativité et sur celui qui ne l'était pas.

Le patron il est là. Le vérité elle est là.

Ni l'un ni l'autre n'offraient, isolément, un régime complet pour la restauration des genres : il fallait le concours des deux moyens. Il fallait même celui d'un troisième.

3) *L'article possessif.*

L'appel à l'adj. possessif dans des cas où ni l'un ni l'autre des deux moyens réparateurs n'étaient opérants complète le tableau d'une langue mobilisant toutes les forces différentielles de genre pour réparer le dommage causé par la collision des deux articles définis.

Etant donné que VOICI LE VILLAGE restait dans VOICI LE VILLAGE DE X, parce que LE VILLAGE était déterminé par le complément DE X et que, par conséquent, LE ne pouvait être remplacé par le démonstratif CE; mais devenait VOICI CE VILLAGE, parce que LE VILLAGE est sans complément, qu'il est passible de démonstrativité, que l'art. neutre devait faire place à l'art. démonstratif; la bifurcation de LE en CE et LE devait également se produire dans l'art. contracté.

JE VAIS AU VILLAGE devenait soit

JE VAIS A CE VILLAGE, soit

JE VAIS A LE VILLAGE DE X

mais non pas JE VAIS AU VILLAGE DE X, car l'art. contracté AU, de par les nouvelles fonctions de l'art. qui est dépouillé

au profit de CE de toute la part de démonstrativité qui lui était encore inhérente, ne persistait que devant des mots dont la sémantique s'opposait à toute démonstrativité.

L'art. contracté n'était pas rejeté purement et simplement, il continuait à vivre d'une vie restreinte; mais il fallait qu'il fît, à côté de lui, place aux nouvelles fonctions dévolues à l'adj. dém. devenu art. dém. et, avec lui, à l'art. LE dont les fonctions étaient, du même coup, modifiées.

La langue aboutissait donc à une coexistence

de	AU	avec	A CE	et	A LE
de	DU	»	DE CE	»	DE LE
de	AUX	»	A CES	»	A LES
de	DES	»	DE CES	»	DE LES

L'art. contracté remontait ainsi, en partie, à sa source (A LE > AU > A LE). Or, cette coexistence, par sa nature même, faisait naître des conceptions individuelles et momentanées qui expliquent la variété infinie des réponses faites à M. Edmont, des variations que présentent les cartes de l'Atlas où peuvent s'étudier les phénomènes relatifs à l'histoire de l'article.

A la question : avant de penser AUX AUTRES, je pense à moi-même (Atlas 76), les sujets répondent

soit par .. A LES AUTRES..
» » .. A CES AUTRES..
» » .. AUX AUTRES..

Ces trois réponses découlent logiquement de notre conception : elles se produisent selon que le mot AUTRE, dans l'esprit du sujet, est plus (A CES AUTRES) ou moins (A LES AUTRES) accessible à l'idée de démonstrativité, ou reste neutre vis-à-vis du dédoublement de l'art. contracté. — Nous ne pouvons ici entrer dans des détails sur la conserva-

tion en picard de AU, AUX et de DU, DES, sur lesquels nous sommes imparfaitement renseignés, par l'Atlas du moins, et dont l'exposé se compliquerait d'un examen attentif d'expressions telles que : il avaït pris une telle cuite qu'il ne tenait plus A JAMBES, ou : il a mal A BRAS, expressions qui peuvent fort bien s'expliquer, non comme des archaïsmes chronologiquement parallèles à l'absence de l'article en français, mais comme les débris d'une ère où la langue déboutée devant j'ai mal AU BRAS, j'ai mal A LE BRAS, j'ai mal A CE BRAS a tenté de dire : j'ai mal A BRAS.

Des considérations qui précèdent il résulte que la tournure française

LA TÊTE ME TOURNE

ne pouvait vivre dans l'aire de la collision de LA avec LE.

LA ne pouvait rester dans l'indéfini qui y résulte du fait de l'adoption de l'art. dém. (= UNE TÊTE ME TOURNE, ou quelque chose de semblable). On ne pouvait le remplacer par l'art. dém. qui, en raison de son origine, est encore sensible à une démonstrativité ne pouvant s'appliquer qu'à une troisième personne : CELLE TÊTE ME TOURNE est impossible (= LA TÊTE d'un autre ME TOURNE). Il fallait donc dire MA TÊTE ME TOURNE, et, avec le pronom explétif, sinon MA TÊTE ELLE ME TOURNE, du moins MA TÊTE ELLE TOURNE, ce qui est, en effet, la tournure picarde que M. Edmont nous donne dans la carte de cette locution (Atlas 1728).

De même IL A MAL AU BRAS (Atlas 171), comme l'exemple ci-dessus, ne peut devenir ni IL A MAL A LE BRAS (mais on dit bien IL A MAL A LE BRAS DROIT), ni IL A MAL A CE BRAS (qui pourrait être AU BRAS d'un autre), et ne pouvait devenir que IL A MAL A SON BRAS.

La mobilisation de l'adj. poss. pour parer aux conséquences de la collision de LA avec LE nous montre que l'art. démons-

tratif n'a pas seulement taillé une brèche dans les fonctions de l'art. déf. différencié LE, LA, sans par là inquiéter le règne de l'art. *le* dans la part qu'il lui a concédée, mais qu'il l'a réduit par son opposition de démonstratif à une part congrue obligeant celui-ci à renoncer à une fonction dont le français littéraire lui-même s'accommodait fort bien.

J'AI MAL AU BRAS n'est plus en picard l'équivalent de j'AI MAL A LE BRAS et j'AI MAL A MON BRAS n'est pas, comparé au français, une revivification outrancière du genre, l'application inutile d'un remède à un mal inexistant, mais une vie différentielle plus intense que celle qui précéda la collision de LA avec LE et créée par la débilitation de la position que l'art. dém. a causée à l'art. déf. Le Parisien qui dit j'AI MAL AU BRAS ne soupçonne pas possible que ce soit AU BRAS d'un autre. Non pas le Picard qui se demande réellement : à qui le bras ?

Nos exemples de l'emploi de l'art. possessif sont :

1) Il a mal à *son* bras (Atlas 171)

2) Une branche pourrie m'est tombée sur *ma* figure (Atlas 566)

3) et m'a fait saigner de *mon* nez (Atlas 908)

4) Vous vous êtes blessé à *votre* main (Atlas 797)

5) Ecrire de *sa* main gauche (Atlas 797)

6) J'en ai plein *ma* tête (Atlas 1032)

7) *Ma* tête elle tourne (Atlas 1728).

Comme le sont les deux autres moyens thérapeutiques, celui de l'adj. poss., en Gaule romane, est, dans ces exemples, exclusivement particulier à l'aire de la collision de LA avec LE. Mais il s'y présente avec une irrégularité qui pour être reproduite cartographiquement nous aurait obligé à des tracés fort embrouillés, plus gênants qu'opportuns pour le lecteur. Très intense dans tout le domaine où le **c** latin devant

a ne s'est pas palatisé, ce caractère l'est moins à l'est immédiat et l'est encore moins en pays wallon : si l'extrême Est de l'aire de la collision de LA avec LE le présente encore presqu'intact dans l'exemple 1, il est moins accentué dans les exemples 2 et 4, encore moins dans l'exemple 5, où seul le point 294 l'a, et il est complètement dépourvu des exemples 3 et 6. Nous allons voir tout à l'heure comment s'explique et se justifie la variation de ce caractère.

LES AIRES A TRAITEMENTS THÉRAPEUTIQUES

1) *L'aire à régime complet.*

La première aire, que nous appellerons aussi aire picarde, est caractérisée par la présence des trois traitements, autrement dit du régime thérapeutique complet :

ce patron *il* est là, il vend *ce* vin. Il a mal a *son* bras.

Les exemples suivants que j'emprunte à Edmont [1] et que je francise donneront au lecteur une idée de l'aspect qu'a pris la langue à la suite de la collision de LA avec LE.

« *Celle* femme *elle* le regardait d'un drôle d'œil, faut pas demander.

« Lui, il lui dit comme ça : Asseyez-vous une minute, « ma femme *elle* va rentrer, elle vous paiera, qu'il dit « comme ça. Une demi-heure *elle* se passe ; nous devi- « sions toujours en attendant. Titine *elle* ne revenait pas. « *Celle* paysanne, *elle* ne durait plus... »

— « Son nom *il* me passe par *ma* bouche, je le dirais cinquante fois pour une. »

— « ... de rire..., c'est pas tout de le dire, à tenir *mon* ventre à deux mains. »

1. EDMONT, *A l'buée*. Champion, 1911.

— « Si que çà n'a seulement pas une bonne chemise à mettre *dans son dos.* »

— « Elle l'empoigne par *son* cou. »

— « Elle lui pressait si fort *son* gosier. »

— « Tu verras, ma fille, si que ça continue de ce train-là, *ces* enfants, faudra les marier avec leur sucette à *leur* bouche et puis encore avec leurs langes à *leur* cul. »

Il est certain que les trois traitements étaient nécessaires pour panser la plaie causée par la neutralisation de l'art. déf.

Mais, on le voit par les exemples ci-dessus, il en est un dont l'application était superflue, celui du pronom explétif après un substantif qui déjà est régénéré par l'art. dém. D'après ce qui a été dit plus haut, on s'attendrait à

ce patron est là, il vend *ce* vin cher. Il a mal à *son* bras.

Cet emploi rationnel du régime complet n'a laissé aucune trace, et, s'il a existé, il n'a pu avoir qu'une existence bien éphémère. En effet, si le Picard devait dire CE PATRON EST LÀ, par contre, il disait LE PATRON DE CETTE MAISON IL EST LÀ ; il en résulta CE PATRON IL EST LÀ. Si encore il disait LE VIN DE BORDEAUX IL EST BON, en considérant que le complément DE BORDEAUX dégage VIN de sa démonstrativité, mais CE VIN DE BORDEAUX EST BON, en considérant que DE BORDEAUX ne dégage pas VIN de sa démonstrativité — car les deux conceptions sont possibles — il en résultait CE VIN DE BORDEAUX IL EST BON.

On comprend dès lors qu'un emploi persistant aussi judicieux, aussi logique du régime complet n'ait pas été le fait d'un parler populaire, que l'emploi de l'explétif ait été généralisé et appliqué là où il cessait d'avoir aucune efficacité.

2) *L'aire à régime incomplet.*

La seconde aire, située immédiatement à l'est de celle que nous avons appelée picarde, n'est caractérisée que par un traitement incomplet.

Elle a l'art. poss., le pronom explétif, mais il lui manque totalement l'art. dém. de l'aire picarde, à la place duquel nous ne trouvons que *l* pour les deux genres — c'est ainsi que nous désignerons l'art. neutralisé, ce sera probablement plus conforme à la réalité phonétique, qui provient d'une violente contraction plutôt que d'une modication de *a* en *e*.

Devons-nous concevoir un groupe de parlers à traitement incomplet, s'étant contenté d'une revivification partielle du genre, ayant :

Le vérité *elle* est là. Le patron *il* est là. Il a mal à *son* bras, mais non : *ce* patron vend *ce* vin cher ?

Cette aire aurait-elle dédaigné de gaîté de cœur le secours que lui prêtait l'adj. dém. pour régénérer le subst. complément et serait-elle restée insensible à la distinction fonctionnelle de l'art. dém. à côté de l'art. déf. ?

Il n'en est rien.

Notre aire à deux traitements a été en réalité une aire à régime complet, absolument comme l'est actuellement l'aire picarde, dont elle n'est que le prolongement jusqu'à la limite capitale formée par le traitement picard du **c** latin devant **a** et **e** (limite $\frac{k\ \epsilon}{\epsilon\ s}$).

Elle est une aire qui a perdu son art. dém. pour une cause que nous allons étudier, et où nous allons montrer que son adj. dém. avait perdu toute efficacité thérapeutique. Ainsi dépouillé d'une partie de son efficacité le

régime complet s'en va à vau-l'eau. En effet, comment expliquerait-on autrement que par une débandade causée par la décapitation du régime complet le fait que dans cette aire l'explétif est en voie de disparition, que cette disparition va en s'accentuant de l'ouest à l'est, est en raison directe de son éloignement de l'aire picarde ; — sur 9 exemples choisis au hasard 271 a 7/9, tandis que 270 n'a plus que 1/9.

L'adj. dém. était dans notre aire, comme dans l'aire picarde CHE, CHELLE. Il existe encore sous cette forme partiellement — nous allons voir à l'instant ce que valent ces témoignages — mais aux points 294, 281, 293, 292 sous des formes avec le son *s*, donc en plein territoire picard, où phonétiquement on ne peut avoir que *ɛ* et conformément au point 291, qui est au delà de la limite $\frac{k,\ \epsilon}{\epsilon,\ s}$ (carte III).

Ces formes de CE, CELLE (*s*, *s*(*e*)*l*) vivent côte à côte, nous pouvons même dire dans le même mot avec des formes ayant le *ɛ* picard : CELLE ANNÉE CHI, CEL ENDROIT CHI ; jamais on ne trouve CHELLE ANNÉE CI, CHEL ENDROIT CI, formes qui ne manqueraient pas d'exister si nous avions à faire à une dénaturalisation arbitraire du son initial sous une influence française ou wallonne (ni le français ni le wallon ne possèdent d'ailleurs la forme fém. CELLE) : la dénaturalisation atteindrait tantôt CHELLE, tantôt CHI, ou plutôt n'atteindrait ni l'un ni l'autre, car, loin d'être moins abondants d'exemples que dans le centre des aires, les caractères phonétiques s'accentuent plutôt en bordure [1].

L'explication par une invasion étrangère qui aurait

1. Cf. *disandes* (samedi) pour *disande*. Le point 292 est le seul du nord de la France où l'on trouve *kãpiŋõ* (champignon) !

atteint ce mot à l'exclusion des autres et l'aurait atteint presque partout dans notre aire n'a donc pas $\frac{1}{10000}$ de chance pour être juste ; nous croyons pouvoir intervertir les termes de la fraction en expliquant CE, CELLE par voie phonétique.

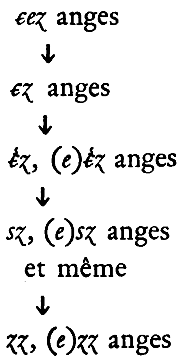
CHE, CHELLE par leur fonction d'adj. et plus encore par celle d'article étaient sensibles à des modifications syntaxiques, telles que la dissimilation (CH CHIMETIÈRE > S CHIMETIÈRE dans les *Lettres picardes* de P.-L. Gosseu de Vermand, point 262) et à l'assimilation que l'Atlas nous permet d'établir rigoureusement et qui va nous conduire à la solution recherchée.

ϵ sé (le sel)
↓
ϵ́ sé
↓
s sé (263)

Cette évolution se produisait sans enlever à l'art. la faculté de maintenir intacte son individualité, comme *medsẽ* en français à côté de *metsẽ* que veulent nous imposer les phonéticiens intransigeants.

Donc, au sing., CH peut se présenter sous la forme de s.

Au pluriel :



ϵez anges
↓
ϵz anges
↓
ϵ́z, (*e*)*ϵ́z* anges
↓
sz, (*e*)*sz* anges
et même
↓
zz, (*e*)*zz* anges

Le fait que ces formes résultant d'assimilation s'appliquent aux substantifs masc. et aux substantifs fém. (CHES MAINS, mais *eez* OISEAUX, *eez* AMES) — fait qui est commun aussi à la langue littéraire, mais non pas le suivant — que cette neutralité de *eez* plur. était soutenue par la présence de mots qui, au sing., exigeaient la forme CE pour CHE (CE SEL, CE CIMETIÈRE), devait, si la langue voulait obtenir une unité dans l'emploi d'un mot ayant une fonction grammaticale uniforme, et obéir en même temps à ses obligations phonétiques n'en contrecarrant pas d'autres, aboutir nécessairement à la création d'un

s = CE, *che*

L'adj. dém. vient ainsi se confondre avec l'adj. possessif de la 3[e] pers. *s*, qui déjà était l'équivalent du fr. SA depuis l'époque où une puissance de contraction particulière au nord de la France avait réduit *la*, *ma*, *ta*, *sa* à *l*, *m*, *t*, *s* et était devenu aussi l'équivalent du masculin SON par la création d'un *s* que la confusion de CES et de SES (*sz* oiseaux, *sz* âmes = « ces oiseaux » et « ses oiseaux », « ces âmes » et « ses âmes ») devait presque immanquablement amener, aussi naturellement que plus loin, la confusion de SON avec CE et vice-versa que nous allons tout à l'heure constater. Ainsi se trouvèrent neutralisés l'adj. dém. et l'adj. possessif, neutralisés et confondus en une seule forme *s*.

Voici un tableau qui montre toute la confusion et qui comprend notamment tous les points de l'aire 2 et de l'aire 3 où le possessif SON a la signification de l'adj. démonstratif. Pour plus de clarté, nous négligeons de marquer la prosthèse de l'*e* qui est un caractère particulier à toute notre région, et qui se produit même en français populaire de Paris (Qu'as-tu dit? *èryẽ*).

	Cette année il y a eu...	La chal. a .. cette année	..à cet endroit	dans ce pays	..à sa mère	..son argent	..son congé
294	*sn*	*sl*	*sn*	*s..ɛi*	*s*	—[4]	*s*
293	*sn*	*sẹt*	*sl*	*s*	*s*	—	*s*
281	*sl*	*sn*	—	*s..ɛi*	*s*	*sn*	*s*
292	*sl*	*st*	*sn*	*s..si*[2]	*s*	—	*s*
272	*ɛt*	*ɛl*	*ɛl*	*ɛ..ɛi*	*s*	*sn*	*sẽ*
280	*sn*	*st*	*sn*	*ɛ̂..si*	*s*	*sn*	*s*
271	*ɛn*	*st*	*sn*	*s..la*	*s*	*sn*	*sè*
270	*sn*	*st*	—	*s..si*	*s*	*sn*	*s*
261	*st*	*st*	*sn*	*s..lo*	*s*	*sn*[5]	*sẽ*[6]
179	*st*	*st*	*st*	*s..si*	*sa*	*sõn*	*sõ*
291	*st*	*sl*	—	*s..si*	*s*	—	*s*
290	*sn*	*sn*	*sn*	*s..si*	*s*	—	*s*
198	*st*	*st*	*sn*	*s*	*s*[3]	—	*s*
189	*sn*	*sn*	*sn*	*s..la*	*s*[3]	*sẽn*	*sẽ, s*[6]
188	*sn*	*sn*	—	*s..si*	*s*	—	*s*

1. Figure dans la carte : dans ce pays.
2. — : à cet endroit.
3. D'après : quand sa femme vivait encore.
4. *etn ami, von abi.*
5. Figure dans la carte : son congé.
6. — : il a mal au bras.

Ce tableau nous révèle entr'autres :

un *s* qui équivaut à SON, SA, CE, CEL-CELLE, CET-CETTE ;

un *sl* issu de CHEL-CHELLE picard, par contamination avec *s* = CE et équivalant à CEL-CELLE ;

un *sn* issu de *sẽn* picard et wallon (= SON) et signi-

fiant CEL-CELLE, CET-CETTE, par contamination sémantique de *s* = CE ;

un *ɛn* qui est un *sn* picard (= SON) naturalisé faussement en bordure de l'aire $\frac{\epsilon}{c}$ et qui signifie CELLE ;

à quoi il faut ajouter un CET (argent) qui traduit SON (argent) dans les points 186 et 190 et des formes dont il sera question plus loin.

Mais, dans notre aire 2, l'équivoque provoquée par la confusion de *s* (= SON, SA) avec *s* (= CHE, CHELLE) n'existait en réalité qu'à 294, 281, 280, 270 et non pas à 272, 271, 261, où l'on ne dit pas *s* CONGÉ, *s* BRAS, mais *sẽ* CONGÉ, *sẽ* BRAS.

La constatation de l'état linguistique actuel de ces trois points annule totalement la valeur de leurs témoignages :

272 dit CHETTE ANNÉE, forme apparemment picarde, qui n'existe nulle part ailleurs. Comme elle y est en concurrence avec CHELLE, 272 ne pouvait les tenir toutes deux en héritage du latin. Le type CET-CETTE est français et wallon et n'existe dans notre aire que sous la forme avec C, toujours sous l'influence de *s* = *ɛ* picard, comme *sl* de *ɛl*.

CHELLE ANNÉE et CHEL ENDROIT pourraient être picards et contredire notre explication puisqu'ils n'auraient pas subi une influence de *s*. Nous allons voir par l'examen du point 271 combien pèsent dans la balance ces deux formes de 272.

271 dit SON ANNÉE (= « cette année ») ou plutôt CHON ANNÉE par une fausse naturalisation picarde de SON, dit CETTE ANNÉE et non CHETTE ANNÉE, ce qui montre que CHETTE ANNÉE de 272 témoigne d'une naturalisation picarde trompeuse de CETTE, naturalisation que 271 n'approuve pas, vu qu'il considère CETTE comme se rattachant à *s*, adj.

poss. et dém. en même temps; par contre, il a A CHELLE FENÊTRE, ce qui prouve que 271 et 272 avaient autrefois comme adj. dém. le picard CHE-CHEL-CHELLE et que CET-CETTE y est un intrus; il a encore SON ENDROIT et non CHON ENDROIT ce que nous laissait attendre CHON ANNÉE. 271, enfin dit CHETUI-LA (= « celui-là ») à côté de CETTE ANNÉE!

On voit par là ce que valent les témoignages de 271 et 272. Quant à 261, s'il dit CETTE ANNÉE, SON ENDROIT, il dit par contre A *s* FENÊTRE (= « à cette fenêtre »), témoignant par cette dernière forme — si son témoignage avait quelque valeur critique — qu'il est arrivé à l'ultime étape de la confusion de « son » avec « ce ». D'ailleurs, 261 n'a que des caractères patois effacés, comme les points au sud de l'aire picarde, et nous ne pouvons examiner si nous y avons un égrenage de caractères patois dénotant une existence autrefois patoise ou une invasion de caractères patois dans un français populaire. C'est dans ces régions qu'un professeur berlinois est venu jalonner le terrain de drapeaux aux couleurs diocésaines sans avoir même tenté de savoir s'il y plantait ses jalons sur le sol en place ou sur des décombres d'origine récente [1].

L'aire maxima de l'art. dém. CHE-CHEL-CHELLE, c.-à.-d. l'aire 1, comprend 3 points (297, 295, 282) qui n'y appartiennent que tout à fait exceptionnellement : ils n'ont qu'un souvenir arbitrairement conservé de son existence et l'ont généralement remplacé par *l*, appartiennent par conséquent plutôt à l'aire 2 qu'à l'aire 1.

297 réduit régulièrement à *s* le son picard *c* où qu'il se trouve. Il dit à *s* poteau (= au poteau), dans LES bois ou dans *sé* bois, moudre *l* café ou *s* café. CHELLE y est devenu

1. MORF, *Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs.*

sl (*sl* écluse, *sl* armoire). Il importe de noter que 297 représente une colonie de marins venue, dit-on, du Pas-de-Calais.

295 dit à *s* poteau, 282 à *é* poteau. Si 295 dit *lz* anges et *sl* avoine, 282 dit *éez* anges et *l* avoine.

Pour l'adj. dém. 295 et 282 reproduisent exactement l'état de 272 (voir plus haut le tableau), sauf que CHEL-CHELLE y sont *él* et que CHE est *é* à 282.

Comme 272, 295 et 282 ont deux adj. dém., qui ne sauraient tous deux remonter au latin, CHEL-CHELLE et CHEST-CHESTE. Le dernier est sûrement un intrus et formellement il se comporte inversément au point 271, qui dit CHON pour SON, *st* pour CESTE, alors que 295 et 282 disent SON pour SON, *et* pour CESTE el *él* pour CHEL-CHELLE.

Le mélange constaté dans les 3 points de l'aire 2 (272, 271, 261), avec conservation de l'adj. poss. non envahi sémantiquement par l'adj. dém. ou sans cette conservation, forme une ligne droite qui longe la limite de l'aire picarde et se poursuit dans l'aire 1 (appelée ici improprement aire 1, parce que notre carte I trace la limite maxima) jusqu'à 295. Cette ligne parfaitement droite marque évidemment la zone intermédiaire, la zone de mélange, entre l'ouest du territoire où l'adj. poss. se conserve intact à côté de l'adj. dém. et l'est du territoire où la confusion des deux adj. est complète.

Ainsi, — si nous faisons abstraction du point 291, en dehors de la limite $\frac{k,\ \epsilon}{\epsilon,\ c}$ qui a CELLE ANNÉE et que nous ne pourrions analyser sans avoir étudié à fond son patois et celui de ses voisins —, nous avons reporté, sans nous en douter, la limite orientale de CHE-CHEL-CHELLE jusqu'à la limite actuelle de $\frac{k,\ \epsilon.}{\epsilon,\ c}$

Le traitement par l'art. dém. a donc très probablement existé dans notre aire à régime incomplet, et l'on voit, par ce qui précède, que, devenu inefficace, il obligea la langue à s'en retourner à son ancien état :

ce patron *il* vend *son* vin

était devenu :

s patron *il* vend *s* vin,

qui pouvait avoir tous les sens que l'on peut obtenir par la substitution à l'un et l'autre *s* de « son » et de « ce », voire même de « l », et devait redevenir :

l patron *il* vend *l* vin ou même *l* patron vend *l* vin.

Que fût-il arrivé si la langue n'avait eu en réserve l'art. déf. qu'elle continuait à employer lorsque le subst. n'était pas susceptible de démonstration ? A-t-elle effectué ce retour sans tutelle ? L'*l* qu'elle allait retrouver n'était plus celui qu'elle avait abandonné. Nous avons de la peine à concevoir une langue mécontente de son état et retournant à l'état qui a motivé son mécontentement (page 21). Ici encore nous croyons entrevoir l'intervention — bien tardive — de la langue littéraire.

L'inefficacité de l'art. dém. entraîna, par contre-coup, la disgrâce des deux autres traitements, désormais insuffisants, mais dans une mesure tout autre et leur état actuel, dans l'aire 2, nous en offre l'écho sincère. En effet :

La collision de « ce » avec « son » détruisait l'efficacité d'un mot qui, frappé, périssait sans laisser de trace. Il n'en est pas de même des deux autres traitements qui se basaient, non pas sur la fragilité d'un seul mot, mais sur un facteur syntaxique commun à toute la Gaule romane, où il était constamment mis en œuvre dans certaines conditions.

L'HOMME, IL EST MORTEL ; LA VÉRITÉ, ELLE EST IMMORTELLE n'est pas plus étranger à l'aire 2 qu'au français littéraire. Dans l'aire 2 on pouvait donc continuer à dire,

par accoutumance, LE BLÉ IL EST MUR à côté de L'ENFANT CRIE, et vice-versa.

Le français qui dit IL NE SE TÉNAIT PLUS SUR JAMBES ou SUR LES JAMBES ou encore SUR SES JAMBES autorisait nos gens de l'aire 2 à continuer à dire J'AI MAL A MON BRAS.

Dépourvus de leur fonction utilitaire, le pron. explétif, l'art. poss. restent encore, de même que nos jaquettes portent toutes encore les deux boutons autrefois pourvus de fonction ou que, encore, les boutons à bretelles ne sauraient manquer au pantalon de ceux qui n'ont de leur vie porté des bretelles. Boutons, pron. expl., art. poss. n'en sont pas moins des témoignages de fonctions disparues. Il se peut que longtemps encore, après l'extinction des patois, les tournures avec pron. expl. et art. poss. restent dans le français régional comme derniers vestiges de la collision de l'art. LA avec LE.

Dans un conflit aussi grave que celui où la mettait la confusion de « son » avec « ce » il est explicable que dans l'aire 2 on ait tenté de se sauver sur n'importe quelle planche de salut qui s'offrait, qu'on ait adopté l'adj. CEST-CESTE, alors que cependant l'adj. autochtone eût la même efficacité, CHÈL-CHELLE (> *sel*).

Dans les 3 exemples de CETTE ANNÉE (2 ex.), CET ENDROIT du tableau ci-dessus

SON est en concurrence avec CÈL-CELLE (294, 281)
» » » CET-CETTE et CEL-CELLE (293, 292)
» » » CET-CETTE (280, 271, 270, 261, 198)
» est sans concurrence (290, 189, 188).

CEST-CESTÈ pourrait être un emprunt au wallon, un emprunt à la 3e aire, où il est l'adj. dém. seul usité, mais

il peut aussi être venu du français de Paris, et c'en est l'origine la plus probable, selon nous, car les rapports de l'aire 2 avec le français sont attestés par mille emprunts, ceux avec le wallon sont encore à démontrer. S'il en est ainsi, nous constatons que le recours à la langue de la métropole linguistique n'a eu lieu que lorsque, en ce point, le parler populaire fut à toute extrémité. Sous la même influence que celle qui fit *sel* de CHEL-CHELLE, CEST-CESTE gardèrent généralement leur initiale intacte, contrairement à la tendance de naturalisation phonétique qui, dans la périphérie des aires, sévit davantage que dans le centre.

L'intervention du français, qui ne pouvait sauver l'aire 2 de l'équivoque existant dans *s* (= « son, ce ») que si elle eût en même temps adopté l'adj. poss. français, — adoption qui eût été aussi révolutionnaire et encore bien plus compliquée qu'un retour à l'article différencié selon le genre — était absolument inefficace, puisqu'aussi bien CEL-CELLE que CEST-CESTE étaient entachés de promiscuité sémantique avec l'adj. poss. dans leurs formes sing. devant les subst. commençant par une consonne et dans toutes leurs formes plurielles.

Aussi bien, la géographie linguistique nous les révèle-t-elle (Atlas 44, 460) comme deux tentatives collatérales, l'une comme un emprunt exotique (CEST-CESTE), l'autre comme un accommodement indigène (CHEL-CHELLE > *s*(*e*)*l*), non reconnu, non voulu, ou non entrevu peut-être par les adeptes de CEST-CESTE. Les deux tentatives sont cumulées dans les points 293, 292.

La confusion du dém. avec le poss. ne pouvait manquer d'avoir son écho dans les pronoms correspondants au dém. Nous n'avons pas à nous en occuper ici ; nous nous contenterons de signaler l'embarras où s'est trouvée la langue pour reconstituer une série de pronoms qui échap-

pât à la malencontreuse confusion née de la tyrannie phonétique. Elle n'y réussit que bien difficilement et bien imparfaitement.

3) *L'aire sans régime.*

La troisième aire est actuellement caractérisée par l'absence totale de l'art. dém. et du pron. pers. expl. de la 3e personne.

Seul le traitement par l'art. poss. y existe, celui dont l'application était la moins fréquente. Il y existe à l'état de phénomène disparaissant et s'évanouissant de plus en plus en raison directe de son éloignement des deux premières aires vers l'est, ainsi que nous l'avons signalé en parlant de sa fonction thérapeutique (page 27).

Dans la troisième aire, comme dans la seconde MON, TON, SON, MA, TA, SA aboutissent à *m*, *t*, *s*, formes qui ont donc perdu toute efficacité pour distinguer les genres du subst.

L'existence clairsemée de l'art. poss. ne peut cependant laisser aucun doute sur sa nature autrefois utilitaire.

Si l'on tentait de la considérer comme satisfaisant un besoin populaire commun à tous les parlers gallo-romans, comment expliquerait-on que 6 parlers de Belgique disent VOUS VOUS AVEZ (ÊTES) BLESSÉ A VO MAIN, alors que cette tournure n'existe nulle part ailleurs dans tout le domaine gallo-roman, sauf dans l'aire de l'article neutralisé ? que sur 17 patois belges, faisant partie de l'aire 3, 14 disent IL A MAL A SON BRAS, alors que nous ne trouvons cette tournure, en dehors de l'aire de l'art. neutralisé, que clairsemée dans 6 points du reste de la Gaule romane, à l'embouchure de la Loire (478, 459), dans le Gard (840, 851), dans le Puy-de-Dôme (805), dans l'Ardèche (825) ?

Quant aux deux autres traitements, auraient-ils disparu de l'aire 3 sans laisser de trace ?

Pour l'art. dém., il s'agit dans cette aire non plus d'une inefficacité de CEL-CELLE, mais de CEST-CESTE. Celui-ci avait au pluriel *sé* et *sez* devant un mot commençant par une voyelle, lesquels sous l'action violente de la contraction wallonne aboutissaient à *s*, *sz*; d'autre part le *st* de *cest-ceste* perdait phonétiquement son *t* devant une consonne (*s e* sûr = c'est sûr; mais *s est* un ivrogne).

CESTE fenêtre devenait *s's* fenêtre — l'apostrophe représente l'emplacement possible d'un son vocalique, rendu nécessaire par l'accumulation de sons consonantiques précédents ou suivants et qui n'a plus rien de la tradition latine de l'*e* de CESTE — et finit par être *s* fenêtre. CEST-CESTE ne pouvait vivre sous la forme *st* ou *s't* que devant un subst. commençant par une voyelle.

L'inefficacité de CEST-CESTE impliquait, comme pour CE, CEL, CELLE, la disparition d'un mot isolé qui, en cas de disparition, pouvait ne laisser qu'accidentellement une trace de son passage, comme CHEL-CHELLE a laissé *sel*, *sl* en picard, et cette trace propre au picard ne pouvait se produire en wallon qui n'a pas le son *ɛ*.

La disparition du pron. expl. pouvait en laisser attendre comme dans l'aire 2, mais si 280 présente encore 4 exemples sur 9, alors que 290, le point le plus rapproché de ce dernier dans l'aire 3, n'en présente aucun, par contre 292, dans l'aire 2, n'en a qu'un. Il n'y a donc pas lieu de tirer de l'absence complète de l'expl. dans l'aire 3 la conclusion que celui-ci n'y ait jamais existé.

D'autre part, il n'y a pas synchronisme de l'aboutissement de SON à *s*, de CEST-CESTE à *s*, de l'inefficacité du pr. expl. que nous allons démontrer, et cela nous aide à comprendre l'inégalité dans la conservation des vestiges, en dehors des

considérations qui peuvent les faire concevoir comme variables selon la différence de leur nature et de leurs facultés de résistance. Si l'on nous permet de reprendre une image que l'on a pu trouver quelque peu déplacée peut-être, nous nous demanderons : les boutons au dos de nos jaquettes disparaîtront-ils avant les boutons à bretelle ?

Des recherches faites d'après d'autres sources que l'Atlas nous diront si la faculté de recourir à l'art. dém. et au pron. expl. a manqué aux parlers wallons dès l'époque où le besoin se faisait sentir d'y recourir ou si, y ayant recouru, ces parlers les ont perdus à la suite de leur inefficacité.

Le pron. pers. n'a actuellement pas plus d'efficacité que l'art. dém. pour restaurer le genre des subst.

IL y est bien *i* devant les verbes commençant par une consonne et *il* devant les verbes commençant par une voyelle, ELLE y est bien généralement *el*; mais *il* et *el* peuvent subir l'un et l'autre l'aphérèse devant le verbe commençant par une voyelle

l a est indifféremment = IL A, ELLE A
l ō » » = ILS ONT, ELLES ONT.

Le point 199 dit, par ex. : où s qu'*il* était, comme *l* était (= où il était, tel quel). Quand *il* a plu, il faut bien savoir nager pour passer outre quand *l* est bien remplie (la rivière).

Il ressort de cet état un *l* neutre, un *l* à double fonction générique. C'est cet *l* qui est la base de toutes les formes du pron. pers. de la 3e pers. en Belgique. La preuve en est dans la confusion qui résulte d'une revivification par le besoin d'une prosthèse : *il* signifie aussi bien IL que ELLE dans les points 193, 176, 187 (*il a* = il a, elle a; *il ō* = ils ont, elles ont[1]).

1. Que les parlers usent souvent du pron. masc. IL pour ELLE, c'est ce que nous observons tous les jours à Paris dans le français régional de

Si les patois congénères ont *il*, *i* au masc. *èl*, *el* au fém., la voyelle de ces formes n'est pas un son hérité directement du latin, n'en est pas un prolongement phonétique, mais représente en réalité un son vocalique de pause, semblable à ceux de l'article actuel, nés de *l* ou de l'adj. poss. *m*, *t*, *s* et qui flottent indifféremment du genre entre *u*, *i*, *é*, etc. (*lu*, *li*, *lé*, *mu*, *mi*, *mé*). Si, dans le pronom personnel, ces sons ont acquis une fixité, une généralisation plus grande, c'est qu'ils le doivent aux fonctions bien définies d'un rôle grammatical, et s'ils se sont figés en *i* pour le masc. et en *e* pour le fém., ce ne peut être que sous l'influence de la langue littéraire à laquelle, à toute extrémité, les Wallons ont eu recours.

C'est ce que, outre la confusion des deux genres dont nous venons de parler, démontre l'effort, probablement momentané que laissent deviner les transcriptions d'Edmont et que font les sujets pour faire ressortir dans leurs réponses le genre du pronom (*eli*, *ili*) et plus certainement encore le fait que le pron. fém. *el*, s'il était d'une autre nature que celui que nous établissons, n'aurait pu manquer de devenir *e* devant un verbe commençant par une consonne, comme *al* (= elle) picard devient généralement *a* dans ce cas.

La phonétique wallonne, libre de toute entrave, autori-

toute la Gaule romane. Dès que le sujet féminin est d'un caractère fém. ne primant pas forcément, comme le mot femme, par ex. — et encore! — ou qu'il peut être substitué dans l'esprit par un masc., le masc. use de sa prédominance et s'impose. Les Suisses allemands vont plus loin : *Fräulein* est couramment féminin. *Köchin*, à Berne, est employé comme neutre. Les bêtes crèvent quelquefois quand *ils* ont (les animaux) mangé trop de trèfle est aussi bien normand que wallon, qu'orléanais. Ce n'est pas de ce fait qu'il s'agit ici, mais de faits se produisant et pouvant forcément se produire seulement en territoire belge, de traductions de : elle vit seule ; il s'est blessé à la main, elle enfle, etc.

sait la phrase suivante, où nous marquons par des traits verticaux tous les emplacements que pouvaient occuper les sons vocaliques selon les pauses ou les nécessités d'obvier à des heurts consonantiques trop pénibles :

| s | s | men | l a sté a l | s | kol

Cette phrase peut recevoir de multiples interprétations. S'agit-il de cette semaine ? de sa semaine ? de lui ? d'elle ?

A peu près complète la gamme des voyelles pouvait y prendre place (*a*, *e*, *i*, *u*). Seul le pronom y serait resté stable, y serait resté soit *il*, soit *elle* ??

Il est évident, par ce qui précède, que dans la 3e aire le traitement par le pronom personnel explétif de la 3e personne était inefficace, ou du moins l'était devenu, si jamais il fut efficace.

NOTES SUR LES MATÉRIAUX DE L'ATLAS ET SUR LES CARTES QUI ACCOMPAGNENT CETTE ÉTUDE.

Nous devons prévenir le lecteur du danger qu'il pourrait courir à attribuer à des erreurs la multitude de contradictions apparentes que révèlent les relevés d'Edmont en ce qui concerne les matériaux employés par nous pour ébaucher les modifications subies par la langue à la suite de la collision de LA avec LE.

Nous saisissons cette occasion, qui ne pouvait être mieux choisie, pour dire notre *mea culpa* à l'égard de l'Atlas, mais aussi pour le réhabiliter aux yeux des savants désintéressés dans la question du relevé des patois, et qui pourraient s'être laissés influencer, défavorablement pour l'Atlas, par de nombreuses critiques [1].

1. Il va sans dire qu'ici nous ne faisons pas état de critiques telles que celles d'un professeur qui fit de notre Atlas un compte rendu « très

L'Atlas est ce que nous avons désiré qu'il fût : un recueil de matériaux enregistrés par un homme qui ne fût ni philologue ni linguiste et dont l'oreille nous donnât toutes les garanties désirables. Ce sont les conditions que, seul en son temps, notre bon et vénéré maître G. Paris, comprenait et plaçait au-dessus de toute autre, comme étant un gage d'une sincérité que l'on ne saurait attendre de la part de gens du métier, et qui sciemment ou inconsciemment prévoient, retouchent, rectifient, ajustent, dont le cerveau en un mot travaille, même lorsqu'ils lui imposent silence, alors que seule l'oreille doit être en jeu. Aux fautes commises par l'enregistré et qui devaient nécessairement se produire, n'eût-ce été qu'à la suite d'une mauvaise interprétation de la question posée, nous ne voulions pas avoir à ajouter les fautes de l'enregistreur et compliquer ainsi le travail du critique au point de lui rendre impossible l'accès à la vérité.

C'est à ce gage de sincérité que, de notre part, nous avons sacrifié les nombreux matériaux que nous avons recueillis autrefois dans tout le nord de la France, en Normandie, en Bretagne, en Suisse, en Savoie, en Dauphiné. Il n'en a rien été publié — ou si peu que rien — et il n'en sera plus rien publié, parce qu'ils ne nous inspirent plus qu'une confiance très relative.

Nous avons laissé s'accumuler les critiques sur le travail d'Edmont — qui est incontestablement mieux fait que celui dont nous étions chargé nous-même, c'est-à-dire l'établissement du questionnaire, qui, pour être sensiblement meilleur, aurait dû être fait après l'enquête (!), comme la sépa-

élogieux, dans la plus répandue de toutes les revues de linguistique » (au début de l'année 1904), suivi d'une demande d'un exemplaire gratuit de l'ouvrage, demande restée vaine, et en fit un second dans une revue du Midi de la France (juillet-août 1905), lequel est... bien loin d'être élogieux.

ration des mots, fantaisiste nécessairement avant une étude préalablement complète et après plus ou moins doctrinaire — nous avons laissé s'accumuler ces critiques sans en faire le moindre cas dans nos recherches géographiques, sans prendre la peine de les réfuter, sachant bien que tôt ou tard quelque tiers complètement désintéressé et par le simple jeu d'une critique bien avisée remettrait les choses en place, comme nous le faisions nous-même, et cela était préférable à de vaines polémiques.

Depuis l'an dernier, notre attente s'est trouvée justifiée : M. Hubschmied, au jugement duquel nous attachions la plus grande importance depuis que nous l'avons connu, il y a une dizaine d'années, à nos conférences de l'École, a eu l'occasion de rendre pleine justice à la valeur des matériaux d'Edmont dans un ouvrage dont la valeur scientifique semble être encore inconnue à l'heure actuelle [1].

Les critiques ne pouvaient manquer non plus, surtout de la part de ceux qui s'occupent avant tout de la restauration des textes de l'ancienne langue, d'avoir trait à l'absence dans le questionnaire de mots des plus intéressants. Nous en aurions dû doubler l'effectif, dit-on. Nous-même, qui nous plaçons à un point de vue plus général, nous reconnaissons qu'il aurait dû être non seulement doublé, mais quadruplé, mais décuplé. L'une et l'autre de ces appréciations entraînaient pour des raisons matérielles l'impossibilité d'une publication, car nous sommes allés jusqu'aux extrêmes limites de ce qui était exécutable à cet égard. D'autre part, nous serions bien embarrassés, même actuellement après l'enquête, de déterminer ce qui, dans le questionnaire, aurait pu être retranché et céder le pas à d'autres

1. Hubschmied, *Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen* (*Beihefte zur Zeitschr. für roman. Phil.*, Heft 58), Halle, 1914.

exigences ; à bien plus forte raison l'étions-nous avant de savoir ce que seraient les réponses.

Carte I. Nous avons parlé dans notre article de la nature du point 297. C'est exceptionnellement qu'il figure comme appartenant à l'aire 1, et dans la carte I, et dans la carte II.

A la même occasion nous avons dit ce qu'étaient 295 et 282, qui font partie de l'aire 1 exceptionnellement dans la carte I.

268 est tout à fait exceptionnel et dans la carte I et dans la carte II. Les parlers de la Seine-Inférieure ne sont en réalité que du français régional, ayant plus ou moins conservé des caractères de parlers anciens et très accessible aux invasions étrangères, ainsi que le montrent les limites variables de l'art. déf. neutralisé. A 268 : *eu* blé est mûr ; ma grand'mère cousait à *stè* vitre, où tu couds maintenant !

Pour tracer la limite de l'art. neutralisé *l* nous avons choisi des exemples où il est à l'abri de l'introduction des multiples sons vocaliques auxquels le wallon recourt à la suite de la violente contraction consonantique qui le régit et qui reconstituent un article avec voyelle.

Carte II. Les limites de l'art. dém. variant quelque peu selon les exemples, nous avons voulu ajouter à la première une seconde carte traçant l'état de l'un de nos exemples qui représentât en même temps la propagation du pronom explétif.

CONCLUSION

Guidé par une méthode qui révèle de jour en jour davantage sa fécondité, malgré les erreurs auxquelles son application peut avoir donné lieu, nous avons voulu dans cet article grouper quelques faits en connexité géographique. Nous y avons été amené par l'obligation où nous nous sommes trouvé d'expliquer la présence du mot CHAR en pleine aire de la conservation du **c** latin devant **a**.

Nous n'avons cité que quelques exemples des troubles lexicaux provoqués par la collision de LA avec LE, sans entamer réellement le sujet, nous avons indiqué quelles sont, à première vue, les modifications d'ordre morphologique et syntaxique que cette collision a entraînées, sans même tenter d'en épuiser le nombre.

A première vue, les phénomènes étudiés pouvaient être considérés comme indépendants les uns des autres et, sans les indications que fournit la géographie linguistique, provoquer des explications particulières à chacun, aussi nombreuses que les faits eux-mêmes le sont. Leur assise géographique nous en a trahi l'origine commune, nous a permis de les coordonner, de les grouper en un organisme.

Bien que nous n'ayons qu'ébauché le sujet, nous avons le sentiment que nous avons réuni en un faisceau un nombre suffisant de probabilités pour atteindre à un degré non éloigné de la certitude. Est-ce à dire que nous pensions avoir persuadé la majorité de nos lecteurs ? Pas le moins du monde. Il semblerait parfois que certains romanistes aient pris pour tâche de démontrer que les mathématiques reposent sur des lois erronées et veuillent justifier la suspicion dans laquelle est tenue la linguistique chez les représentants des sciences exactes.

A une démonstration du genre de celle qui est faite dans cet article et où il nous paraissait inutile d'insister sur sa valeur mathématique, l'un de ces romanistes, sans considérer l'assise géographique commune à plusieurs faits étayant notre démonstration, chercha à chacun d'eux une solution indépendante. Il en résulta que certain article de chaussure, une conception onomatopéique du fléau et une influence du mot CLARTÉ sur celui de FLAMME se trouvaient, de ce chef, être, par hasard, subordonnés... au mouillement de l'l dans les groupes **cl**, **fl**!

Nous en appelons à « jenen philosophischen Geist, welcher eine Wissenschaft nicht nur mit den anderen in lebendige Fühlung bringt, sondern sie auch in sich einigt und vor Zerbröckelung bewahrt » (Schuchardt).

A PROPOS DE CLAVELLUS

M. Meyer-Lübke, dans la *Deutsche Literaturzeitung* [1], a fait un court compte rendu de mon étude sur **clavellus** [2]. J'ai la plus grande admiration pour son immense érudition qui l'a mis à la tête des lexicographes romans. C'est à ce titre que son opinion m'importe et que je dois répliquer à ses critiques.

Je m'y sens d'autant plus autorisé que nous sommes liés d'amitié et que mon travail est loin de mériter l'appréciation louangeuse qu'il en a faite (*Durchgeführt mit bewunderungswürdiger Folgerichtigkeit. Bedeutsam auch nach der methodologischen Seite*), si ses critiques sont justifiées.

Je les examine toutes — elles ne sont d'ailleurs pas nombreuses, quoique graves à mes yeux —, et je donne en italiques la teneur entière du texte.

Dans mon étude sur **clavellus** j'ai dit que, dans l'aire où... **ellum** aboutit à *et*, ..**ellum** s'est rencontré avec ..**ittum** > *et*, que, de ce chef, des mots en ..**ellum**, considérés comme des diminutifs, pouvaient se dédiminutiviser dans des conditions qui dépendent de leur sémantique et d'après des modèles existant, généralement français, qu'ainsi *klawet* (= petit clou) devenait *klaw* d'après le modèle CLOU.

Auch was über das Gaskognische gesagt ist, kann mit einer Einschränkung angenommen werden. Ein völliger Zusammenfall von -ellu *und* -ittu *hat nirgends stattgefunden.*

La coïncidence a lieu partout : ..**ellum** devient *ĕ̇t* ou *ė̆t*, .. **ittum** devient *ĕ̇t* ou *ė̆t*. Il suffit de comparer la carte

1. 1914, nº 44/45.
2. L'*aire* clavellus, *d'après l'Atlas ling. de la France.*

AGNEAU avec la carte BLUET[1]. D'ailleurs, cette coïncidence appert du tableau ci-dessous.

Vielmehr sind die Vokale überall geschieden.

Nulle part, dans aucune carte de l'Atlas, les voyelles ne se distinguent selon qu'elles remontent à ..**ellum** où qu'elles remontent à ..**ittum**. Contentons-nous des points qu'il importait de contrôler pour la démonstration suivante :

	683	691	685	692	693	699	790
PEAU	ĕ̀	ĕ̀	ĕ̀	ĕ̀	ĕ̀	ĕ̀	ĕ̀
CHEVALET	ĕ̀	ę̆̀	ĕ̀	ĕ̀	ĕ̀	ĕ̀	ĕ̀

und ausserdem findet sich « klau » auch da wo -ellu *zu* -ety *wird, also von* -et *aus* -ittum *ganz verschieden ist.*

C'est-à-dire dans les 7 points signalés ci-dessus. Dans le tableau ci-dessous les blancs remplacent des formes en *..ety, ..etɛ, etɛ, etɛy*. Ce tableau est établi d'après 15 mots en ..**ellum** et 7 mots en ..**ittum** :

	683	691	685	692	693	699	790
BLUET	ĕ̀t	ĕ̀t	ĕ̀t	ĕ̀t	ĕ̀t		
BOYAU	ĕ̀t	ĕ̀t	ĕ̀t	—	—		
TROUPEAU	ĕ̀t	ĕ̀t	ĕ̀t	ĕ̀t	ĕ̀t		
CERVEAU			ĕ̀t	ĕ̀t	ĕ̀t		
CHATEAU			ĕ̀t	ĕ̀t	ĕ̀t		
COUTEAU			ĕ̀t				
MARTEAU			ĕ̀t				
PEAU			ĕ̀t				
FLÉAU					ĕ̀t		

1. Peu importe que les exemples soient des mots évidemment importés ou non, puisqu'il ne s'agit pas de faits anciens.

Si 699, 790 témoignent uniquement des sons *tɛ*, *tɛ*, *tɛy* pour ..ellum, ils ont par contre *blịẹ̈tɛy*, *blẹ̈ẹ̈tɛy* et 790 a en outre *tɛăbălẹ̈tɛy* !

Ces sons *tɛ*, *tɛy* se réduisent à *t* dans BEAU employé devant un substantif commençant par une consonne (UN BEAU CHIEN).

Premier retranchement s'il m'avait fallu battre en retraite devant l'assaut !

..ellum et ..ittum deviennent au pluriel tous deux *..ets* dans tout le territoire en question, ainsi que le montrent les cartes FLÉAUX et RATEAUX.

Second retranchement s'il m'avait fallu battre en retraite devant l'assaut !

La collision de ..ellum avec ..ittum est partout si évidente que je ne pouvais prévoir les objections de M. Meyer-Lübke.

Die Thatsache dass « klau » erst eine Rückbildung ist, bleibt aber bestehen, nur der Grund der Beschränkung auf den Südwesten muss noch gefunden werden.

J'attends patiemment la solution particulière à la Gascogne, qui est, selon nous, la seule région de France où une *Rückbildung* fût possible.

Nicht zutreffend scheint mir aber die Auffassung, dass clavellu *eine südfranzösische Neubildung ist. Wir haben auch ital.* chiavello, *das, da es ein ital.* chiavo *nicht gibt, lateinisch sein muss und offenbar aus dem belegten* clavulus *umgestaltet ist, ein Vorgang für den wir zahlreiche, sichere Parallelen haben.*

Clavulus désigne en latin un PETIT CLOU et clavellus formé d'après clavulus désignerait un (grand) CLOU ?

Mon étude, jusqu'à son titre (l'aire de clavellus) considère clavellus comme latin, comme préroman, et né de la nécessité d'obvier à l'état pathologique de clavus causé

par la présence de **clavis** à une certaine époque, postérieure à celle où déjà le latin ne pouvait tolérer un **clavare** (= fermer à clef), qui était en puissance, parce que **clavare** remplissait déjà les fonctions de CLOUER.

Un problème n'est pas une solution et le problème italien que nous pose M. M. L., en guise de solution, ressemble comme un frère au problème gallo-roman que nous avons cherché à résoudre :

Pas de *chiavo*, donc pas de **clavus** (comme dans le Midi de la France) et pourquoi ?

Un *chiavare* [1], par contre, qui équivaut à un latin **clavare**, existant et signifiant CLOUER (dans le Midi de la France *klava* naît ou reste en puissance à cause de la présence du mot suivant).

Un *chiavare* [1], dont le prototype n'existe pas en latin et signifie FERMER A CLEF (comme *klava* dans le Midi de la France).

Un *chiodo* et un *chiovo* [2] qui par leurs formes ne peuvent être que d'origine secondaire et que remplacer un *chiavo* attendu par la phonétique, signalé comme absent par M. M.-L. (semblables aux nombreuses formes secondaires de **clavus** que l'on trouve en France, là où **clavellus** existait autrefois).

Tous ces mots existent dans une langue littéraire. Ils ne sont pas localisés. Attendons l'*Atlas ling. de l'Italie* qui permettra de les soumettre à une enquête semblable à celle que nous avons entreprise pour la France. Comme **clavus** vit encore dans le Nord de la France et y a toujours vécu (CLOU, CLOUFIRE, CLOUFICHIER), la conception de M. M.-L. pourrait aboutir à la conclusion que Paris, Rouen et Bou-

1. Dict. Ferrari et Caccia.
2. Meyer-Lübke, *Etym. Wörterbuch.*

logne, qui ont **clavus**, ont été romanisés antérieurement à Marseille, Nîmes et Lyon qui ont **clavellus** et, nécessairement, que les trois villes du Nord ont, en ce point, un latin plus archaïque que les trois villes du Midi.

Les élèves de M. M.-L., pendant toutes ces années dernières, ont formé le noyau des conférences de dialectologie gallo-romane et se distinguaient par leur érudition et par l'excellente préparation aux recherches linguistiques.

L'un d'entre eux — et non des moindres — m'a fait, l'an dernier, des objections, apparemment graves, à mon explication de *klawet* > *klau*, c'est-à-dire à la dédiminutivisation gasconne. Il s'est trouvé, de son propre aveu, qu'elles n'étaient pas fondées, et elles m'ont fait regretter que dans mon étude je n'aie pas laissé entrevoir tout le travail préparatoire auquel il avait donné lieu. Voici la principale objection qu'il me faisait : le mot NŒUD, dans la région gasconne, se présente sous une forme de diminutif (type *nuzet*) ; or s'il est un mot qui sémantiquement soit capable de *Rückbildung*, c'est bien celui-là.

C'est en lui soumettant les cartes OS, NOIX et NOYAU qu'il reconnut tous les pièges auxquels échappait *nuzet* en ne se dédiminutivisant pas.

Dass im Westen das, was wir als Eigentümlichkeiten des Provenzalischen betrachten, einst viel weiter reichte als in der historischen Zeit hat P. Meyer auf Grund der Ortsnamen auf -ac *vor mehr als 40 Jahren ausgesprochen, aber der Gedanke ist nicht weiter verfolgt worden ; jetzt bringt Gilliéron ein neues Moment von grosser Bedeutung. Dafür, dass beträchtliche sprachliche Verschiebungen stattgefunden haben, glaube auch ich mancherlei anführen zu können ; auf eine einzelne Erscheinung so viel zu bauen, habe ich freilich nicht den Mut. Aber vielleicht gibt weitere Forschung G. recht.*

Je ne connais pas les résultats de l'étude de

M. P. Meyer auxquels M. M.-L. fait allusion, mais je doute fort que ce savant ait pu par une étude des noms de lieu en *..ac* assigner au traitement méridional une limite aussi septentrionale que celle de **clavellus**.

Le but que je me proposais était bien celui que m'impute M. M.-L. : établir par un seul mot, indubitablement populaire et à l'abri d'objections telles que celles que l'on peut faire à toute étude d'étymologies toponymiques, que l'on doit abandonner l'idée d'un état lexical reposant sur une latinité autochtone dans l'immense région où **clavus** a pris la place de **clavellus**. Si l'on n'explique pas d'une façon plus plausible que je ne l'ai fait le recul de **clavellus** et l'avance de **clavus**, mon exemple suffit, je ne me suis pas trompé dans ma conclusion et les matériaux que M. M.-L. tient encore en réserve en apporteront la preuve [1].

Mon intention était bien d'établir que, sans avoir préalablement soumis à un examen sévère chacun des mots de cette région, il est contraire à toute probité scientifique de se servir de ceux-ci comme témoins de la latinité.

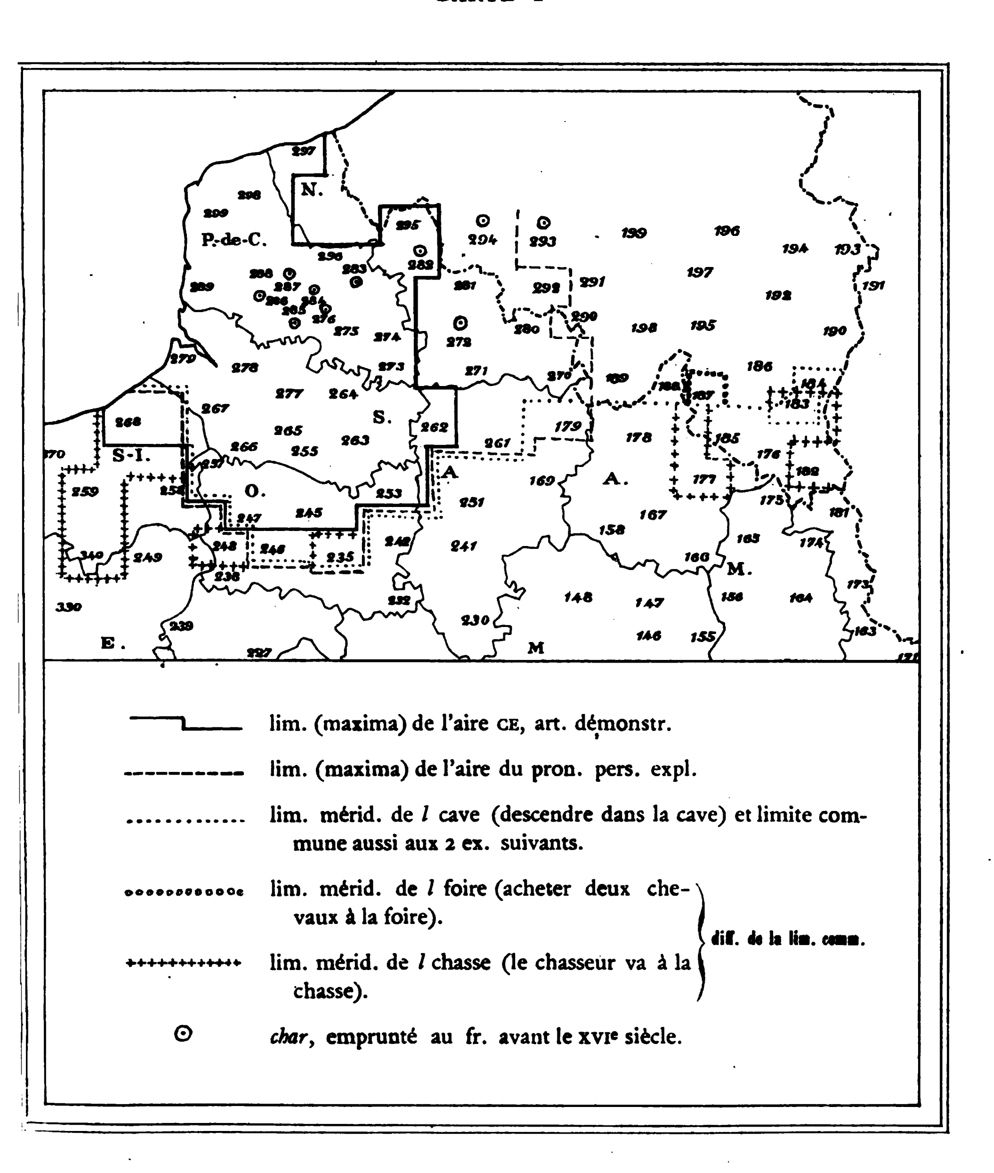
C'est de ma part témoigner d'une grande méfiance pour tout ce qui a été publié de scientifique jusqu'ici sur les patois et admettre que tout est à refaire ; mais je n'y puis rien changer.

1. Il s'en présentera d'autres exemples dès le deuxième fascicule de *Pathologie et thérapeutique verbales*.

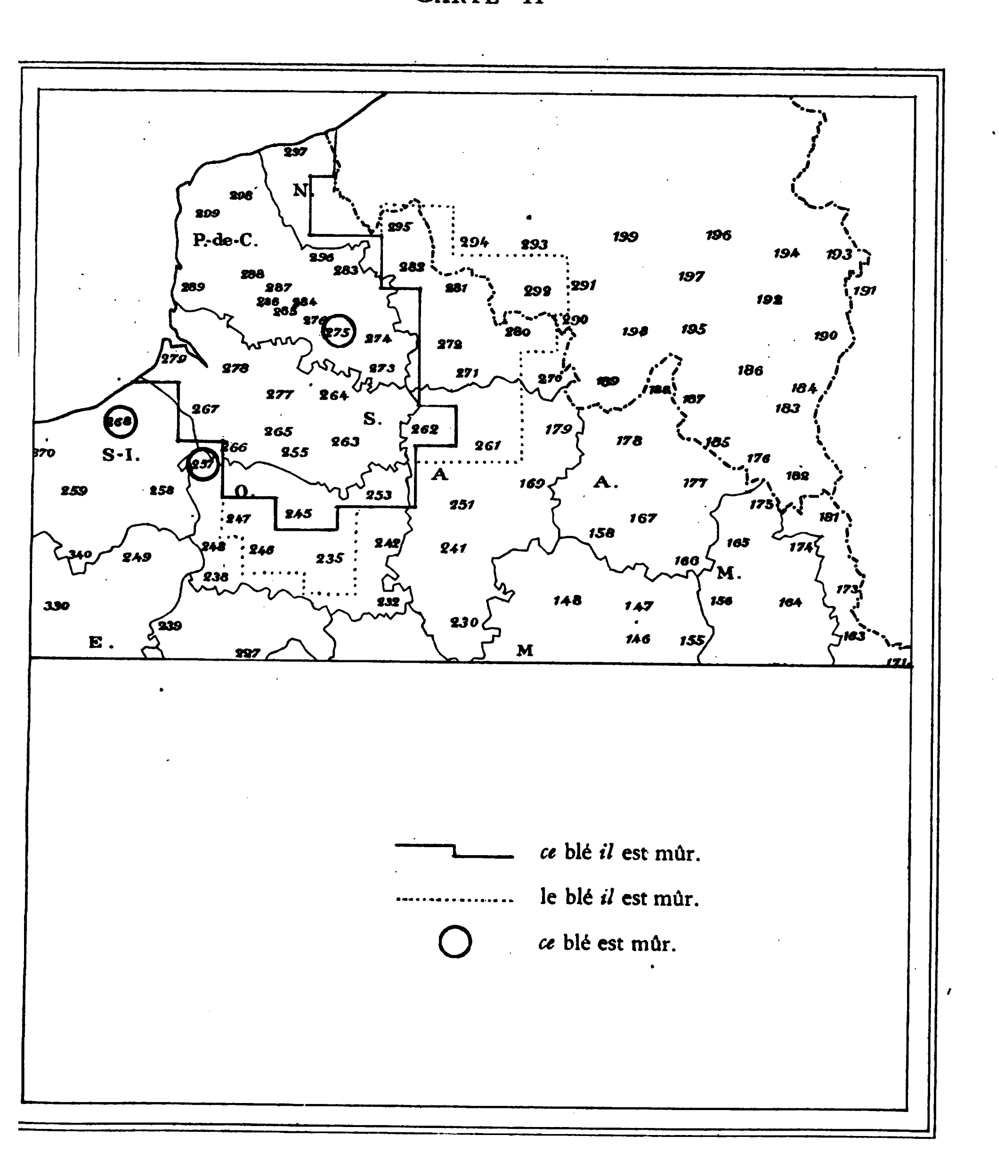
TABLE DES MATIÈRES

MACON, PROTAT FRÈRES IMPRIMEURS

Carte I

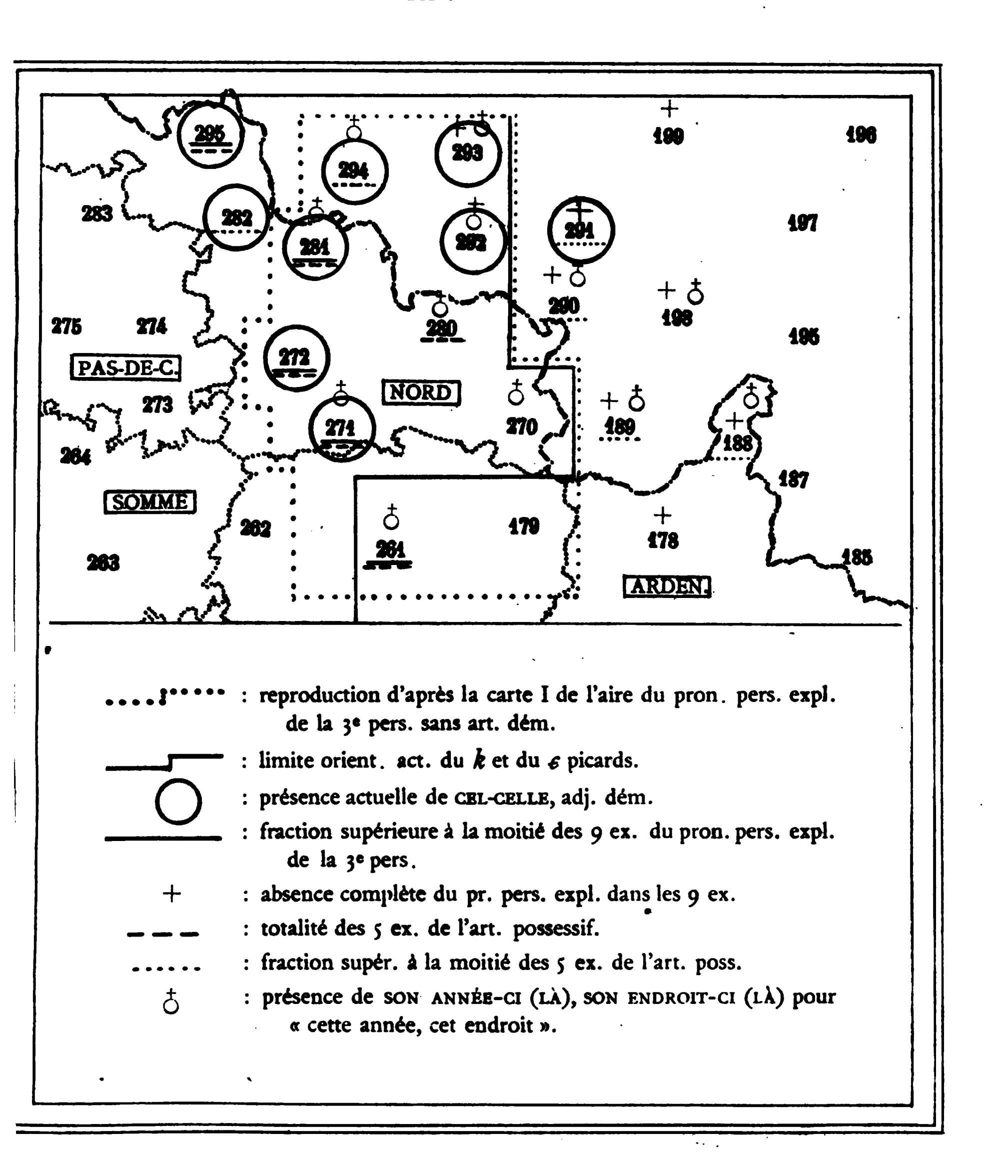

P.-de-C.
N.
S.
S-I.
O.
A.
A.
M.
E.
M
lim. (maxima) de l'aire CE, art. démonstr.
lim. (maxima) de l'aire du pron. pers. expl.
lim. mérid. de *l* cave (descendre dans la cave) et limite commune aussi aux 2 ex. suivants.
lim. mérid. de *l* foire (acheter deux chevaux à la foire).
lim. mérid. de *l* chasse (le chasseur va à la chasse).
dif. de la lim. comm.
char, emprunté au fr. avant le XVIe siècle.

CARTE II



N.
P.-de-C.
S.
S-I.
O.
A
A.
M.
E.
M
ce blé *il* est mûr.
le blé *il* est mûr.
ce blé est mûr.

CARTE III


295
294
293
199
196
283
282
281
292
291
197
290
198
195
275
274
PAS-DE-C.
272
280
NORD
273
271
270
189
188
264
187
SOMME
262
261
179
178
263
185
ARDEN.
: reproduction d'après la carte I de l'aire du pron. pers. expl. de la 3e pers. sans art. dém.
: limite orient. act. du k et du ɛ picards.
: présence actuelle de CEL-CELLE, adj. dém.
: fraction supérieure à la moitié des 9 ex. du pron. pers. expl. de la 3e pers.
+ : absence complète du pr. pers. expl. dans les 9 ex.
— — — : totalité des 5 ex. de l'art. possessif.
...... : fraction supér. à la moitié des 5 ex. de l'art. poss.
: présence de SON ANNÉE-CI (LÀ), SON ENDROIT-CI (LÀ) pour « cette année, cet endroit ».

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

II

MIRAGES ÉTYMOLOGIQUES

I *Commenquer.
II **Claudere** « rentrer (une récolte) ».
III Collision de **trabem** avec **traucum** en *trau*.
IV Le verbe *trauka* « trouer ».
V **Exaequare** et ***exaquare**.
VI Bouter et mettre.

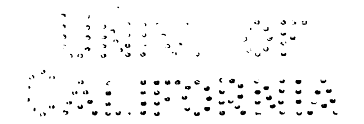
RÉSUMÉ DE CONFÉRENCES FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

PAR

J. GILLIÉRON

EN VENTE
A LA LIBRAIRIE BEERSTECHER
NEUVEVILLE
CANTON DE BERNE (SUISSE)

1915



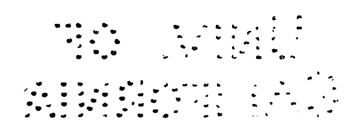
PATHOLOGIE
ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

MIRAGES ÉTYMOLOGIQUES

« Um aber Rückschlüsse auf die Laut- und Wortgeschichte daraus zu ziehen, wie es die Verfasser tun, muss man doch seinem Material kritischer gegenüber stehen, es reichlicher sammeln und gründlicher prüfen, sonst gerät man in Gefahr, das Opfer ganz andrer noch unangenehmerer mirages « zu werden ». (Herzog.)

Ces paroles à notre adresse figurent dans une critique de nos *Mirages phonétiques*, où l'on repousse notre explication par fausse régression de faits qui se sont produits uniquement dans l'aire où l'*l* des groupes **cl**, **gl** se mouille. A la fausse régression, cause unique des troubles phonétiques causés dans l'évolution régulière de **cl** et de **fl**, on substitue trois facteurs divers, n'ayant entre eux aucun rapport, et ayant cependant conspiré ensemble contre la libre éclosion des produits de **cl** et de **fl**. Nous en avons parlé précédemment (*Pathol. et thér. verbales*, I, p. 49).

Comme cette critique, ainsi que toutes les autres du même auteur sur nos études antérieures et postérieures, est faite sur un ton quasiment paternel (« Wir haben sie davor gewarnt », etc.), que toutes témoignent d'une incompréhension de raisonnements basés sur le bon sens et qui



inspirent à M. Herzog de naïves exclamations (« Warum denn nicht ! »), il y aurait mauvaise grâce à s'en offusquer. Cependant nous devons avouer qu'il n'est pas totalement étranger au choix de notre titre.

I. — *COMMENQUER [1].

(Carte I).

Comme un enfant repousse dédaigneusement la boîte à jouets qui lui a été offerte, parce qu'il n'y a pas trouvé la lune, objet de ses désirs, M. Herzog a été tenté de rejeter avec humeur les cartes COMMENCER de l'Atlas, qui ne lui révélaient ni EMPRENDRE, ni ENTAMER, ni **initiare**, ni **principiare**, ni **incipere** [2], ni SE METTRE A, — nous pourrions continuer la liste des défections... ni DÉBUTER, ni S'ÉVERTUER, ni SE PRENDRE A, ni SE F... A, etc., etc. Cependant, mal lui en aurait pris, car si ces cartes ne se conduisent pas comme il le désirait, il y a trouvé un type COMMENQUER qui serait, selon lui, une contamination de COMMENCER et du vieux provençal *encar* remontant à **inchoare**.

Il n'y aurait pas lieu de s'occuper longuement de cette trouvaille, si cette rareté ne circulait déjà entre les mains de romanistes qui la croient de bon aloi, alors que son authenticité, fortement ébranlée par la géographie linguistique, ne résiste pas à une enquête phonétique sérieuse, et si surtout elle ne soulevait des questions dont l'importance dépasse celle d'un simple fait-divers éymologique.

Qu'*encar* n'ait laissé aucune trace dans les parlers actuels, aucune trace autre que dans sa contamination avec COMMENCER, cela serait possible. Cette contamination pourrait s'être

1. *Zeitschr. f. neufr. Spr. und Lit.*, XXXIV, 1, 304-305.
2. Les cartes trouver ne révèlent pas non plus **invenire**, **reperire** !

produite, comme un accident isolé, n'importe où dans tout le Midi, où règne actuellement COMMENCER, et plutôt, sans doute, dans les régions où la langue du Midi s'est bien conservée. Mais, par un hasard assez singulier, elle se trouverait (807, 709, 811) dans une région intermédiaire entre le Nord et le Midi, dans le voisinage immédiat de la limite entre les sons *k*, *g* et *ts*, *dz*, limite qui traverse, précisément dans la région de *COMMENQUER une zone où le son français s alterne avec *ś*, *ϵ* (COMMENCER = *kumensa-kumenϵa*).

Que cette contamination se soit produite ailleurs, et toujours sans être accompagnée du primitif *encar*, dans une aire bien distincte de la première, cela devient très singulier. Que, derechef, elle se produise dans un milieu phonétique absolument semblable à celui du groupe précédent, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat de la limite ci-dessus précisée, mais cette fois-ci (626) au sud de celle-ci, donc dans l'aire *k*, *g* [1], et non au nord, voilà ce qui dépasse les bornes de la possibilité, voilà ce qui rend nécessairement l'existence de *COMMENQUER conditionnée par la limite phonétique.

Rendant compte du dictionnaire étymologique de Meyer-Lübke, M. Thomas, dans la *Romania* [2] reproche à l'auteur de n'avoir pas inséré dans son article ***incoare** la contamination *encar* + *començar*, révélée par M. Herzog, et apporte deux nouveaux témoignages de *COMMENQUER, recueillis dans le sud de la Creuze. Ceux-ci sont donc, derechef, d'une région dont la situation géographique est identique à celles de 626 et du groupe 807, 709, 811 par rapport à la limite phonétique du *k* non palatalisé, et, d'autre part, appartiennent, comme les points de l'Atlas — ceci est une

1. M. Herzog ne donne pas ce détail.
2. 1912, p. 459.

PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE VERBALES

la concomitance approximative de *ɛ* et *k* avec *ɛ* et *s*. En effet, la zone de *ɛ-s* continue dans la même direction vers l'Est jusqu'au territoire allemand, la zone *ɛ-k*, dès les points 807, 811, s'infléchit, assez brusquement, vers le sud et perd tout contact avec celle de *ɛ-s* : COMMANQUER ne peut y naître.

Ainsi, notre COMMANQUER n'est point une hypothèse que nous opposons à *COMMENQUER, mais une certitude quasiment mathématique que nous opposons à une hypothèse faite à la légère.

En voulant soustraire la linguistique à l'examen de la géographie, on la diminue d'un facteur puissant — le plus puissant peut-être — qui peut lui donner le droit d'être considérée comme une véritable science.

Aussi, nous trouvons que notre ami Jud, qui est l'homme le plus à même de juger de toute l'importance qu'elle doit avoir dans les recherches, est beaucoup trop modeste lorsque, s'adressant à un de ses maîtres italiens, il semble ne revendiquer pour la géographie linguistique qu'une petite place au soleil[1].

M. Herzog a raison : il faut apporter beaucoup de circonspection dans l'usage que l'on fait des matériaux, surtout lorsqu'il s'agit, comme ici, d'une zone où peuvent se produire des monstruosités semblables à COMMANQUER et à celle que nous allons exposer dans l'article suivant.

II. — **Claudere** « RENTRER (UNE RÉCOLTE) ».

Nous avons dit que la formation anormale de COMMANQUER, par elle-même, était, dans la région où elle se produit, un brevet d'authenticité. Il importe d'appuyer cette assertion qui peut paraître paradoxale.

1. JUD, *Probleme der altrom. Wortgeschichte*. Extr. de la *Zeitschr. für rom. Phil.*, vol. 38, p. -2.

Certaines régions, aux confins d'aires nettement caractérisées, reçoivent des échos contradictoires de débats linguistiques qui se vident dans les aires, en sont passagèrement affectées jusqu'au moment où elles sont gagnées à l'une ou l'autre des parties en conflit.

Telle est l'origine de COMMANQUER, telle celle du mot qui fait l'objet du présent article et telle est aussi celle de BOUTER « regarder » dont il est question plus loin.

Nous comparerions volontiers ces créations aux contresens faits par des élèves inexpérimentés qui traduiraient à coups de dictionnaire un texte français en latin.

Les régions qui donnent naissance à ces mots sont toutes dans une situation analogue par rapport aux aires où se produisent les débats linguistiques qui les font apparaître.

Il serait téméraire d'accorder à des créations de ce genre, sans doute éphémères, la même confiance qu'inspirent les mots qu'une tradition ininterrompue livre aux enquêtes étymologiques et de tenter de les rattacher sémantiquement à une origine latine. Elles sont les résultats de mirages étymologiques.

Dans des études précédentes nous avons cherché à établir la nature du conflit de **serrare**-SCIER avec **serare**-FERMER [1] et de celui de CLORE avec CLOUER [2].

Claudere dans le Midi a pris des acceptions métaphoriques qui l'ont rendu impropre à persister dans sa valeur primitive de FERMER. Aussi ce mot n'y est-il nulle part représenté dans les réponses qu'Edmont a reçues à la question FERMEZ LA PORTE. Toute l'histoire des expressions propres à traduire l'idée de FERMER dénote le besoin d'avoir un terme expressif, généralement un dénominal, tiré du

1. SCIER dans la Gaule romane du sud et de l'est. Champion, 1905.
2. L'aire **clavellus** d'après l'*Atlas linguistique de la France*.

substantif désignant l'appareil au moyen duquel on ferme. La création de mots nouveaux était d'autant plus active que l'idée de FERMER est une de celles qui se dilatent, s'hypertrophient métaphoriquement le plus et dont les représentants lexicaux sont par conséquent exposés à une rapide usure.

Claudere a disparu par dilatation métaphorique (à moins que l'on n'admette pour raison exclusive l'insuffisance de son contact formel avec **clavem**), **serare** a disparu par dilatation métaphorique, FERMER a triomphé, parce que le peuple y a vu un dérivé de FER, comme dans VERROU [1].

Dans le Midi, où l'on a eu et a encore **serrare** « scier » et où l'on a encore **serare** « fermer » il existe un verbe SERRER qui nous montre le verbe latin **serare** avec des sens identiques à ceux du français. Nous n'avons pas à examiner ici si les évolutions métaphoriques de **serare** sont autochtones dans le Midi, comme elles le sont en français — question très épineuse ! Nous nous contentons de constater que SERRER, même dans l'aire SERER « fermer », a la valeur sémantique du français (Atlas : il me SERRAIT si fort que...).

Nous avons dit que **claudere** n'apparaissait nulle part dans le Midi à la question FERMEZ LA PORTE, posée par Edmont. Mais il apparaît une fois, une fois seulement, et où on ne l'attendait guère, comme traduction de RENTRER dans : un bon temps pour RENTRER le regain. Or, le point où apparaît ce singulier **claudere** est 811, précisément l'un des quatre qui ont témoigné de la présence de *COMMENQUER.

Comment s'explique ce **claudere** « rentrer » ?

811 est, en bordure, dans l'aire actuelle de SERER « fer-

1. Carte excessivement intéressante au point de vue de la contamination de types divers et précieuse pour l'histoire de SERER-FERMER.

mer ». Ce SERER est le successeur de CLORE dont nous avons signalé la collision avec CLOUER et dont nous expliquons, dans l'aire **clavellus**, la disparition, en temps que synonyme de « fermer », par une dilatation sémantique incompatible avec le besoin d'avoir un verbe expressif pour énoncer l'idée de « fermer ». Que CLORE, qui n'a pas cessé partout de vivre, que l'on voit céder peu à peu dans son acception de « fermer », se concentrer dans ses acceptions métaphoriques (> clos, clôture), agoniser comme en français (à huis CLOS, CLORE une séance et non pas la FERMER) — que ce CLORE soit sémantiquement ébranlé au point de pouvoir servir à exprimer quelque autre idée, par aventure amenée à sa portée, cela n'a rien d'étonnant à nos yeux [1].

Le sujet de 811 a le sentiment que SER(R)ER est le synonyme de CLORE. Pour RENTRER LE REGAIN il veut dire SERRER LE REGAIN, ce qui est juste en français — même nos petits dictionnaires à l'usage des écoles donnent comme exemple de cette acception SERRER UNE RÉCOLTE — ; mais il ne saurait dire SERRER LE REGAIN, qui, dans son langage populaire, serait l'équivalent de FERMER LE REGAIN, puisque notre sujet ressortit à l'aire SERER « fermer » [2], il se rabat sur le débilité sémantique qu'est CLORE, c'est ainsi que *klaüré* devient l'équivalent de « rentrer ».

On pourra restreindre la valeur de ce renseignement en alléguant qu'il émane d'un seul sujet, — celui qui témoigne en même temps d'un COMMANQUER attesté par d'autres témoignages ; — mais on ne l'annulera point : pourquoi ce CLORE n'apparaîtrait-il que là seulement où il est explicable ?

1. Comp. BOUTER « regarder ».

2. C'est un indice qui a sa valeur dans la question, que nous nous sommes posée plus haut, relativement à la présence dans le Midi d'évolutions métaphoriques semblables à celles du français.

III. — COLLISION DE **trabem** AVEC **traucum** EN *trau*.

M. Jud dans son travail sur POUTRE[1] a montré que la disparition du type **trabem** dans le Midi de la France était due à une collision avec **traucum**.

Ce fait est rendu évident par le tracé de l'aire actuelle de **trabem**, qui était un mot en usage dans tout le Midi : nous la voyons partout s'arrêter, comme devant une muraille, à l'aire *trauk-trau*. S'il était encore quelque lecteur rebelle à reconnaître la valeur de cette constatation, il suffirait de lui soumettre les deux lignes suivantes, suggestives dans leur laconisme, et que nous extrayons du petit dictionnaire provençal de Lévy :

trau, *trauc* s. m. et f. poutre, solive.
trau s. m. trou, ouverture, souterrain.

Notre carte nous paraît mettre mieux en relief que celle de M. Jud l'histoire de leur collision et y apporte quelques modifications auxquelles il sera le premier à souscrire. Le point 711, qu'Edmont a trouvé vivant — d'une vie sans doute bien précaire — dans l'état de collision (*trao* = TROU et POUTRE), loin de porter préjudice à la thèse de M. Jud, n'en fait que rehausser la vérité par sa situation sur la limite des deux aires ; il ne peut qu'en être de même du point 893 (Hyères), où la présence de **trabem** est signalée sous une forme avec agglutination de l'*a* de l'article féminin, forme qui l'a préservé de la disparition et qui ne se trouve absolument que là.

La collision de **trabem** avec **traucum** a produit les 3 états suivants :

1. JUD, *Poutre*, eine sprachgeographische Untersuchung. Tirage à part de l'*Archiv für das St. der neueren Spr. und Lit*. Vol. CXX, livraison 1/2.

1) **trabem** a été évincé de tout le territoire *trauk-trau*, à l'exception des deux points dont il est question plus haut;

2) **traucum** a été évincé des aires **trabem** existant encore en contact immédiat avec celle de *trauk-trau* ;

3) **traucum** et **trabem** ont été tous deux évincés de la langue sous le coup ou la menace de la collision dans une zone qui de l'Océan aux Alpes morcèlent actuellement les aires **trabem**. L'évincement de **traucum** y est démontré par la présence à sa place de multiples substituts tels que *bidzo*, *kreb*.. (de **crepare**), GOULET, etc., mots évidemment secondaires. On se rappelle ce qui a été dit à cet égard dans notre travail sur **clavellus** (p. 14) : « Comme partout où il y a lutte entre deux mots, il y a sur la scène où se produit la collision des formations nouvelles, des tentatives plus ou moins éphémères, plus ou moins réussies faites par la langue pour écarter ou prévenir l'homonymie intolérée ou redoutée. »

S'il n'en est pas ainsi, que l'on nous dise alors pourquoi, allant du midi au nord, on ne pénètre pas directement dans l'aire TROU en sortant de celle de *trau*, puisque **traucum** est aussi bien de la langue du Nord que de celle du Midi, pourquoi **traucum** disparaît pour reparaître ensuite et pourquoi cette disparition coïncide avec une existence actuelle ou ancienne de **trabem** > *trau*, bref pourquoi **traucum** présente une faille entre Agen et Poitiers, entre Rodez et Guéret, entre Nîmes et Dijon, entre Digne et Mâcon et qu'il n'y a aucune solution de continuité lexicale entre Lons-le-Saunier et Liège, Boulogne, Cherbourg, Nantes.

Ces substituts sont bien l'hoirie de **traucum**, qui disparaîtra peu à peu devant l'envahisseur français TROU, lequel se trouvera alors (si le bloc méridional *trauk-trau* attend toutefois cette échéance) confiner à *trau* « trou », recouvrir

la plaie faite par **trabem** à **traucum**, effacer ainsi, quand les restes de **trabem** auront été expulsés par le français, jusqu'au souvenir de la lutte de ce mot contre **traucum** et reporter bien plus au sud une limite qui rétablira une jonction de TROU avec *trau*, une limite qui sera un mirage plus mensonger encore que la limite actuelle de l'aire *trauk-trau*.

Notre conception se heurte cependant à une difficulté : pourquoi **trabem** qui est devenu *trau* ne peut-il coexister avec **traucum** dans l'aire où celui-ci reste *trauc* (un *tràuc* = un trou, un *trau* ou une *trau* = une poutre) ? La difficulté n'existe que si l'on ne considère le mot que sous la forme telle qu'elle nous est donnée par l'Atlas, c'est-à-dire au singulier seulement et comme mot isolé ou en pause. Elle disparaît devant la constatation qu'au pluriel *trauc* devait devenir *traus* et ainsi semblable à celui de **trabèm**, que, d'autre part, le *c* final devait disparaître dans certaines combinaisons syntaxiques.

Il nous paraît évident que le français littéraire qui a su, beaucoup plus que les parlers populaires, se préserver des suites fâcheuses de l'homonymie et de la mutilation phonétique — deux facteurs souvent concomitants — aurait su sauver l'un et l'autre de la disparition et en rendre possible la concomitance. La langue littéraire possède, à côté de la langue parlée, une langue écrite pleine de traditions étymologiques — légitimes ou illégitimes — qui constitue en quelque sorte une autre vie linguistique, tolérant des phonèmes proscrits par la phonétique de la langue parlée, en même temps qu'un réservoir où celle-ci peut se régénérer et se prémunir des accidents qui la menacent [1].

1. La revivification de consonnes finales disparues est notamment un procédé si fréquent pour régénérer les monosyllabes qu'il a induit en erreur de nombreux savants, qui croyaient avoir affaire à des consonnes remontant directement au latin.

Il nous paraît inutile d'insister sur le fait que le procédé français de

Une langue sans tradition littéraire ne le saurait : elle reste attachée fidèlement aux lois de la phonétique, en doit supporter patiemment la tyrannie et trouver d'autres moyens pour parer aux suites de la mutilation et de l'homonymie.

Pourquoi est-ce **traucum** qui ici triomphe, pourquoi là **trabem**, pourquoi ailleurs disparaissent-ils tous deux ? L'existence réelle de toutes les alternatives qui pouvaient être prévues comme résultats d'une collision nous montre que la solution de ces questions n'est pas à rechercher uniquement dans la différence de vitalité des deux mots et de leur aptitude à se trouver des substituts, que d'autres facteurs entrent sans doute en considération et qu'il est prudent de la réserver à un avenir où nous nous serons mieux documentés.

IV. — Le verbe *traukà* « trouer ».

(Carte I).

Dans ce qui suit, **traucare** est considéré comme un type latin, **trauc + are** comme une formation faite d'après le substantif.

revivification formelle des mutilés phonétiques par l'adoption de consonnes disparues de l'usage était nécessairement inapplicable dans les parlers non soumis à l'influence directe de la langue littéraire. Si la forme *œ* « œufs », dans la langue populaire de Paris, fait place à *œ̀f* dans DEUX ŒUFS, p. ex., elle s'est maintenue dans UNE DOUZAINE D'ŒUFS, DEUX ŒUFS SUR LE PLAT, parce que DOUZAINE (on vend les œufs par douzaine), SUR LE PLAT atténuent l'équivoque que peut produire *œ* dans d'autres cas ou l'effet de sa mutilation, font, en quelque sorte, partie intégrante de la sémantique d'ŒUFS et qu'ils prolongent ainsi la vie de ce mot. Certains parlers provinciaux, par contre, où la même mutilation s'est produite, ont recours à un mot nouveau, à COCON, etc., et en font encore exactement l'usage d'*œ̀f* en regard d'*œ́* (UN COCON, DEUX COCONS; mais UNE DOUZAINE D'*œ*).

Si **traucare** était un verbe latin nous devions le trouver sous la forme *trauka* dans l'aire de **c** = *k* et non sous la forme *trauga*. Il devait se comporter non comme **jocare** ou **locare**, mais comme **auca** et son dérivé qui a le même accent que **traucare**. C'est en effet *trauka* que l'on trouve dans l'aire de **c** = *k*; la phonétique nous permet d'y admettre l'existence de **traucare** [1].

Mais, si, au nord de la limite de **c** = *k*, dans la zone où **c** se palatalise, nous trouvons régulièrement le type *autsa* (type sous lequel nous comprenons tous les produits de **auca** avec **c** palatalisé) et *trauka* alternant avec *trautsa* (type sous lequel nous comprenons tous les produits du verbe **traucare** ou **trauc** + **are** avec **c** palatalisé), si nous n'y trouvons jamais le **c** de **auca** conservé simultanément dans un seul et même parler avec le **c** palatalisé dans **traucare** ou **trauc** + **are**, nous en concluons forcément que dans cette zone de **c** palatalisé nous avons à faire à **trauc** + **are** et non à **traucare**, que *traŭka* y est un dénominal, comme TROUER, d'après le Dictionnaire général, est un dénominal de TROU.

Voici un tableau qui expose clairement ces faits ; nous y avons fait entrer tous les *trauka-trautsa* situés au nord de la limite maxima de **c** = *k* :

1. Deux parlers du Médoc, 549 et 650, ont *trauga*, et non *trauka*. On ne saurait raisonnablement revendiquer pour ces formes limitrophes un type latin particulier (**traucare** traité comme **jocare**), alors surtout que ces points ont *auka*. Il s'agit sans doute d'un accident survenu tardivement à la consonne entre deux voyelles.

614	61[illegible]	805	807	
trụ̊kă̊ *ăutsò; ăo* +	*trą̊o[illegible]* *ăosò;* +	*trụ̊tsă̊* *ą̊tsò; dăgé* ǂ	*trụ̊tsă̊* *ŏtsò; dză̊* ǂ	
814	82[illegible]	869	868	866
trŏ̊ŭtsă̊ *tsà; ŭ̊tsàr* ǂ	*trą̊ŭ̊[illegible]* *ǫ́yă̊;*	*trụ̊kă̊r* *wă̊; —*	*trụ̊kă̊r* *wă̊s; —*	*trụ̊kă̊r* *wă̊; —*

Traucare aurait dû devenir uniquement *trautsa* dans la zone au nord de la limite maxima de **c** = *k*. Son double traitement, qui exclut une participation régulière à la loi à laquelle obéit **auca** suppose nécessairement un autre point de départ et celui-ci ne peut être que **trauc + are**. Or, si la phonétique est incapable de reconnaître si le *traüka* de l'aire de **c** = *k* est un **traucare** ou un **trauc + are**, la géographie linguistique vient poser des questions dont elle soumet la solution au simple bon sens : n'étant pas latin au nord de la limite de **c** = *k*, à 617, par exemple, sera-t-il latin à 618 ? Parce que la limite de **c** = *k* sépare 617 de 618 ? Parce que la limite de **c** = *k* renverse les rapports d'un substantif avec son verbe et les renverse partout, de l'Océan aux Alpes ? Mystérieuse coïncidence d'une loi phonétique avec un fait morphologique !

Laissant momentanément de côté tout ce qui s'est produit ou a pu se produire dans l'aire de **c** = *k*, nous revenons aux faits que nous enseigne la zone septentrionale.

Trauc + are y est notre point de départ, nous considérons ce type comme une base assurée.

Si, malgré l'invraisemblance d'une chute du *c* final dans *trauc* antérieure à la palatalisation du *c* dans *trauka*, l'on voulait tenter l'explication du maintien et de la palatalisation de **c** dans *traüka* (*trauka* et *trautsa*) par des états chronologiques différents des parlers quant à chacun des deux phénomènes (chute et palatalisation), qu'on veuille démontrer qu'à 609, par exemple, le *k* de *trauka* était antérieur à la palatalisation et l'a par conséquent subie, tandis qu'à 617, par exemple, le point immédiatement voisin, le *k* de *trauka* était postérieur à la palatalisation et n'y pouvait plus participer, que 705, comparé à 805, est dans un rapport inverse, et ainsi de suite sur toute l'étendue orientale de la zone, — on établirait une bigarrure de dates

chronologiques et, d'autre part, une intégrité phonétique qui étonnerait singulièrement dans la patrie de COMMANQUER « commencer » et de CLORE « rentrer », où viennent se brouiller et se culbuter les caractères du Nord et ceux du Midi, où l'aire enclose par la ligne maxima et la ligne minima de **c** = *k* nous donne le tableau suivant :

	CHERCHER	ATTACHER	SÉCHER	PÊCHER	CHARGER
821	*sẽrkă̊*	*ẽstă̊tɛyă̊*	*sẽtɛyă̊*	*pẽtɛyă̊*	*tɛyă̊rdjyă̊*
822	»	*ẽstă̊tɛă̊*	»	*pẹ̃sɛyă̊*	»
810	»	*ẽstă̊kă̊*	»	*pẹ̃ɛă̊*	*tɛyă̊rdjyă̊*
729	»	*ẽstă̊tɛyă̊*	*sẹ̃kă̊*	*pẹ̃stʃyă̊*	*kă̊rgă̊*
830	»	*ẽstă̊kă̊*	*sẹ̃tɛyă̊*	*pẹ̃stɛyă̊*	»

Toute tentative d'explication conçue sur cette base échouerait. Et comment cette explication s'accommoderait-elle avec la présence de *trua* à 711 et 714 (à côté de *trao*, « trou »), d'une forme évidemment française qui s'explique fort bien dans la thèse que nous allons exposer, avec 711 notamment où *trao* représente et **trabem** et **traucum**, c'est-à-dire la collision partout ailleurs intolérable. 711 et 714 sont des patois délaissés par la tradition de *trauka*, qui, dans leur abandon, se replient sur le français ; 711 (*trau* = POUTRE et TROU ; *trua* = TROUVER) est le pendant, avec termes renversés, de 616 (*krœ* et *trauka*).

Le verbe *trauka*, relâché de son substantif *trauk* qui est devenu *trau*, ne peut suivre l'évolution à laquelle l'invite instamment la nouvelle forme, ne peut devenir *trawa* (cf. la création spontanée de *klawa* « clouer »), car il signifierait quoi ? POUTRER, c'est-à-dire serait un mot vide de sens, n'ayant donc aucun droit à l'existence. *Trauka* survit donc, vient s'enrôler dans la catégorie de verbes en.. *ka*, représentés au nord de la limite de **c** = *k* par des verbes tels que MARQUER, MANQUER, PIQUER (la faux), etc

Selon que l'appel, la naturalisation phonétique résultant, dans la zone au nord de la limite de **c** = *k*, de l'assimilation de la famille des verbes en.. *tsa*, opposée à celle des verbes en.. *ka*, est plus ou moins impératif à l'égard du mot réfugié, il en résultera soit la résistance à l'appel, c'est-à-dire le maintien de *trauka*, soit son entraînement, sa naturalisation, c'est-à-dire *trautsa*.

Notre raisonnement est basé sur une conception de ces parlers excluant, en ce point de phonétique, toute espèce d'attache directe avec le latin. On ne saurait, en effet, s'imaginer que la limite de **c** = *k* n'ait pas varié depuis l'époque à laquelle remontent les faits à expliquer, que la limite de **c** = *k* d'aujourd'hui eût été celle d'hier, que les aires encloses par une limite maxima et une limite minima ne soient point dans un état provisoire et passager, qu'un avenir prochain ne ramène ces deux limites à une seule. Il s'agit dans

trauka < *trauka* / *trautsa*

non d'une marche phonétique opérée en commun avec des congénères, mais d'une attraction postérieure.

Mais, l'abri que trouve *trauka* dans la famille des verbes *marka*, *manka*, etc., qui eux se maintiennent avec leur *k* intact et ne sont point entraînés par la puissance assimilatrice de la terminaison verbale.. *tsa*, grâce peut-être au français, mais bien plus probablement à la menace de collision avec *martsa* « marcher », *mantsa* « mancher », cet abri, dira-t-on, ne devrait être que momentané, ne saurait être définitif, puisque *trauka* est constamment menacé par un dénominal de *trau*. Pourquoi les parlers ayant *trau* « trou », qui se sont défaits définitivement de **trabem**, qui vivent bien éloignés du siège de la collision actuelle,

qui doivent avoir perdu jusqu'au souvenir d'avoir assisté à cette lutte dans leur voisinage, pourquoi ces parlers ne présentent-ils pas une nouvelle formation *traua-trawa*, qui serait à l'abri d'une confusion avec un verbe imaginaire tiré de *trau* < **trabem**.

C'est que d'autres dangers, d'autres luttes, d'autres collisions attendaient le dénominal *traua-trawa*.

A l'ouest du territoire, il allait à la rencontre d'un *trawa* équivalent du fr. (EN)TRAVER. Ce verbe naît à la vérité, mais le plus souvent il est répudié, précisément à cause du danger de collision qu'il présente. On remarquera, en effet, dans la carte ENTRAVER les nombreux points d'interrogation qui nous signifient que, dans cette région, Edmont n'a pu obtenir l'équivalent de ENTRAVER : ce sont des parlers en détresse lexicale.

Ailleurs il menaçait de se confondre avec un *trawa*, produit phonétique du verbe TROUVER. Comment expliquer autrement que par une menace de collision le fait que TROUVER soit allé se jeter dans les bras du verbe TRAPPER (attraper à 776)? TROUVER est allé phonétiquement à la rencontre de TRAPPER jusqu'à l'étape *traba*. Cette étape ne figure pas dans l'Atlas, où son absence n'a rien d'étonnant, car elle a dû, par sa parenté formelle avec son aboutissement *trapa*, être bien éphémère; mais elle nous est donnée par le dictionnaire de Mistral :

trapa, *traba* (gascon) attraper, saisir, v. *atrapa*; trouver, rencontrer, en Languedoc et Dauphiné, v. *trouba*,

et à *trouba* il nous donne les formes suivantes : *trouba*, *tourba* (auv.), *trouva* (rh.), *trueva* (a.), *troba* (b.), *traba* (g.), *trapa* (l.).

Ce que nous venons de dire succinctement sur les menaces constantes d'une collision d'un verbe dénominal de TROU avec un POUTRER, un (EN)TRAVER et un TROUVER, qui

oblige *ťrâwa* à rester en constante gestation et donne une survie au type *trauka*, exigerait un gros volume pour être exposé en détail.

Il faudrait soumettre à un examen rigoureux les cartes très compliquées de JOUER, LOUER, où nous rencontrerions derechef des collisions ou des menaces de collision (avec JUGER et LOGER) qui bouleversent complètement l'évolution régulière de leurs sons, celles de JEU, CHEF (tête, bout), DRAP, etc., qui nous renseigneraient sur le sort des finales comparées à celui du *c* de *trauc* et nous diraient notamment pourquoi nous ne trouvons pas le type *trauta* « trouer », les cartes de TROUVER, ainsi que toutes celles des mots où un *v* intervocalique ou bien un *w*, né en hiatus, aboutissent au *b* et produisent l'altération de la voyelle précédente dans *traba* « trouver », etc., etc., accompagner le tout de nombreuses cartes, d'un véritable atlas.

Nous l'avons tenté, quoique effrayé de voir que la question abordée nous conduisît aussi loin ; mais nous avons dû constater que notre documentation, malgré tout l'appareil critique offert par l'Atlas, était encore insuffisante et aussi que — nous devons l'avouer — nous serions obligé d'exposer des vues par trop contraires aux principes de la phonétique, tels qu'ils sont appliqués de nos jours.

C'est — sauf en un point qui est en bordure (626) — dans cette zone intermédiaire entre le français du Nord et la langue du Midi, caractérisée par le maintien du **c** devant **a** que M. Herzog a trouvé des parlers qui seraient les uniques dépositaires d'un mot disparu de tout le reste de la Romania. Son *COMMENQUER — sauf à 626 — y serait devenu *commentsar*, le serait devenu sûrement à 807 qui dit *ŏtsò* pour **auca** et *trŭtsă* pour *trauka*. Par quelle maille du filet aurait pu passer *COMMENQUER pour échapper à la palatalisation, alors que celle-ci atteint des **c** latins d'âges aussi divers ?

COMMANQUER y échappait comme MANQUER y échappait, tous deux d'origine française ou censément française : ils ne se sont point affublés d'un masque phonétique qui les auraient apparentés à la famille de « manche » comme MARQUER à « marcher ».

V. — **Exaequare** ET ***exaquare**.

M. Jud a publié dernièrement dans la *Zeitschrift für rom. Phil.*, vol. 38, un travail qui ne peut manquer d'avoir une grande influence sur la marche de nos études. L'application de sa méthode à tout le vaste domaine de la Romania et aux régions avoisinantes promet des résultats d'une portée bien plus grande que ceux que nous cherchons à obtenir en nous basant uniquement sur les matériaux contenus dans l'Atlas. La richesse de son butin scientifique est telle qu'il n'a pu nous le détailler : chacun des mots qu'il fait défiler devant nos yeux exigerait une étude à part.

Un détail documentaire qui lui est resté inconnu, puisqu'il n'a pas été publié, nous fait entrevoir la possibilité de compléter sa conception des *Reliktwörter*.

Par l'exemple *eichen* ou *aichen* « étalonner » (< **exaequare**), nous voudrions montrer que l'abandon en roman de mots existant encore actuellement en pays germanique est souvent dû à des tares lexicales ayant affecté uniquement le roman, postérieurement à leur introduction en pays allemand.

Nous aurions volontiers appelé « erratiques » ces mots, si la géologie, qui a fait de ce terme un usage si caractéristique, n'avait été devancée par d'autres sciences qui ont attribué à ce terme une valeur tout autre.

1. **Exaequare** et ***exaquare** en latin.

Du mot **aqua** le latin n'avait que le verbe **adaquare** qui signifiât « arroser ». Ni ***aquare**, ni ***exaquare** n'existaient. **Aquari** a sans doute empêché ***aquare** de naître : les langues romanes nous font entrevoir celui-ci comme étant en puissance.

D'**aequum** le latin avait **aequare, exaequare, adaequare**.

Si la Gaule a pour « arroser » ou des sens dérivant de **aqua** : **adaquare, *aquare, *exaquare**, il n'y a aucune raison pour ne pas admettre que les formes remontant phonétiquement à **adaquare** ne soient les héritières directes du latin, tandis que les autres sont de formation romane et postérieures à **aequare, exaequare**, qui existaient ou existent encore en Gaule romane à côté de **adaequare**. **Adaquare** pouvait coexister avec **adaequare** là où les voyelles protoniques **a** et **ae** étaient traitées différemment.

2. **Aequare, *aquare, exaequare, *exaquare**
d'après les Dict. de Mistral et de Godefroy.

Si **exaequare** et ***exaquare** ont coexisté autrefois dans le Midi de la France, où la phonétique autorisait une coexistence, ils n'ont pas tardé à se confondre, comme nous verrons qu'ils se sont confondus dans le Nord.

En effet, le dictionnaire de Mistral contient deux *eiga* et deux *eissaga* et les deux sens que renferme chacun de ces deux mots s'enchevêtrent de telle façon que l'on est souvent bien embarrassé de préciser si l'on se trouve en présence d'un **aequare** ou d'un ***aquare**, d'un **exaequare** ou d'un ***exaquare**.

Ever la table peut signifier aussi bien la « mettre » (**aequare**) que l'« arroser, y répandre de l'eau » (***aquare**) — par accident, lorsqu'elle est « mise » (évée).

Essever une futaille, est-ce « remettre en place » les douves (**aequare**) ou est-ce la « tremper » (***aquare**) ?

Ever le linge, c'est en Suisse l'« étendre » pour le sécher (**aequare**), plus au sud ce pourrait être le « mouiller » (***aquare**).

Et cependant la coexistence de ***aquare**, ***exaquare** à côté de **aequare**, **exaequare** était phonétiquement possible dans la majeure partie du Midi de la France. Il faut donc que la pression des dérivés d'**aqua** ait été bien forte sur les dérivés d'**aequus**, de ce mutilé phonétique, de cet homonyme d'**equus**.

Le vieux-français possède deux essever, dont l'un remonte manifestement à **exaequare** (Godefroy : essever, exiguer) ; il est très peu attesté comparativement à l'autre essever. Le substantif verbal essief l'est, par contre, davantage, ainsi que le verbe essiever reposant sur les formes fortes du verbe.

L'autre essever remonte manifestement à un ***exaquare** (nous allons voir tout à l'heure quel cas nous devons faire de ce type latin). Il est beaucoup plus souvent attesté que le premier et a produit de nombreux dérivés.

Si, dans le Midi, une coexistence d'***exaquare** avec **exaequare** était phonétiquement possible, dans le Nord elle ne l'était pas.

Le type ***exaquare** ne pouvait réaliser sa forme française qui devait se heurter à celle d'**exaequare**, verbe de signification toute différente. En cas de collision, les deux verbes ***exaquare** et **exaequare** devaient, semble-t-il, être rejetés comme désormais impropres, à cause de la confusion des deux sens. Il pouvait cependant se produire une circon-

stance heureuse qui permît la concomitance des deux : **exaequare** devenait ESSEVER ; mais les formes fortes étaient ESSIEV..., ces formes pouvaient triompher des formes faibles et produire un verbe ESSIEVER, comme elles ont donné naissance au subst. ESSIEF. Dans l'extrême nord de la France, en picard principalement, les infinitifs reposant sur les formes fortes sont, en effet, nombreux : TREUVER, PREUVER, PROLER[1], etc. Un ***exaquare**, ou plutôt un dérivé de **ex** + EVE pouvait se produire après la naissance d'ESSIEVER.

Mais, outre que les formes fortes n'ont pu prévaloir que tardivement et dans une région restreinte, cette hypothèse, permettant de concevoir la coexistence de **exaequare** avec ***exaquare** et que nous devions cependant examiner à cause de l'importance des attestations d'ESSIEVER, n'a plus aucune valeur auprès des considérations suivantes, qui excluent une attraction d'**aqua** de la part d'ESSIEVER (verbe fort).

La naissance d'un ESSEVER implique celle d'un EVER (***aquare**), sans lequel il ne pourrait avoir les significations qu'il présente dans Godefroy (« écouler, vider, dessécher, etc. »). Avons-nous, parallèlement aux deux ESSEVER, deux EVER, dans le nord de la France, l'un issu d'**aequare**, l'autre d'***aquare** ? Seul, le premier existe indubitablement et signifie « égaliser , comparer, aplanir, raboter » ; l'autre n'existe pas, alors que, comme dérivé d'**aqua**, on pourrait s'attendre à le voir affluer.

Dès qu'**aqua** est parvenu à une forme où le *v* s'est vocalisé, il a perdu de son aptitude à former un verbe : pour en former un, il devrait recourir à quelque son consonantique, se faire aider par l'analogie de quelqu'autre verbe. Là où il a conservé sa consonne *v* ou une semi-consonne

1. Si PROLER n'existe plus de nos jours — ce qui est possible — il se trouve encore dans les *Lettres picardes* de Gosseu.

w, on le voit former un verbe, qui témoigne qu'***aquare** est toujours en puissance. C'est ainsi que le point 192 a *rèwĭ*, RÉVER dans le sens d'« arroser », que, dans le Midi, à l'est du Rhône, l'**adaquare** « arroser », qui s'est bien conservé à l'ouest dans une aire comprenant 4 ou 5 départements, est remplacé par ***aquare** « arroser, irriguer ». Cet ***aquare** est né là où il n'était plus contrarié ou suffisamment contrarié par **aequare**.

Si EVER « égaliser, comparer, aplanir, raboter » dans le nord de la France a tenu bon contre *EVER « répandre de l'eau » de façon à interdire à celui-ci l'accès dans la langue, pourquoi ESSEVER « étalonner » n'a-t-il pas tenu contre ESSEVER, dérivé d'**aqua** ?

C'est que, si EVER-***aquare** était sans aucun rapport sémantique avec EVER-**aequare**, il n'en était pas de même des deux ESSEVER.

Loin d'être un obstacle à la naissance d'ESSEVER « ***exaquare** », ESSEVER « étalonner » l'a, au contraire évoquée, sans qu'il y eût besoin d'une existence collatérale d'EVER : l'étalonnage pour les liquides, qui s'opère par un transvasement d'eau, a été considéré comme — pardon du barbarisme — une ***exaquatio**, au lieu d'être une **exaequatio**. Il fallait qu'il y eût un ESSEVER pour que naquît un autre ESSEVER, qui n'est pas ***exaquare** mais **exaequare** influencé par **aqua**.

ESSEVER est à comparer avec *clavar*. Dans notre étude sur **clavellus** nous avons parlé d'un ***clavare** en puissance, qui, réalisé, devait avoir le sens de « clouer » ; mais sa réalisation était combattue par un **clavare** existant et signifiant « fermer à clef ». Supposons un instant qu'il y eût entre « fermer à clef » et « clouer » un pont sémantique, pareil à celui qui existe entr'ESSEVER-**exaequare** et ESSEVER-***exaquare** : le verbe ***clavare** eût signifié « fermer à clef »

et « clouer ». Cette confusion des deux sens existe réellement, et nous avons montré de quelle manière, en général, la langue a réussi à s'y soustraire grâce à la présence de parlers directeurs qui, en Gascogne, sont ou ont été ce que la langue littéraire est à l'égard des parlers du Nord. La succession des faits en gascon est exactement la contrepartie de ceux qui se sont produits en latin : **clavare**, en latin, signifiait « clouer » et ne pouvait signifier « fermer à clef » (**claudere**) ; en gascon, *clavar* signifie « fermer à clef » et ne pouvait aboutir à « clouer » ou n'y aboutissait que par surprise, pour ainsi dire, et ce *clavar* ne répond pas plus à un ***clavare** latin que, plus haut, ESSEVER à un ***exaquare**.

Nous pouvons résumer ainsi l'historique d'ESSEVER- **exaequare** :

Dès qu'**aqua** se refléta dans ESSEVER, c'est-à-dire dès l'époque où **ae** et **a** s'étaient réunis en *e*, ESSEVER-**exaequare** fut menacé dans son existence, mais il ne le fut pas dans une plus forte mesure qu'EVER -**aequare**. Comme EVER a échappé à l'emprise d'***aquare**, ESSEVER aurait échappé à l'emprise d'***exaquare**, s'il n'avait eu dans sa défense sémantique un point faible par où **aqua** pouvait pénétrer (l'ESSEVEMENT par l'eau). Grâce à la complicité du préfixe **ex**, un nouvel ESSEVER naît qui par la puissance du rayonnement sémantique d'**aqua** détruit le premier. Tant qu'**aqua**, sous sa forme EVE, se reflète dans ESSEVER, celui-ci persiste dans la langue ; mais dès qu'EVE a vocalisé son *v*, ESSEVER reste sans soutien, le préfixe **ex** sans raison d'être, ESSEVER cède la place à des mots plus représentatifs.

Par un heureux hasard, nous sommes à même, ainsi que nous l'avons dit au début de cet article, de fournir un renseignement qui concorde parfaitement avec l'historique d'***exaquare** et d'**exaequare** tel qu'il a été exposé ci-dessus.

3. **Exaequare** et ***exaquare** dans le Val d'Anniviers.

Dans le parler de Vissoie, que nous avons recueilli il y a plus de 20 ans, l'*èɛèvyő* est la portion bien délimitée du pâturage où les consorts ou copropriétaires d'un alpage font paître leurs vaches laitières le jour où l'on « mesure » le lait. La quantité de lait fournie ce jour-là par la vache ou les vaches de chaque propriétaire sert de base unique, d'étalon, pour toute la saison d'été, dans le partage du « fruit » (des produits du lait) qui se fait à l'alpage le jour où les bergers [1] redescendent dans la vallée : *èɛèvyő* est donc un dérivé du verbe roman issu de **exaequare**.

Le *zòr d èɛèvwa* n'est pas le jour du mesurage du lait, de l'étalonnage, le jour où l'on met les vaches à l'*èɛèvyő*, le jour où l'on ESSIEVE. C'est le jour qui précède celui du mesurage (*zòr dŭ mèjŭrą*), c'est celui où a lieu la traite en quelque sorte officielle des vaches, où l'on ESSEVE [2]. Chaque propriétaire trait sa vache lui-même ; un contrôleur (*rèblèteyő* [3]) est chargé de s'assurer que la traite a été complète-

1. Les bergers ne portent pas le nom d'« armaillis » comme ceux de la Gruyère. L'*armèli* d'Anniviers — cette forme correspond exactement à « armailli » — est la boucle en fer à laquelle on attache les mulets. Il en résulte qu'*animaliarius* ne saurait être considéré comme un mot latin ayant existé en Suisse : c'est un dérivé du mot roman remontant à *animalia*.

2. **aqua** est à Vissoie *èyvwé*, d'après notre transcription, *éwè* d'après celle d'Edmont. Cette différence répond probablement à un état réel du langage ; notre transcription est celle du mot isolé, celle d'Edmont est extraite de combinaisons syntaxiques. D'ailleurs, le parler de Vissoie, comme tous les parlers, varie quelque peu selon les sujets : nous avons pu nous en persuader nous-même.

3. *Bletɛi* (rendre blet » ? puis « traire ») est un des sucesseurs de **mulgere**, dont l'existence est devenue impossible à cause de sa collision avec **molere**. Voir nos *Mél. de géogr. ling.*, p. 10.

ment effectuée et peut faire condamner à une amende le propriétaire qui aurait laissé dans le pis de sa vache un excédent d'une *dènèryą* (3 décil. à peu près). De ces constatations nous concluons ce qui suit :

Le parler de Vissoie a conservé **exaequare** avec le sens qu'il a en allemand ; mais, sans que la présence de ***exaquare** y soit autrement attestée, **exaequare**, sous l'influence de **aqua**, glisse sémantiquement dans un ***exaquare** imaginaire, sans entraîner dans son glissement le substantif dérivé de **exaequare**, celui-ci étant resté à l'abri de l'influence d'**aqua**. Il s'ensuit que « le jour où l'on **exaequat** » est devenu le jour où l'on ***exaquat**, mais que l'**exaequatio** a lieu le jour suivant l'***exaquatio**.

Si l'on n'admet pas cette façon de voir, il ne s'en présente à l'esprit qu'une autre, et une seule : « ***exaquare** et **exaequare** ont existé tous deux à Vissoie et le premier a désigné l'opération préliminaire (« tarir la vache »), faite en vue de celle qui a lieu le lendemain pour l'**exaequatio** (« le mesurage »). L'***exaquatio** de la veille serait suivie d'une **axaequatio** du lendemain.

Cette explication a été rejetée dans l'exposé qui précède, parce qu'un ***exaquare** impliquait la présence d'un ***aquare**.

A plus forte raison la rejetterons-nous ici puisque, dans le Valais, EVER existe comme forme et comme sens d'**aequare** et qu'***aquare** n'y a pas sa raison d'être, étant donné que le Valais a conservé la forme parfaitement populaire d'**irrigare** dans le sens d'« arroser, irriguer » (*erdyé*).

Les départements alpins, par contre, ainsi que la région italienne de l'Atlas ont ***aquare** « irriguer, arroser », sans doute parce qu'**aequare** y a disparu ou est dans un état excluant toute résistance sérieuse à l'éclosion d'***aquare** [1]).

1. L'Atlas ne nous renseignant pas sur le sort d'**aequare**, nous ne pouvons aborder la question très intéressante que soulève la forme ENVER, signalée par M. Jud, et qui se trouve aussi dans les parlers italiens.

Si à Vissoie ESSEVER (**exaequare**), par un mirage étymologique populaire, est devenu l'équivalent d'***exaquare**, ce mirage s'explique non seulement par la puissance évocatrice d'***aquare**, mais peut-être aussi par sa présence réelle dans le voisinage immédiat de Vissoie. Il est vrai que les vallées valaisannes sont séparées des vallées italiennes, comme aussi des vallées savoyardes, par de hautes chaînes de montagnes; mais celles-ci ne sont pas davantage des obstacles à une évolution linguistique commune que ne le seraient ailleurs de simples ruisseaux.

(Voir, p. ex., le tracé de la limite .. **are** > *e*).

VI. — BOUTER et METTRE.

(Cartes II et III).

1. Constitution et lecture des cartes.

La carte II est dressée d'après la carte 847 de l'Atlas J'AI MIS UN VERROU. Les points laissés en blanc ont MIS.

On y a tenu compte de toutes les doubles formes qu'elle renferme, soit que celles-ci aient été données librement par le sujet, soit qu'elles aient été le résultat d'une seconde interrogation de la part d'Edmont. Dans ce dernier cas, la carte 847 de l'Atlas les donne entre crochets. Ainsi, Edmont a demandé d'abord J'AI MIS UN VERROU, puis (je l'ai) MIS, MISE, afin d'obtenir plus particulièrement la forme féminine du participe passé, et, treize fois ELLE EST BIEN MISE dans le sens de ELLE EST BIEN VÊTUE.

La carte III reproduit la présence de BOUTER d'après la carte II et les cas de coexistence de BOUTER avec METTRE et METTER.

Elle complète la carte II en y ajoutant :

1) les renseignements fournis par la demi-carte METTRE

de l'Atlas, B 1627, quand ils contredisent ou paraissent contredire ceux de la carte 847 ;

2) les renseignements que nous fournissent d'autres cartes de l'Atlas dont on trouvera la nomenclature dans la *Table* (v. BOUTER). Ces cartes n'augmentent l'étendue de BOUTER que de quelques points dans le voisinage immédiat de ceux où la carte II le signale. Comme elles sont assez nombreuses, elles nous permettent de croire que les cartes I et II retracent assez fidèlement les contours de l'aire BOUTER « mettre » à l'époque où Edmont a fait son relevé, et elles posent quelques jalons dans le rayonnement sémantique de BOUTER et de ses concurrents (bouter ses chaussures, se bouter au perchoir, se bouter en fleurs (fleurir), se bouter perdre (se gâter), bouter dedans (rentrer quelque chose), se bouter les mains noires (noircir), se bouter à l'abri, bouter de côté (épargner), bouter le verrou (verrouiller), bouter loin (épamprer), bouter hors (ôter), bouter après (exciter un chien), bouter en bas les noix, bouter en couleur (peindre), se bouter à genoux, bouter (poser). Ces jalons nous autorisent à admettre une équivalence sémantique à peu près complète entre BOUTER et METTRE-METTER dans la région dont nous allons nous occuper spécialement. Il est évident que toutes les divergences enregistrées dans cette carte II auraient pu disparaître, si Edmont avait voulu pousser à fond l'interrogation et provoquer partout plus d'une réponse. Le relevé en serait-il plus vivant et plus vrai ? Enfin la carte III ajoute :

3) les valeurs sémantiques de BOUTER autres que celle de « mettre ».

Un tableau synoptique fait suite aux cartes et résume les faits que nous croyons avoir acquis.

2. BOUTER « mettre » et BOUTER dérivé de BOUT.

Le verbe BOUTER « mettre » a été extrêmement répandu dans la Gaule romane ; partout il est à la veille de disparaître : déjà nos dictionnaires le signalent comme vieilli, les écrivains et les journalistes tentent parfois de lui redonner la vie [1], à la vérité il n'existe plus, dans la langue usuelle, que dans des dérivés ou des composés (débouter, rebouteur, bouton, bouture, boute-en-train, etc., etc.), qui par leur nombre témoignent encore de sa grande extension.

En produisant le substantif BOUT il s'est créé un ennemi. BOUT est un mot d'une grande exubérance sémantique [2] : il a produit, de son côté, un verbe neutre BOUTER ayant de nombreuses significations et notamment celle du français ABOUTIR. BOUTER primitif et BOUTER dérivé de BOUT paraissent coexister dans des parlers où ils sont soit formellement identiques, soit distincts selon que le primitif remontait à une forme faible ou forte.

De la ramification lexicale d'un primitif il ne peut résulter pour ce dernier qu'un accroissement de vitalité, si sémantiquement elle y reste attachée ; mais si le rameau se crée une individualité sémantique nettement caractérisée, il peut en résulter pour le primitif une concurrence qui

1. Par une coïncidence singulière, nous trouvons aujourd'hui même dans le *Journal* (10 avril 1915) un exemple de ce BOUTER que le souvenir de Jeanne d'Arc fait revivre. On verra que l'auteur en fait, improprement, un dérivé du subst. :

« Parbleu, Monsieur, ce qu'il nous faudrait c'est une seconde Jeanne d'Arc, pour bouter ces mufles-là ! — Qu'est-ce que ça veut dire, bouter ? demande très simplement la femme de l'épicier en gros... — Vieux langage, Madame. Ça veut dire les f.. dehors ! ».

2. Il est, dans le Midi, l'un des successeurs du mutilé-homonyme *ka* (< *kat* < *kap* = CHEF).

peut entraîner sa disparition, surtout si son existence est en outre menacée par quelque collatéral sémantique plus représentatif, ce que sont notamment les verbes dénominaux.

Quand AFFICHER, verbe à sémantique autrefois variée, eut créé AFFICHE « placard » ne fut-il pas comme tenu en laisse par ce substantif qui ne lui permet plus aucun écart hors de son rayonnement métaphorique ? Que deviendrait TRAÎNER, si le substantif TRAIN, dans ses multiples acceptions, allait de toutes former un verbe dénominal ?

La création d'un dénominal de BOUT n'a-t-elle pas causé chez le primitif BOUTER une tare suffisante pour qu'il se laissât peu à peu évincer par les verbes plus représentatifs avec lesquels il voisinait, tels que METTRE, FICHER, PLANTER, PLACER, FOUTRE, etc. ? C'est possible ; mais cette raison, ainsi qu'on va le voir, ne peut être la principale. Nous ne pouvons en aborder l'examen, puisque BOUTER dénominal ne figure point dans l'Atlas et que BOUTER « mettre » n'y est qu'une réponse à la question METTRE.

3. BOUTER > BOUTRE.

Il est certain que BOUTER et METTRE ont existé partout dans la Gaule romane avec des sens primitivement distincts. Leur présence simultanée est attestée et par les textes et par les nombreux dérivés, partout populaires, de BOUTER. La forme BOUTRE n'est que très peu représentée dans l'Atlas (on verra plus loin pourquoi) ; mais les lexiques régionaux en attestent l'existence très répandue et tout particulièrement dans les régions où nous constatons aujourd'hui le part. pass. MIS. Sans nous attarder à en accumuler ici les témoignages, nous renvoyons au mot *bautan du dict. étym. de Meyer-Lübke.

*

Ce n'est pas sous l'influence de METTRE que BOUTER est devenu BOUTRE :

1) Il faut une puissance analogique très grande pour qu'un verbe de la 3e conj. déclasse un verbe de la 1re. C'est BOUTER, au contraire, qui a influencé METTRE et en a fait METTER. La possibilité d'une analogie inverse de cette dernière est infime, si on l'oppose à celle que nous allons tout à l'heure indiquer.

2) Dans notre carte, le part. passé faible METTU est absolument subordonné à la présence de BOUTER, au même degré que l'est METTÉ. La Wallonie, qui paraît faire exception, est au contraire une confirmation de notre explication. BOUTÉ, BOUTU, METTU, METTÉ sont enchevêtrés les uns dans les autres et offrent le tableau d'une aire où luttent encore les concurrents lexicaux en présence. Pour plus de brièveté, nous la désignerons dorénavant du nom d'« aire du conflit ». Elle est comme coincée entre une grande aire septentrionale, d'une part, et une aire méridionale, d'autre part, qui ont toutes deux MIS et représentent soit des territoires où la lutte de BOUTER-METTRE n'a pas eu lieu, soit des territoires où la lutte est terminée et a eu une issue favorable à MIS. Nous verrons à l'instant à laquelle de ces deux hypothèses nous devons nous rallier.

Supposer que ce soit un hasard qui ait mis en contact géographique METTU, METTÉ, BOUTU avec BOUTER est une hérésie géographique, en même temps qu'un défi au sens commun. Il ne nous est jamais venu à l'esprit d'examiner des solutions autres que celles qui aient pour base leur ordonnance géographique.

Longtemps nous nous sommes attardé à considérer METTÉ comme un triomphe de BOUTER sur METTRE plus complet que METTU vis-à-vis de MIS, lequel METTU n'aurait été, en quelque sorte, qu'un ébranlement causé par BOUTER. Mais

outre que cette hypothèse était contredite par l'état wallon et ne s'accommodait guère avec la forme BOUTU de 824, elle nous paraissait spécieuse et ne nous satisfaisait pas.

Si METTRE n'a pu produire le déclassement de BOUTER (> BOUTRE), un autre verbe, un autre concurrent sémantique, qui a donné la preuve d'une puissance analogique plus grande que celle qui était nécessaire pour produire BOUTRE de BOUTER, et qui formellement ressemblait à ce dernier beaucoup plus que METTRE, l'a fait : c'est FOUTRE.

En effet, FOUTRE a exercé son influence sur un autre concurrent sémantique qui était, comme BOUTER, un verbe de la 1re conj., sur FICHER dont il a fait FICHE, un infinitif qui n'a pas son analogue dans la 3e conjugaison et qu'aucun verbe autre que FOUTRE n'a pu créer. FICHER et FICHE sont en constant conflit : IL M'A FICHÉ DES COUPS OU IL M'A FICHU DES COUPS ; IL S'EST FICHÉ DE MOI ou il S'EST FICHU DE MOI ; VA TE FAIRE FICHE, mais non VA TE FAIRE FICHER ; C'EST UNE FICHUE AFFAIRE, mais non C'EST UNE FICHÉE AFFAIRE.

FOUTRE a été et est encore d'un usage très répandu dans tout le domaine gallo-roman. Son élasticité sémantique était même bien plus grande que celle de BOUTER, de METTRE, de FICHER. Mais, qu'il soit dépouillé ou non de la signification malséante qu'il avait primitivement, il continue à supporter partout la conséquence de sa tare originelle. Il est honni à tel point que les lexicographes l'excluent de leurs dictionnaires. Si l'Atlas semble le montrer banni des parlers populaires où il foisonne — n'oublions pas qu'il n'a pas été évoqué directement — en réalité, il ne l'est, d'un tacite accord, que de la langue des sujets qu'a interrogés Edmont. L'Atlas ne l'a point dans les cartes METTRE, alors qu'il pourrait figurer partout, et il n'apparaît que par-ci par-

là dans d'autres cartes qui témoignent de son expansion et de sa vogue (f.. des œufs, f.. la peur, se f.. bas)[1].

Il a été remplacé dans le bon usage patois par METTRE. Ce remplacement n'était, à la vérité, souvent qu'un rétablissement de METTRE dans ses droits momentanément suspendus par FOUTRE; mais il y a lieu de croire que le français littéraire dont l'influence s'était forcément accrue, a joué un rôle dans l'uniformité de l'aire MIS, où, ainsi que nous allons le voir, nous nous attendions à trouver quelques METTU, au moins là où les parlers populaires jouissent encore de quelque indépendance.

C'est donc sur le modèle de FOUTRE-FOUTU qu'est né BOUTRE-BOUTU. Ce BOUTRE-BOUTU apparaît encore au point 824, dans une situation géographique bien conforme à sa nature, à la limite de l'« aire du conflit » et de celle dont il va être parlé plus loin ; il apparaît aussi en Wallonie, au point 193, où la carte VOMIR nous le révèle. C'est ce BOUTRE-BOUTU qui a donné à METTRE le part. passé METTU et qui fait naître celui-ci comme à l'abri d'un BOUTER dont la présence est nécessaire, ne le fait naître que là : de là la cohérence et l'enchevêtrement des aires BOUTÉ, BOUTU, METTU, METTÉ, de là, en Wallonie, la présence de METTU.

Mais, nous objectera-t-on, le type BOUTRE, créateur de METTU, est bien isolé, bien peu en rapport avec l'étendue des aires METTU. A cette objection nous répondons : la présence de BOUTRE dans l'Atlas d'aujourd'hui est bien loin

1. Il ne faut pas oublier que son action analogique se produisait notamment aussi dans des régions où l'on disait au passé déf. JE FOUTIS, JE BOUTIS, ce qui rend le contact des deux verbes encore plus étroit.

Les Suisses allemands, dans le voisinage de la frontière linguistique, en emploient le part. passé couramment, soit sous la forme *futu-futi*, soit sous la forme moins vulgaire *futε* (« perdu, crevé ») PHOTOGRAPHIER (va te faire PHOTOGRAPHIER) est un masque de FOUTRE, comme TONNEAU de TONNERRE !

de répondre à son extension d'hier, ainsi que le prouvent les nombreux lexiques régionaux où il figure, ainsi que le signale Meyer-Lübke et dans sa Grammaire et dans son Dictionnaire, et le signale notamment dans l'aire où l'Atlas n'enregistre que le part. passé MIS.

BOUTRE a disparu en même temps que FOUTRE qui l'a créé, il a été impliqué dans la même proscription, il lui ressemblait à tel point que, complice inconscient, il a subi le sort du mot FOUTRE qu'une tare originelle condamnait.

La simple reproduction d'une remarque que fait Mistral au mot *foutre* nous dispense d'une longue argumentation :

« Au lieu de *foutre* on dit souvent par euphémisme *coutre, fourre, fouire, foundre, foumbre, toundre, soustre, fouche, fiche, fitre, ficre, fourra, fitra, ficha.* »

Voilà bien le résultat de la collaboration de FOUTRE, FICHER, FOURRER et de combien d'autres encore. Si Mistral n'ajoute pas BOUTRE à son énumération, c'est qu'il lui fait une place à part dans l'article *bouta*, qui représente le français BOUTER, METTRE et FOUTRE

« *bouta, boutre* (l. m.), *bueta* (a.), *beta* (for. d.) *bita* (Velay), v. fr. BOUTER. »

Mais alors, poursuivra-t-on, ce BOUTRE qui a existé, selon vous, dans l'aire MIS a dû produire METTU. Nous le pensons aussi. Mais ce METTU a disparu lors de la proscription de FOUTRE qui couvrait sémantiquement METTRE, proscription qui, sinon toujours du moins souvent, amenait le METTRE-MIS de la langue littéraire. Que le MIS de notre carte ne soit pas partout d'essence populaire, ne le soit peut-être nulle part ailleurs qu'à Paris, il n'y a rien là qui nous étonne[1].

1. De la matière lexicale latine des patois, nous faisons quatre parts :
1) mots patois de forme et de sens,
2) » » ayant partiellement une sémantique française,

Que les textes originaires de notre aire MIS révèlent de nombreux METTU, nous n'en doutons pas; mais nous ne saurions nous livrer à des recherches qui sortent de notre cadre d'informations, dans lequel nous nous renfermons autant que possible.

Dans l'aire MIS, signalée comme ayant été aussi celle de BOUTRE, nous ne pourrions reconnaître dans d'éventuels METTU une analogie provenant directement de FOUTRE (sans l'intermédiaire de BOUTRE) : s'il n'y a pas de difficulté à admettre la sujétion d'un verbe vis-à-vis d'un autre qui n'a avec lui qu'une attache sémantique, par contre, notre « aire du conflit » nous enseigne que c'est uniquement par l'intermédiaire BOUTRE que FOUTRE a agi analogiquement sur METTRE.

Nous négligeons d'examiner sérieusement si un METTU pouvait naître sous une influence générale des verbes en ..RE ayant un part. passé faible, tels que BATTRE, puisqu'ici encore nous avons à opposer à cette conception la dépendance géographique de METTU vis-à-vis de BOUTER dans notre « aire du conflit » et de BOUTRE en Wallonie et à 824.

La conception d'une influence générale, attribuée à une classe entière de verbes, nous paraît étrange. S'il était besoin d'établir que toute tentative d'une explication faite dans ce sens serait vaine à l'égard de METTU, il suffirait de comparer comment se comporte le part. passé PRIS vis-à-vis de RENDU : c'est à peine si l'on réussirait à trouver deux points où nous aurions la coïncidence de l'action analogique, et cependant PRENDRE et RENDRE sont, on l'avouera, aussi appa-

3) mots français non assimilés phonétiquement ou imparfaitement assimilés,

4) mots français phonétiquement assimilés.

Nous savons que ces quatre parts y sont dans des proportions très variables, mais nous ne pouvons dire laquelle est la plus considérable.

rentés grammaticalement et formellement que METTRE et BATTRE ou quelqu'autre verbe de la 3e conjugaison.

4. BOUTER et METTER.

Si FOUTRE n'a pas agi analogiquement sur METTRE sans l'intermédiaire de BOUTRE, s'il n'a pu déclasser METTRE, par contre BOUTER, verbe de la 1re conj. en ..ER, a déclassé METTRE et en a fait METTER.

La situation géographique de METTER nous montre que BOUTER ne pouvait avoir d'action analogique sans la complicité de la phonétique — nouvelle preuve que METTRE était bien incapable de produire BOUTRE. —

En effet, BOUTER ayant été partout en concurrence avec METTRE, si la relation sémantique eût été suffisante pour produire le déclassement, METTER pourrait se trouver partout dans l'« aire du conflit ». Cela n'est pas : comme METTU ne se trouve que cohérent avec BOUTER et BOUTRE, METTÉ est cohérent avec BOUTER ; la complicité phonétique, où existe METTER, consiste en un rapprochement de BOUTER, qui, d'abord dans ses formes faibles puis dans toutes, réduit son radical jusqu'à B(ET) ; B(E)TEZ, par exemple, se trouvait opposé à M(E)TEZ ; la condition phonétique nécessaire à la contamination n'existait qu'à l'est de notre « aire du conflit », aussi la contamination n'existe-t-elle qu'à l'est.

Dans la partie orientale de l' « aire du conflit », la création METTER a protégé BOUTER du contact délétère avec FOUTRE, qui aurait produit BOUTRE et sa suite.

Dans la partie occidentale, l'aire BOUTER, déjà percée de part en part par le produit de BOUTRE (c.-à-d. METTU), reste à la merci de FOUTRE, si toutefois ce mot possède encore les conditions voulues, c'est-à-dire sa vitalité ancienne non

entravée par le bon usage et par sa tare qui entraîne la chute de BOUTRE. Nous pourrions alors prévoir pour l'« aire du conflit », dans un avenir qui précéderait son immersion sous les flots de MIS du Nord et du Sud, une division en deux aires contiguës :

METTRE-METTU ou MIS, à l'Ouest
METTER-METTÉ, à l'Est

avec exclusion dans les deux de BOUTER, qui aurait bien de la peine à résister à l'envahissement de METTER et la menace venant de l'influence du concurrent METTRE.

BOUTER, le dérivé du subst. BOUT (voir ci-dessus 2), les dérivés et composés de BOUTER primitif peuvent, bien entendu, survivre à ce dernier, lorsqu'ils sont à l'abri de l'action analogique de FOUTRE.

Nous ne nous dissimulons pas les lacunes que présentent nos informations. Nous aurions voulu pouvoir établir exactement la sémantique de chacun des mots en conflit, rechercher notamment jusqu'à quel point METTRE, à sa sortie hors du conflit avec BOUTER et FOUTRE, au moment où il réoccupe des postes qui lui avaient été enlevés est un METTRE autochtone ou un METTRE littéraire.

L'Atlas ne saurait nous renseigner à cet égard : non seulement la carte J'AI MIS UN VERROU ne représente qu'une faible part sémantique de METTRE, mais les secondes formes sont des réponses qui n'ont pas été provoquées ou ne l'ont pas été partout [1].

Toutes les possibilités de concomitance sont représentées dans notre carte. Nous n'y trouvons aucun mélange qui ne puisse s'expliquer par le contact des patois entr'eux.

1. Celles qui ont été provoquées sont, selon notre coutume, mises entre crochets.

Les points de la Dordogne où un BOUTÉ se rencontre avec un METTU qui, d'après nous, repose sur un BOUTU — excluant BOUTÉ —, lequel BOUTU repose lui-même sur un FOUTU — excluant BOUTÉ — ne paraissent pas exiger d'autre explication que 684 qui a FICHÉ et METTU, ou 958 qui a METTÉ et METTU, ces deux derniers points étant à la limite d'aires.

Cette concomitance de mots, cette réunion de toutes les possibilités de mélange, qui ne peut être l'œuvre d'une sémantique variée de verbes en concurrence sont précieuses pour la compréhension de la carte. Elles confirment que METTU, par sa situation géographique, est un tributaire de BOUTER, que ce tributaire est encore en constante relation avec BOUTER (BOUTÉ dans l'aire METTU). Cette constante relation paraît nécessaire à son maintien.

Notre carte nous met en présence de deux aires envahissantes de MIS : celle du Nord qui a perdu de nombreux METTU[1] sous une influence littéraire, survenue à une époque récente où FOUTRE et BOUTRE, par leur proscription, avaient cessé de l'appuyer, et celle du Midi qui est également le résultat d'un nivellement, sinon d'origine littéraire, tout au moins dialectale. Toutes deux, avançant l'une vers le Midi, l'autre vers le Nord[2], viennent se rejoindre en pleine « aire du conflit », où seule la présence de BOUTER leur offre encore quelque résistance.

L'Atlas était condamné au procédé consistant à demander l'équivalent patois du mot français. Ce procédé est évidemment défectueux, puisqu'il ne saurait y avoir conformité sémantique complète entre un mot français et un

1. Cela ressort de la situation géographique des METTU qui y sont restés.

2. Voir les points 713, 716, 728, 729.

mot patois. Souvent, de sa propre initiative, Edmont nous donne des notes qui atténuent quelque peu la gravité de la défectuosité du procédé.

Dans la carte J'AI MIS UN VERROU, il a demandé séparément MIS, MISE : nous avons utilisé dans la nôtre ces indications secondaires. En 13 points il a eu la curiosité — bien légitime — de s'informer si l'équivalent de MIS, MISE était employé dans le sens de VÊTU, VÊTUE (« il est bien mis »). MIS-VÊTU témoigne d'un écart sémantique considérable (METTRE UN HABIT > JE SUIS MIS), écart qui ne saurait être un fait jaillissant spontanément dans une vaste aire et où il ne s'expliquerait que par une invasion.

Voici comment se comporte MIS-VÊTU en regard de J'AI MIS UN VERROU :

une fois il est MIS dans METTU,
quatre fois » » dans BOUTÉ,
trois fois » » dans METTÉ ;

MIS-VÊTU est français et ne s'assimile pas aux formes du part. passé de METTRE ;

deux fois il est BOUTÉ dans BOUTÉ ;

ici, il s'assimile ;

une fois il est METTÉ dans MIS,
» » METTÉ dans METTU,
» » METTÉ dans BOUTÉ ;

à 989 on dit J'AI METTU UN VERROU, ELLE EST MISE, CETTE FEMME EST BIEN METTÉE (vêtue).

C'est en vain que l'on tenterait d'expliquer le tableau précédent par une intervention logique du français ou par la conservation d'un METTRE d'origine populaire, réapparaissant dans la plénitude de sa sémantique d'autrefois après son conflit avec FOUTRE, BOUTRE et BOUTER. L'emploi de BOUTÉ, METTÉ dans le sens de « vêtu » ne peut s'expli-

quer que par une naturalisation complète d'un MIS français, qui, dans le plus grand nombre des cas, ne s'est pas produite.

5. Dernières ramifications de BOUTER.

BOUTER a échappé de deux manières à la proscription qui l'atteignait à cause de ses rapports sémantiques et formels avec FOUTRE. Dans l'un des cas, il signifie « vomir », dans l'autre « regarder ». Un verbe qui signifie en même temps « mettre, vomir, regarder » semble devoir déjouer toutes les combinaisons des étymologistes, d'autant plus que ces trois sens se trouvent réunis en un petit espace qui équivaut à l'étendue d'un département.

Aussi ne devons-nous pas nous étonner, si l'on a attribué une autre origine à BOUTER « vomir » et à BOUTER « regarder ».

La géographie linguistique va nous démontrer que le primitif BOUTER « mettre », dans le cours des péripéties qui devaient provoquer sa disparition, a sûrement produit les deux autres et les a produits assez naturellement.

a) BOUTER « vomir ».

Dans l'aire italienne de BOUTER, la carte VOMIR nous signale REBOUTER à 975, 985. Cette acception du dérivé de BOUTER est le pendant de REJETER « vomir » (968, 965). A 975, 985 le préfixe RE.. reste nécessaire, puisque notre mot est dans une aire BOUTER. Il cesse d'être nécessaire à 978, 989[1], où l'on dit BOUTER pour « vomir », parce qu'ici nous

1. Le *Glossaire des patois de la Suisse romande* le signalera également à Nendaz, Ardon, en Anniviers, à Lens, Héremence.

sommes dans l'aire METTU et non plus dans l'aire BOUTER ; on peut y dire BOUTER pour REBOUTER, comme ailleurs un JETER qui aurait cessé d'avoir la signification de « jeter » pourrait succéder à REJETER et signifier « vomir ». REMETTRE que nous avons à 955, 967 (et à 28 où il est tout aussi autorisé) est une traduction de REBOUTER, survenue au moment de l'échange de BOUTER contre METTRE. Outre que REBOUTER > REMETTRE ne faisait que suivre l'évolution de BOUTER, BOUTRE > METTRE, sa traduction avait l'avantage de présenter à l'esprit une correction de bon ton pour exprimer l'idée de « vomir » dont les termes dégénèrent facilement et s'usent rapidement [1]. Le BOUTRE HORS de 193, qui, en Wallonie, venait tellement à propos à l'appui de notre thèse (FOUTU > BOUTU > METTU) et vient ici confirmer notre étymologie de BOUTER « vomir » rend probable l'existence d'un éphémère REBOUTRE « vomir », notamment au point 28, voisin d'un METTU (BOUTÉ > BOUTU > METTU ; REBOUTER > REBOUTRE > REMETTRE).

Résumons ce qui précède en vue d'en tirer une conclusion d'ordre général.

BOUTER « vomir » ne se trouve que dans le voisinage d'un REBOUTER « vomir » où il pouvait vivre grâce à la disparition de BOUTER « mettre », alors que ce même BOUTER ne pouvait vivre dans l'aire BOUTER « mettre », où vit REBOUTER « vomir ».

REMETTRE « vomir », dans tout le territoire gallo-roman, ne se trouve qu'en trois points, dont deux (967, 955) sont dans le voisinage immédiat de REBOUTER, BOUTER « vomir » et dont le troisième est dans une aire qui a eu REBOUTER « vomir », probablement REBOUTRE « vomir ». Partout,

1. La carte VOMIR ne donne certainement pas un tableau complet des équivalences existantes.

BOUTER « vomir » se trouve dans un territoire conquis sur l'aire BOUTER et jamais dans l'aire où il signifie encore « mettre » (comme aussi le BOUTER « regarder » du canton de Neuchâtel).

Ces considérations géographiques constituent en faveur de notre explication de BOUTER « vomir » un faisceau de preuves contre lequel aucune étymologie certaine de mots romans équivalents de forme et de sens ne prévaudra ici [1].

b) BOUTER « regarder ».

Dans une aire, enclose par BOUTER « mettre » et d'où celui-ci a disparu récemment, BOUTER signifie « regarder ».

Cela a lieu dans une région où le patois a totalement disparu de la conversation, n'existe plus que dans le souvenir de quelques vieillards, et où, à cause du nivellement qui, de cet état, se produit dans la langue il faut être très circonspect dans l'attribution géographique des phénomènes que l'on y recueille.

L'Atlas ne signale la signification de « regarder » qu'à 52 et à 63. Les matériaux beaucoup plus complets recueillis par la rédaction du *Glossaire des patois de la Suisse romande* et que M. v. Wartburg a bien voulu nous communiquer permettent de le considérer comme existant dans presque tout le canton de Neuchâtel. Les points 52 et 63 étant les seuls qu'Edmont ait relevés dans le canton, on voit que ces indications coïncident avec celles du *Glossaire*. Dans une enquête sur place que j'ai faite en 1894, j'en ai relevé la présence à Lignières (canton de Neuchâtel) et à Diesse (Jura Bernois), localité voisine de Lignières ; il

1. L'*Atlas de la Corse*, entr'autres, signalera un *bŭ̊tă* « vomir » à Sassari (Sardaigne). Bien entendu, ce *bŭ̊tă* n'a aucun rapport étym. avec notre BOUTER.

n'existe pas au delà dans le Jura Bernois (Orvin, Péry ne le possèdent pas). Tandis que ma notation est conforme à celles du *Glossaire* (*būta* à Lignières, *bœ̄ta* à Diesse) quant à la quantité de la voyelle protonique, elle diffère de celle d'Edmont (*bŭtǻ* 52, *bůta* 63). Cette différence provient uniquement du fait que, demandé isolément (par moi, du moins), il a été obtenu par Edmont dans la phrase REGARDEZ DONC COMME IL RESSEMBLE A SA MÈRE, que l'accent tonique, très fort sur la syllabe accentuée dans ce cas, abrège celle qui la précède [1].

Vouloir faire remonter le neuchâtelois BOUTER « regarder » à quelque lointaine origine étrangère à celle de BOUTER « mettre », à un type qui aurait disparu de toutes les régions voisines (où le patois est encore vivant) et qui n'apparaîtrait que dans une aire où le patois n'est plus qu'un souvenir, le dissocier de BOUTER « vomir » que nous venons d'examiner, méconnaître la valeur des indications directrices de la géographie linguistique qui concernent et BOUTER « vomir » et « BOUTER « regarder » et que nous avons mentionnées plus haut, enfin admettre que ce type lexical, ayant été nécessairement soit homonyme, soit presqu'homonyme avec BOUTER « mettre », ait survécu intact à tous les conflits réels ou tout au moins possibles, dans une région où, nous le répétons, le patois a disparu, c'est vouloir s'engager dans une entreprise vaine.

BOUTER « regarder » n'a pas d'autre origine que BOUTER « mettre ».

L'un des concurrents de BOUTER était FICHER (qui serait à 52, 63 *fètéi*, à Diesse *fèteiè*). Le patois correspondant peut

1. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que nous n'attachions aucune importance à des objections qui nous ont déjà été faites à cet égard (*Atlas ling. de la France*. Compte rendu de M. Thomas, p. 21. Champion, 1904).

être le représentant formel de FIXER et de FICHER; mais la collision n'est pas nécessaire pour que notre explication soit fondée, car les deux sens se touchent dans FICHER au point de se confondre (il tiendra sa vue toujours fichée en cet endroit; il avait les yeux fichés contre terre) [1].

Que FICHER soit bien vivant dans toute la région, cela ressort de sa présence dans la carte « mettre » à 939 [2], dans tous les lexiques de la contrée, dans une note très suggestive de M. Cornu [3] où il reproche à des auteurs patoisants de son pays de dire FICHER AVAL au lieu de METTRE AVAL ou FOUTRE AVAL. FICHER « fixer, mettre, bouter » était en concurrence avec BOUTER « fixer, mettre, ficher ». Que des patois où cette concurrence existait et qui étaient à la veille de disparaître et d'être supplantés par le français, nous montre BOUTER dans un sens qui n'appartenait de droit qu'à son concurrent, n'a rien qui nous étonne et rappelle le CLORE « rentrer (une récolte) » dont nous avons parlé. Il serait, au contraire, bien singulier qu'avant de disparaître définitivement le matériel lexical des patois ne porte pas les marques des assauts qui ont nécessairement précédé sa disparition [4].

1. Voir Littré et le Dict. gén. au mot FICHER.

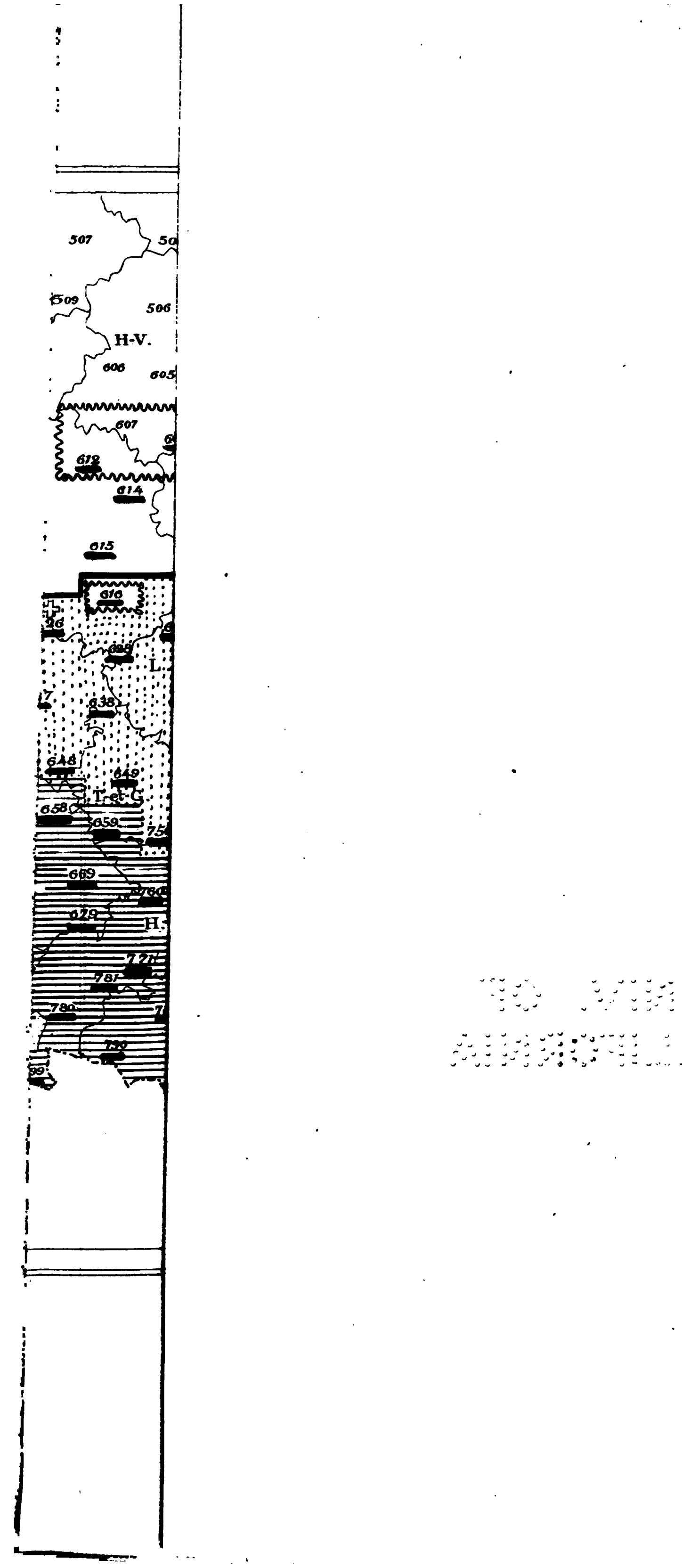
2. Ce n'est qu'une demi-carte de l'Atlas, et le point 939 est le point septentrional extrême le plus rapproché de notre aire BOUTER « regarder ».

3. *Une langue qui s'en va.* Extr. du *Bull. des patois de la Suisse rom.*, 1913, p. 9.

4. Si même l'on constatait, dans le canton de Neuchâtel, la présence de quelque BOUTER « mettre », il n'y aurait pas lieu, vu l'état actuel du langage, d'en être surpris davantage que de celle d'un BOUTÉ « mis » à côté d'un METTU « mis », en Dordogne.

TABLE DES MATIÈRES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



507
509
506
H-V.
606
605
607
612
614
615
616
L.
638
648
649
T.-et-G.
658
659
669
629
781
780
720

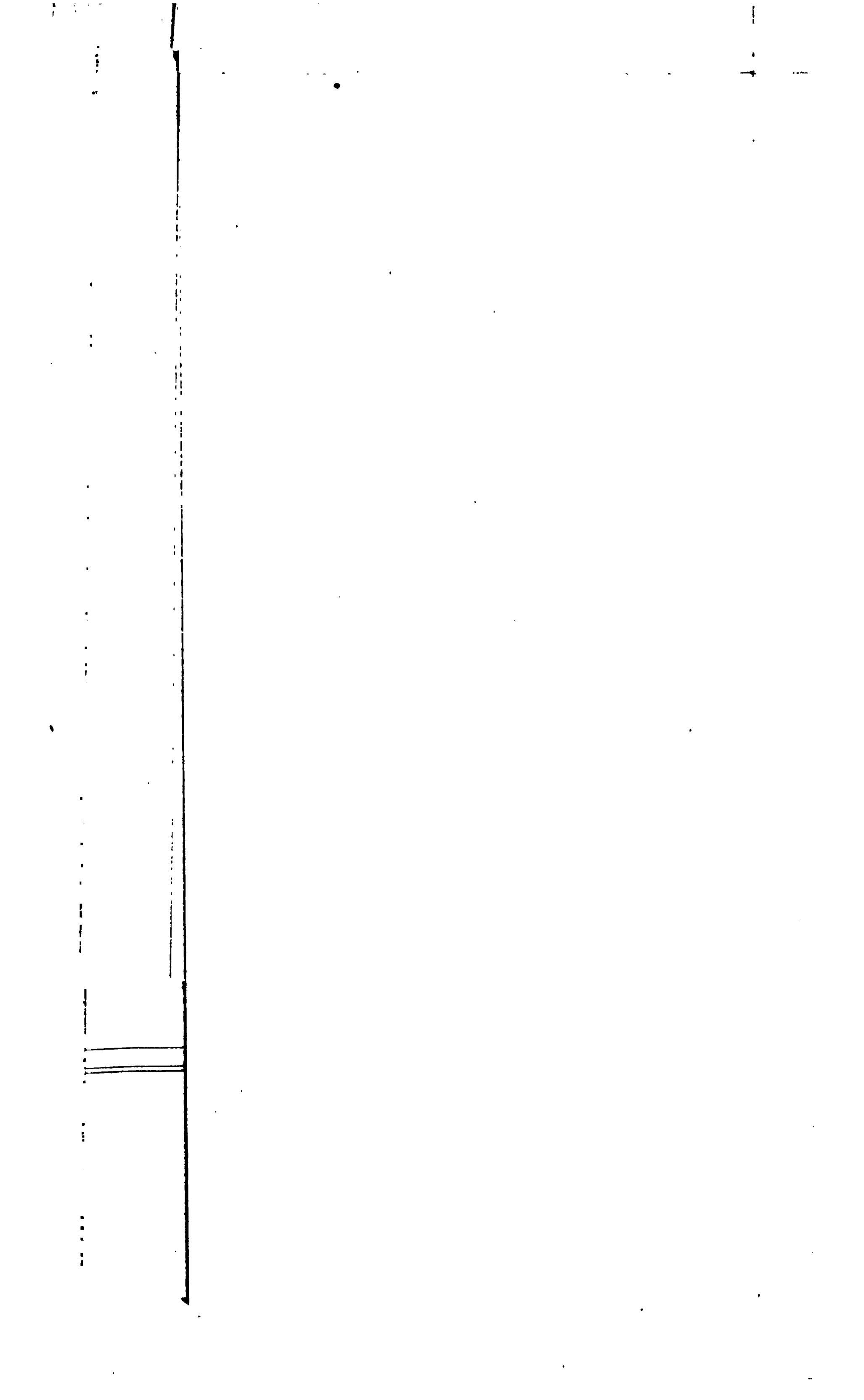
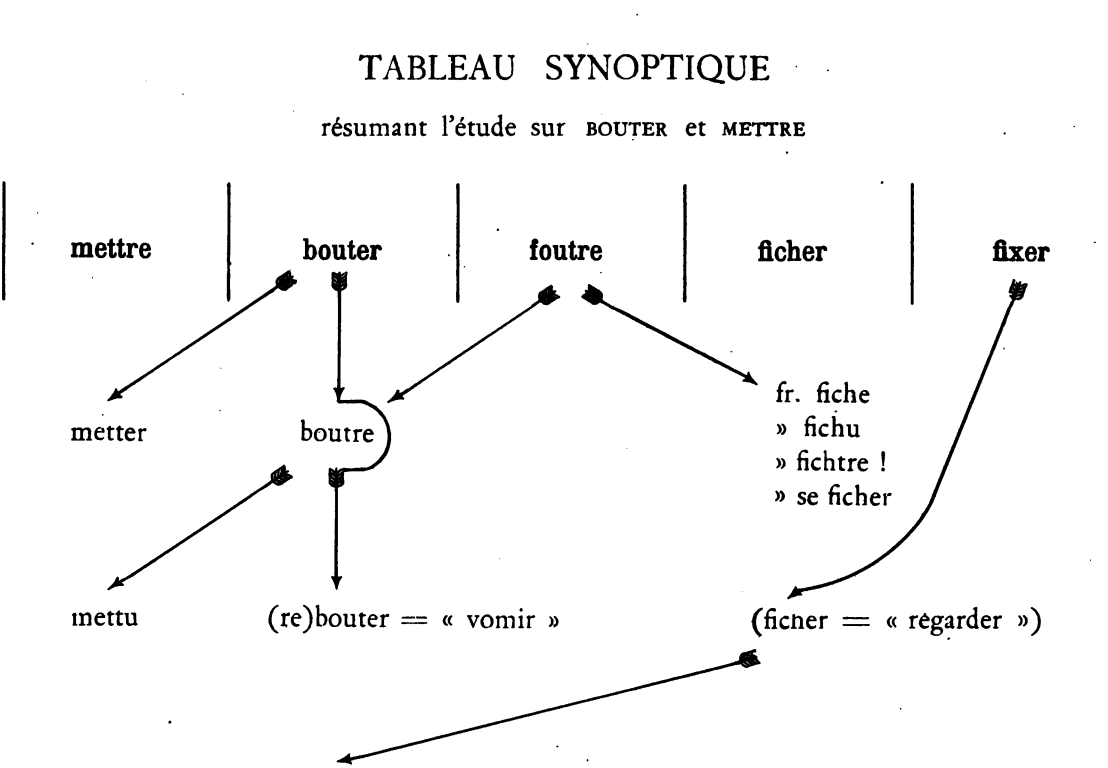
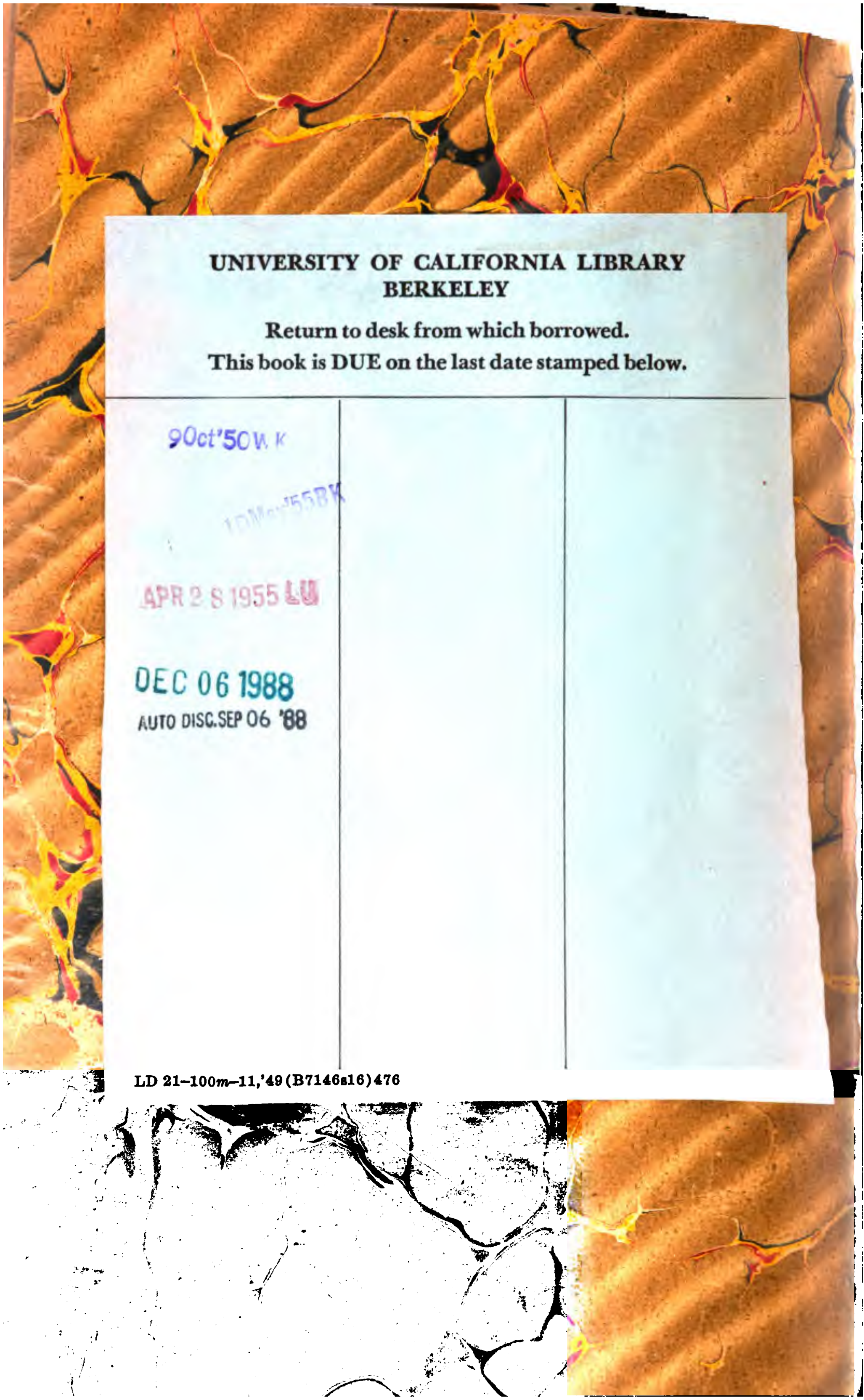


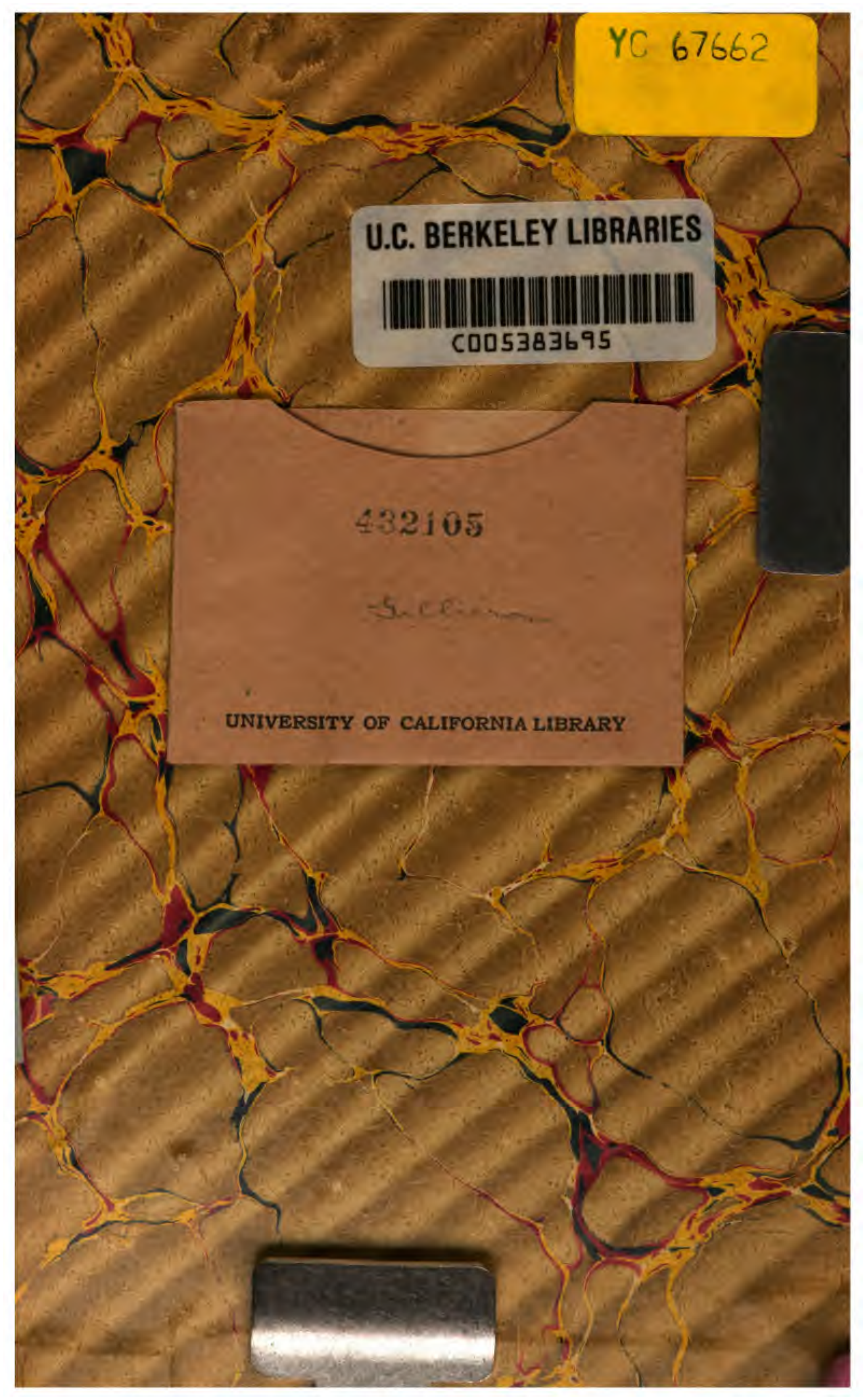
TABLEAU SYNOPTIQUE

résumant l'étude sur BOUTER et METTRE



MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS




YC 67662
U.C. BERKELEY LIBRARIES
C005383695
432105
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

